



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

La prévention des
cambriolages
résidentiels :
quelques enseignements
tirés d'une approche
comparée



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Préparé par
Olivier Barchechat
Mars 2006

www.crime-prevention-intl.org

**RAPPORT
D'ANALYSE
COMPARÉE**



Rapport préparé par Olivier BARCHECHAT, analyste au CIPC, sur mandat du Service public fédéral Intérieur de la Belgique.

Remerciements

Le Centre international pour la prévention de la criminalité tient à remercier ses gouvernements membres pour leur intérêt relativement à la réalisation de ce rapport, notamment la Belgique qui en est en grande partie à l'origine. Nous tenons à remercier également l'Australie pour les informations communiquées concernant les politiques et stratégies nationales et l'évaluation d'actions locales de prévention.

Merci également aux personnes ressources qui ont pris le temps de répondre à nos demandes, au Chili, en Finlande ou aux Etats-Unis.

Enfin, nous n'insisterons jamais assez sur le fait que le CIPC est une équipe et qu'à ce titre, tout son personnel a contribué à l'élaboration de ce rapport.

La prévention des cambriolages résidentiels : quelques enseignements tirés d'une approche comparée.

Synthèse

Si de multiples actions de prévention des cambriolages dans les résidences ont été entreprises dans de nombreux pays et villes à travers le monde, seul un petit nombre a fait l'objet d'études d'évaluation suffisamment précises pour en décrire la démarche et les résultats. C'est pourquoi cette étude a retenu un nombre restreint d'exemples de pratiques. Six projets locaux conduits au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Québec (Canada) y sont examinés. Les politiques menées par d'autres pays, dont la Belgique, la Finlande ou la France ont également alimenté cette étude.

1/ Un délit fréquent et aux conséquences importantes

Les cambriolages dans les résidences sont l'un des délits les plus fréquents quel que soit le pays : en 2004, les taux pour 100 000 habitants de cambriolages signalés à la police variaient entre 476 pour la France et 1 533 pour l'Australie. Selon l'enquête internationale de victimation, ce délit représente entre 8 % (France) et 16 % (Belgique) de tous les délits subis par des personnes au cours d'une année. Les conséquences sont multiples, et parmi elles, les coûts économiques de ce délit : en Angleterre, une étude a estimé le coût moyen à 2 326£ par cambriolage. Rapporté au nombre de cambriolages résidentiels en 2004 en Angleterre, le coût total des cambriolages atteint presque 750 millions de livres sterling cette année-là.

2/ Des facteurs de risque relativement bien connus

Quel que soit le pays étudié, le risque d'être victime d'une effraction à domicile est plus grand pour les personnes qui en ont déjà été victimes. Cette tendance à la « **re-victimation** » est d'ailleurs prise en compte pour cibler les particuliers qu'il convient de sensibiliser en priorité aux mesures préventives à adopter. L'absence de dispositifs de **sécurisation des lieux** constitue le second facteur de risques important. Il en est de même de tous les éléments facilitant l'accessibilité aux résidences (absence fréquente des occupants la nuit, portes et fenêtres peu visibles de l'extérieur, absence de surveillance...). La plupart des expériences analysées font apparaître un risque de cambriolage résidentiel plus élevé dans les **quartiers d'habitat social ou défavorisés** et lorsque le chef du foyer est âgé entre 16 et 24 ans et monoparental. En ce qui concerne les délinquants, certains facteurs de risque identifiés sont la connaissance des cibles, le besoin d'argent et une toxicomanie. Toutefois, peu d'études ont été menées sur les contrevenants.

3/ Les mesures de prévention mises en place privilégient l'action en direction des lieux et victimes potentielles, plutôt qu'en direction des auteurs

Les risques liés à la re-victimation et à l'absence de sécurisation des locaux ont conduit plusieurs pays à mettre en place des **politiques de sensibilisation** ciblées sur ces victimes potentielles, identifiées soit à la suite de leur précédente plainte pour cambriolage, soit, au cours de patrouilles visant spécifiquement à repérer les habitations « vulnérables ». Ainsi, l'Australie, le Royaume-Uni, la Belgique et la Nouvelle-Zélande ont initié soit des actions d'information générales (distributions de brochures, campagnes médiatisées...), soit des **actions individualisées**, mobilisant différents types d'intervenants - fonctionnaires de police (Québec) comme bénévoles (Australie).

Certains pays (Belgique, Royaume-Uni notamment), ont mis en place des **politiques intégrées ambitieuses** pour favoriser la sécurisation des logements (serrures de sûreté, accessibilité rendue plus difficile ou plus voyante, alarmes...) d'une part en proposant des services de conseil et d'expertise (conseillers en techno-prévention en Belgique) et d'autre part, en offrant des aides financières pour réaliser les améliorations de sécurisation des habitations.

Dans certains cas, le **marquage des biens** est également conseillé. Cependant, celui-ci constituerait plus une mesure de prévention du recel des objets volés que de l'effraction elle-même.

Enfin, des **initiatives de prévention plus globales** ont parfois été mises en œuvre, intégrant par exemple, une coordination avec l'action répressive de la police, un soutien au développement communautaire favorisant la connaissance entre les habitants ou une prévention sociale générale, surtout dans les quartiers défavorisés, en direction des jeunes, susceptibles d'être tentés de commettre ce type de vols.

4/ Une efficacité variable

Malgré certaines différences liées aux contextes locaux et des résultats parfois peu lisibles, quelques tendances principales peuvent être distinguées sur la base des processus d'évaluation mis en œuvre par les promoteurs des projets examinés.

Les **mesures de surveillance de quartier**, du type « *neighbourhood watch* », ont une efficacité limitée voire inexistante pour prévenir les cambriolages résidentiels. Parmi les actions étudiées dans notre rapport, aucune n'avait pu être évaluée. La qualité de la surveillance exercée dans un quartier est malaisée à appréhender, même si les circonstances dans lesquelles se déroulent de nombreux cambriolages présentent effectivement cette caractéristique.

L'efficacité des mesures de sécurisation, intervenant souvent après une première victimation, constitue le constat le plus globalement partagé et demeure aussi l'une des mesures les plus aisément évaluables (possibilité de comparer notamment les quartiers bénéficiant de la mesure avec d'autres zones témoins). Sur les cinq projets examinés qui y ont eu recours, des impacts positifs ont été constatés pour deux d'entre eux, des résultats mitigés pour un et les deux autres n'ont pu en faire l'évaluation

Cependant, l'évaluation des différents types de mesures demeure aléatoire :

- L'efficacité des **alarmes anti-vol** n'est pas solidement étayée par la recherche scientifique, et le phénomène des fausses alarmes en atténuerait l'ampleur.
- L'efficacité des **barrières de sécurité** (« *alley-gating* ») souffre aussi du manque d'études d'évaluation. Celles qui ont été menées indiquent qu'elles sont efficaces lorsque la mise en œuvre suit une démarche rigoureuse.

- Les actions de **certification des domiciles** (label de sécurité) semblent prometteuses, mais elles doivent être examinées aussi en fonction de la conception de l'architecture des habitations et accompagnées d'un suivi.
- Le **marquage des biens**, utilisé dans deux des projets analysés, n'a pas été évalué. Toutefois, une évaluation rigoureuse ayant fait école en Angleterre a conclu à son efficacité pour autant que le taux de participation des résidents à l'opération de marquage soit élevé et accompagné d'une campagne intensive de publicité et de la pose d'autocollants notamment.

La **publicité optimise les effets des autres interventions**. Elle peut faire croire que les activités entreprises se déroulent dans un secteur plus étendu et prolonger leurs effets positifs en donnant l'impression qu'elles se poursuivent. En revanche, au Royaume-Uni, la simple distribution aux personnes âgées d'information sur les mesures de sécurisation s'est avérée insuffisante et un accompagnement de plus long terme serait nécessaire.

L'impact positif des **initiatives communautaires** est reconnu, même si leur évaluation demeure assez générale, et semble lié à l'amélioration de la qualité de la vie pour les résidents et au rapprochement entre les habitants.

5/ Difficultés de l'évaluation

Comme toujours dans le domaine de la prévention, la mesure de l'efficacité des programmes demeure complexe, en raison de différents facteurs parmi lesquels on peut citer les suivants :

- Difficulté à isoler chaque facteur de délinquance pour apprécier l'efficacité de la mesure de prévention qui s'y adresse, difficulté accrue par les programmes de prévention multisectoriels. Les interventions de prévention situationnelle se prêtent cependant un peu mieux à l'évaluation car il est moins difficile de les isoler.
- Nécessité de tenir compte des tendances générales de la criminalité dans une aire géographique.
- Difficulté à apprécier l'éventuelle diffusion géographique des bénéfices d'une mesure aux quartiers avoisinants.

Conclusion

Malgré son caractère parcellaire, l'approche comparée internationale a permis de conforter certains éléments relevés dans la précédente étude du CIPC sur les cambriolages, *Réduction et prévention des cambriolages résidentiels et des vols avec violation de domicile*, notamment en ce qui concerne l'importance d'agir sur la re-victimation et de mettre en œuvre des mesures ciblées et multisectorielles.

Au total, tenant compte à la fois du nombre et des coûts des cambriolages résidentiels et de l'évidence accumulée sur les bénéfices d'actions de prévention bien conçues, l'utilité d'une politique globale en ce domaine semble démontrée. Son efficacité repose également sur la capacité à impliquer davantage les acteurs du secteur privé et de la construction domiciliaire dans l'élaboration des stratégies et des mesures.

Table des matières

Introduction.....	1
Partie 1 : Ampleur et caractéristiques des cambriolages résidentiels.....	3
1.1 Ampleur de la problématique.....	3
1.1.1 Données statistiques	
1.1.2 Coûts reliés aux cambriolages résidentiels	
1.2 Profil de risque des cambriolages résidentiels.....	5
1.2.1 Caractéristiques des cambriolages résidentiels et des cambrioleurs	
1.2.2 Facteurs de risque	
Partie 2. Stratégies nationales/provinciales et actions locales de prévention des cambriolages résidentiels.....	11
2.1 Stratégies nationales/provinciales.....	10
2.1.1 Royaume-Uni	
2.1.2 Belgique	
2.1.3 Australie	
2.1.4 Nouvelle-Zélande	
2.2 Exemples d'actions locales de prévention	17
2.2.1 Le <i>Residential Break and Enter Project</i> (Australie méridionale)	
2.2.2 L'opération policière de prévention des cambriolages résidentiels de Boucherville (Canada)	
2.2.3 Le <i>Target Hardening Programme</i> (Nouvelle-Zélande)	
2.2.4 Le projet de réduction des cambriolages de Hartlepool (Royaume-Uni)	
2.2.5 La <i>Distraction Burglary Initiative</i> de Leeds (Royaume-Uni)	
2.2.6 Le projet de réduction des cambriolages de Yew Tree (Royaume-Uni)	
Partie 3: Éléments d'analyse.....	25
3.1 Évaluation des six projets de prévention et de la <i>Reducing Burglary Initiative</i>.....	25
3.1.1 Le <i>Residential Break and Enter Project</i>	
3.1.2 L'opération policière de prévention des cambriolages résidentiels de Boucherville	
3.1.3 Le <i>Target Hardening Programme</i>	
3.1.4 Le projet de réduction des cambriolages de Hartlepool	
3.1.5 La <i>Distraction Burglary Initiative</i> de Leeds	
3.1.6 Le projet de réduction des cambriolages de Yew Tree	
3.1.7 La <i>Reducing Burglary Initiative</i>	
3.2 Enseignements de l'évaluation.....	32
3.2.1 ...en matière de mise en œuvre (processus) et d'efficacité des activités.....	32
3.2.1.1 Processus	
3.2.1.2 Efficacité des mesures de prévention	
3.2.2 ... en matière d'évaluation de projets.....	45

Conclusion.....	49
Annexes.....	52
Bibliographie.....	57

Introduction

Parmi les diverses formes de délits, les cambriolages résidentiels (ou introductions par effraction dans un domicile) sont l'une des plus fréquentes, touchant ainsi un grand nombre de personnes. Surtout, ils sont très « résistants » à l'action policière dite traditionnelle avec des taux d'élucidation très faibles, autour de 10-15 % selon les pays¹. Cette résistance s'explique par la nature même du cambriolage résidentiel qui, la plupart du temps, survient en l'absence de témoins et dans des lieux privés auxquels les forces de l'ordre n'ont pas librement accès.

En outre, les cambriolages résidentiels entraînent des coûts économiques et sociaux importants. Les coûts économiques comprennent ceux de la police, des primes d'assurance, de l'installation de mesures ou de dispositifs de sécurité, mais aussi ceux de la perte financière « sèche » des victimes qui ne sont pas protégées par une assurance. Les coûts sociaux incluent les séquelles psychologiques : même si les cambriolages résidentiels surviennent le plus souvent en l'absence des occupants de l'habitation, ils représentent une réelle violation de leur intimité, et peuvent susciter chez eux une peur qui perdure longtemps et leur infliger une douleur vive, particulièrement lorsque les biens volés ou détruits ont une grande valeur sentimentale. Il y a aussi des répercussions sur les tiers, par exemple l'insécurité ressentie par l'entourage et le voisinage².

Malgré ces caractéristiques, la lutte contre le cambriolage résidentiel ne fait pas partie des priorités des politiques de sécurité publique, sauf en de rares exceptions. À l'opposé, une multitude d'initiatives sont entreprises au plan local, mais la plupart ne sont pas évaluées ou, lorsqu'elles le sont, pas de manière rigoureuse.

Cette seconde publication du CIPC sur les cambriolages résidentiels (la première datant de 1999) met l'accent sur les actions locales de prévention évaluées, ses objectifs étant de suggérer des pistes d'action concrètes, et de traiter des enjeux de l'évaluation. En effet, que l'on parle de bonnes pratiques, de meilleures pratiques ou de pratiques inspirantes, la question de l'évaluation peut difficilement être évitée.

Ce rapport s'articule autour de trois parties. La première donnera une vue d'ensemble rapide de l'évolution des tendances des cambriolages résidentiels, de certaines de leurs caractéristiques et de leurs principaux facteurs de risque. Dans la deuxième partie, les stratégies nationales et provinciales du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande seront présentées, de même que six initiatives locales, soit le *Residential Break and Enter Project* (Australie méridionale), l'opération policière de prévention des cambriolages résidentiels de Boucherville (Canada), le *Target Hardening Programme* (Nouvelle-Zélande), et le *Strategic Development Project* de Hartlepool, la *Distraction Burglary Initiative de Leeds* et le *Yew Tree Strategic Development Project* (Royaume-Uni).

La dernière partie porte sur l'évaluation et ses enseignements. Nous présenterons tout d'abord une synthèse des évaluations des six projets susmentionnés, avant de mettre en lumière les enseignements de l'évaluation : celle des projets en question mais également celles de la stratégie nationale britannique (la *Reducing Burglary Initiative*) et d'autres interventions, afin de faire une lecture plus précise de l'efficacité des mesures de prévention contre les cambriolages résidentiels. En dernier lieu, nous nous intéresserons aux enseignements relatifs aux enjeux, méthodologiques surtout, de l'évaluation.

¹. Il est par exemple à peine de 14 % aux Etats-Unis (Samson, 2005), soit à peu près le même pourcentage donné par le *Home Office* dans son rapport annuel *Crime in England and Wales*.

². Il n'existe pourtant presque pas d'études sur cette question.

Étant donné que ce rapport se concentre sur les cambriolages résidentiels, les autres types de cambriolages, notamment ceux commis sur des établissements publics (incluant les commerces) seront laissés de côté. Ce choix se justifie par le fait que les cambriolages résidentiels représentent environ les deux tiers de tous les cambriolages et par leur impact plus important en terme de sentiment d'insécurité et de pertes financières; plus accessoirement mais néanmoins bien réel, il y a aussi le fait que la grande majorité des publications relatives aux cambriolages portent sur les habitations des particuliers.

Dans la mesure du possible, nous avons tenté de diversifier nos sources. Cependant, force est de constater que la plupart des publications sont de langue anglaise et proviennent du Royaume-Uni, des États-Unis et d'Australie.

Partie 1. Ampleur et caractéristiques des cambriolages résidentiels

1.1 Ampleur de la problématique

1.1.1 Données statistiques

Plusieurs sources de données peuvent être utilisées pour étudier les cambriolages résidentiels, les deux principales étant les statistiques policières et les enquêtes de victimation³. Les statistiques policières des cambriolages résidentiels semblent rendre bien compte de la réalité puisque les enquêtes de victimation révèlent que les victimes font un signalement à la police dans la très grande majorité des cas⁴.

Le principal avantage des statistiques policières réside dans leur systématique : elles construites sur une base annuelle, sont peu ou pas du tout influencées par les perceptions, et fournissent des informations sur le cambriolage même (mode d'entrée dans l'habitation par exemple), parfois, plus rarement, sur son auteur. Cependant, la comparaison entre les statistiques policières de différents pays appelle une grande prudence. D'une part, la définition juridique n'est pas toujours la même : ainsi, au Canada, l'introduction par effraction inclut mais ne se limite pas aux cambriolages ; en Australie, au niveau national, l'infraction visée est la « *unlawful entry with intent* », habituellement traduite par « violation de domicile avec intention » mais, dans certains Territoires et États, il s'agit d'introduction par effraction (« *break and enter* ») même si le terme de cambriolage (« *burglary* ») est également utilisé dans les publications officielles. D'autre part, la distinction entre les cambriolages réussis et les tentatives n'est pas toujours faite ni même mentionnée.

Entre le début des années 60 et le début des années 90, les pays industrialisés ont connu une augmentation de la criminalité signalée à la police, y compris pour les cambriolages résidentiels, de l'ordre du double ou du triple. Pour ce qui est des tendances récentes, deux tendances se dégagent depuis le début de la décennie 90 :

- (i) Une augmentation des crimes contre la personne (notamment les vols et les voies de fait).
- (ii) Une diminution des crimes contre la propriété, notamment des cambriolages résidentiels.

Les statistiques policières (annexe 1) indiquent une baisse continue et marquée pour l'Australie mais également pour la Belgique, le Canada, l'Angleterre et le Pays de Galles, la France et, dans une moindre mesure, l'Afrique du Sud. Les taux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont nettement supérieurs à ceux des autres pays : ce constat est difficile à expliquer parce que l'Enquête internationale de victimation révèle que la population australienne n'est pas moins encline à signaler les cambriolages à la police. Il est possible qu'il existe dans ces deux pays un « bassin » de cambrioleurs (potentiels ou avérés) plus grand qu'ailleurs mais la question n'est pas documentée.

Les enquêtes de victimation mesurent mieux le volume global des cambriolages et les caractéristiques des victimes parce qu'elles ne sont pas biaisées par des facteurs qui affectent la tendance à rapporter un crime ou les circonstances politiques relatives aux politiques pénales ; de surcroît, elles donnent de l'information démographique, comportementale, etc. Néanmoins, elles font face à divers problèmes : le biais de mémoire (le répondant oublie des événements pertinents) et le télescopage (le répondant inclut des événements

³. Mentionnons aussi : (i) les études de cambrioleurs qui, en plus de ne pas être très nombreuses, sont réalisées, pour la plupart, auprès de petites cohortes d'individus incarcérés non représentatifs de l'ensemble de la population des cambrioleurs; (ii) les rapports internes de compagnies d'assurance qui, par nature, sont difficiles à obtenir.

⁴. La situation est différente pour les tentatives: voir Van Kesteren *et coll.* (2000), *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries. Key findings from the 2000 International Crime Victims Survey*, WODC, Pays-Bas, p.194.

survenus avant la période de référence) ; le manque d'information relative aux contrevenants, voire aux circonstances des cambriolages ; la faible fréquence et le coût élevé de telles enquêtes ; les différences culturelles en termes de sensibilité envers la criminalité et la capacité/volonté d'en parler ; les biais de l'interviewer. Parmi ces enquêtes, citons la *International Crime Victim Survey* (ICVS)⁵, la *British Crime Survey* (BCS), la *National Crime Victimization Survey* (NCVS) des États-Unis⁷ et l'Enquête sociale générale (ESG) du Canada⁸.

Concernant les cambriolages, les données de l'ICVS (annexe 2) diffèrent des statistiques policières, ce qui peut s'expliquer par la taille réduite de l'échantillon de l'enquête⁹. On peut observer dans le premier tableau que si la moyenne des sept pays se caractérise par une baisse depuis 1992, cela est surtout attribuable aux États-Unis et à la France dont le taux a été divisé par deux en dix ans. Pour les autres pays, l'évolution n'a pas été linéaire mais, pour la plupart, l'année 2000 a signifié l'arrêt d'une hausse et le début d'une baisse dont on pourra bientôt voir (lorsque les résultats du cinquième cycle seront connus) si elle se confirme ou non. Ce tableau montre aussi la très grande différence entre les pays, l'Australie étant loin devant les autres en 2000 et la Finlande toujours au dernier rang. Le second tableau présente le nombre de cambriolages résidentiels pour 100 habitants (taux d'incidence).

Le troisième tableau permet de constater qu'une majorité de gens pensent qu'ils ne sont pas susceptibles d'être victime d'un cambriolage au cours de la prochaine année. Cependant, pour la Belgique, la catégorie « probable » est en nette augmentation, de même que la catégorie « très probable », tandis que les États-Unis affichent une baisse constante de la catégorie « probable ». Pour le cycle de 2000, seules la France et la Belgique ont une proportion de réponses « peu probable » inférieure à 50 %. Il faut garder un certain recul par rapport à ces résultats :

- (i) Certains pays n'ont pas participé à tous les cycles (c'est le cas de la Belgique en 1996 et de la France en 1992), ce qui nuit à une analyse des tendances dans le temps.
- (ii) De façon spécifique pour la Belgique, 25 % des répondants de l'enquête de 1992 ont répondu « je ne sais pas ».

Enfin, le tableau 4 (colonne de gauche) montre que plus le cambriolage subi est survenu récemment, plus les gens sont enclins à penser qu'ils le seront à nouveau. Cette observation ne s'applique pas à la Belgique et à la France pour lesquelles la proximité temporelle du ou des cambriolages ne semble pas jouer autant

⁵ Il y a eu quatre cycles de l'ICVS jusqu'à présent : 1989, 1992, 1996 et 2000, le cinquième étant en cours depuis 2004. Le questionnaire comporte des sections sur 13 types de crimes ou expériences de victimation : vol d'auto, vol dans véhicule, vandalisme sur véhicule, cambriolage et tentatives de cambriolages, vol qualifié, vol de biens ou d'effets personnels, agressions sexuelles, voie de fait/menaces, fraude contre le consommateur, corruption/pots-de-vin. D'autres questions portent les attitudes envers la police, le sentiment d'insécurité et les mesures de prévention. Entre 1 500 et 2 000 ménages sont interrogés dans chaque pays ou ville par téléphone ou en face-à-face, sur les cinq dernières années mais surtout la dernière. Plus de 70 pays y participent dont 20 pays en voie de développement.

⁶ La BCS mesure le nombre d'actes criminels en Angleterre et dans le Pays de Galles en interrogeant des répondants sur les crimes dont ils ont été victimes au cours de la dernière année. Depuis 2001-2002, son cycle est annuel et son échantillon comporte plus 50 000 personnes âgée de 16 ans et plus.

⁷ La *National Crime Victimization Survey* (NCVS) est une enquête nationale conduite sur une base annuelle auprès de plus de 40 000 ménages, portant sur la fréquence, les caractéristiques et les conséquences de la victimation criminelle aux États-Unis, plus précisément des agressions sexuelles et des viols, des vols, des vols qualifiés, des voies de fait, des cambriolages résidentiels et des vols de véhicules à moteur.

⁸ L'Enquête sociale générale (ESG) a pour objectifs de colliger des données sur les tendances sociales et de fournir des renseignements sur des questions de politique sociale spécifiques. Chacun de ses cycles est consacré à une thématique principale ou particulière.

⁹ Sansfaçon et Hicks (1999).

que pour les autres pays. La colonne de droite met en relief la tendance des victimes relativement récentes de cambriolages à ressentir plus d'insécurité que la population générale.

1.1.2 Coûts reliés aux cambriolages résidentiels

En Angleterre et au Pays de Galles, la valeur brute moyenne des biens volés a été de 1 273 livres sterling en 1999, comparativement à 1 353 dollars aux États-Unis en 2003. Mais la moyenne cache des variations importantes :

- (i) Dans 27 % des cambriolages, la perte financière a été inférieure à 100 livres et dans 32 % des cas, elle a dépassé 1 000 livres.
- (ii) Dans 62 % des cambriolages, cette perte a été inférieure à 500 dollars et dans 25 % des cas elle a été supérieure à 1 000 dollars (après répartition des 20 % de cas non classés).

Dans la BCS de 1999, la valeur brute totale estimée de tous les biens volés est de 680 millions de livres, tandis qu'elle est de 3,3 milliards de dollars dans la NCVS de 2003¹⁰.

À cela, il faut ajouter les coûts bruts des dommages, soit 181 livres en moyenne en 2004, nettement plus que les 138 livres de 1999¹¹. Ici encore, il faut raffiner la lecture des données¹² : les deux tiers des incidents ont causé moins de 50 livres de dommages, voire aucun, tandis que le dixième entraînait des coûts égaux ou supérieurs à 500 livres. Au total, les dommages se sont chiffrés à 180 millions de livres en 1999.

Ces montants n'incluent toutefois pas les coûts de la perte de revenus des biens volés ni ceux qui sont assumés par les assureurs et les souscripteurs de polices d'assurance, le système de justice pénale ou l'investissement fait par d'autres ménages dans des mesures de sécurisation de leur habitation. Lorsqu'ils sont tous pris en compte, le coût moyen estimé d'un cambriolage résidentiel est d'environ 2 300 livres selon les données britanniques (l'annexe 3 fournit les coûts détaillés).

1.2 Profil de risque des cambriolages résidentiels

1.2.1 Caractéristiques des cambriolages résidentiels et des cambrioleurs

La BCS de 2004/2005 donne de l'information sur une série de caractéristiques des cambriolages résidentiels :

- (i) Une majorité de cambriolages sont commis la nuit (57 %) et les fins de semaine (69 %).
- (ii) Le point d'entrée est situé à l'avant dans la moitié des cas et à l'arrière dans 41 % d'entre eux.
- (iii) La méthode utilisée (cambriolages complétés et tentatives) pour entrer dans l'habitation consiste le plus souvent à forcer une porte (26 %) ou une fenêtre (15 %) mais, dans 24 % des cambriolages, la porte ou la fenêtre n'étaient pas fermées, proportion qui augmente à 34 % si on ne tient compte que des cambriolages complétés.
- (iv) Des biens ont été volés dans 69 % des cas : sac à main, portefeuille et argent (43 %), appareils électroménagers et caméras/appareils photos (24 %), bijoux (23 %), CD,

¹⁰. National Crime Victimization Survey (2003), tableaux 82 et 83, et Crime Reduction Toolkits. Domestic Burglary, "Costs of burglary". Document en ligne : www.crimereduction.gov.uk/toolkits/db020208.htm

¹¹. Crime in England and Wales 2004-2005 et Crime Reduction Toolkits. Domestic Burglary, *op.cit.*

¹². Les données qui suivent sont celles de 1999 : Crime Reduction Toolkits. Domestic Burglary, *op.cit.*

- cassettes vidéos ou DVD (22 %), téléphone cellulaire (16 %), équipement informatique (15 %), vêtements (9 %), clés du logement (8 %), etc.
- (v) La plupart du temps (56 %), des occupants étaient présents lors du cambriolage.
 - (vi) Les cambrioleurs sont majoritairement des hommes (82 %), plutôt jeunes (44 % ont entre 16 et 24 ans et 39 % ont entre 25 et 39 ans), qui opèrent seuls la plupart du temps (65 %), parfois à deux (23 %).

1.2.2 Facteurs de risque

Au-delà des facteurs de risque reliés à la délinquance, à la victimation et à l'insécurité en général¹³, les facteurs de risque spécifiquement reliés aux cambriolages résidentiels peuvent être classés sous trois rubriques : les caractéristiques socio-démographiques des ménages victimes, des habitations cambriolées et de leur environnement, et des contrevenants.

• **Facteurs de risque reliés aux ménages**

Les enquêtes de victimation nationales mettent en relation certains facteurs socio-démographiques avec les cambriolages résidentiels. Par exemple, les données de la NCVS montrent que plus le nombre de personnes vivant dans un foyer est élevé, plus son taux de victimation augmente; la relation est inverse pour l'âge du chef de foyer et le temps passé dans la même habitation. Le revenu du ménage est également associé à la victimation des cambriolages résidentiels mais les données américaines¹⁴ et britanniques¹⁵, selon lesquelles un faible revenu est associé à une plus grande victimation, divergent des données canadiennes qui indiquent une relation inverse (les revenus supérieurs sont légèrement plus victimisés que les revenus inférieurs¹⁶). Ces chiffres doivent néanmoins être interprétés prudemment parce qu'ils ne résultent pas d'analyses statistiques rigoureuses qui permettraient de contrôler l'effet d'autres variables.

D'où l'intérêt de l'analyse multivariée de Budd (1999) qui détermine les effets indépendants de chaque facteur de risque lorsque tous les autres sont gardés constants. Les seuls facteurs socio-démographiques statistiquement significatifs ont été :

- (i) L'âge du chef de foyer : lorsqu'il se situe entre 16 et 24 ans, le ménage a 2,65 fois plus de risque d'être cambriolé que s'il est âgé de plus de 75 ans. Cette probabilité baisse à 1,94 lorsque le chef de foyer est âgé entre 25 et 44 ans (toujours par rapport au chef de foyer de plus de 75 ans).
- (ii) L'origine ethnique des répondants : les Asiatiques sont 1,56 fois plus susceptibles d'être cambriolés que les blancs.
- (iii) Le statut des ménages : les ménages monoparentaux sont 1,52 fois plus à risque que ceux dont le chef a plus de 60 ans.

• **Facteurs de risque reliés aux habitations**

L'analyse multivariée de Budd (1999) fait surtout ressortir des facteurs de risque reliés aux habitations :

- (i) L'absence de mesures de sécurité : l'absence de sécurisation était associée à une probabilité sept fois plus grande de cambriolage qu'une sécurisation renforcée. Plus intéressant encore, le niveau de sécurisation était secondaire puisque la différence entre une sécurisation faible et une sécurisation élevée était beaucoup moins importante.

¹³. Voir le *Répertoire-synthèse II* du Centre international pour la prévention de la criminalité.

¹⁴. National Crime Victimization Survey (2003), tableau 20. En fait, la réalité est plus complexe puisque les taux varient en fonction de la "race".

¹⁵. *Crime in England and Wales*, 2005.

¹⁶. S. Besserer et C. Trainor (2000), *La victimisation criminelle au Canada, 1999*, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Juristat, Vol.20.

- (ii) La précarité de l'environnement : les habitations situées dans les quartiers aisés avaient une probabilité 1,68 fois moindre d'être ciblées que celles des quartiers défavorisés.
- (iii) La présence d'occupants la nuit : les habitations inoccupées la nuit au moins 32 fois par année étaient plus vulnérables que celles qui ne l'étaient pas du tout.
- (iv) La localisation des habitations : celles à l'extérieur du centre-ville étaient moins exposées que celles qui s'y trouvaient.
- (v) Le type d'habitation : que ce soit par rapport aux logements de plain-pied et aux maisons en terrasses et jumelées, les maisons individuelles étaient les plus à risque.

Il est intéressant de noter que le revenu du ménage n'était pas statistiquement significatif dans l'analyse multivariée : en fait, les habitations des quartiers défavorisés sont plus à risque que les autres et les ménages ayant un faible revenu sont plus susceptibles de vivre dans de tels quartiers.

Des études menées sur des territoires beaucoup plus limités ont identifié d'autres facteurs de risque :

- Visibilité ou potentiel de surveillance (« surveillability »)

On parle ici de la visibilité de l'habitation par rapport aux voisins ou aux passants. Étant donné que le cambrioleur doit pouvoir entrer et sortir avec des biens sans se faire repérer, les habitations attractives sont cachées par divers éléments (végétation, murs, clôtures, etc.)¹⁷, isolées¹⁸, faiblement éclairées, faisant le coin¹⁹, et situées à proximité de rues/voies importantes ou aux limites d'un quartier parce que le trafic routier les expose au regard des non-résidents²⁰.

Dans son étude, van Nes (2005) a défini quatre degrés différents « d'intervisibilité » des entrées (c'est-à-dire la visibilité d'une entrée à partir d'une autre ou de plusieurs autres entrées) afin de déterminer dans quelle mesure les 39 cambrioleurs de son échantillon avaient considéré ce facteur dans leur prise de décision. L'analyse de leurs réponses montre qu'ils préfèrent être à l'œuvre dans les rues ayant une faible intervisibilité d'entrées (troisième, quatrième et cinquième schémas) et un flot de piétons limité, et cibler des habitations avec une entrée latérale à des jardins situés à l'arrière ou dont l'entrée est cachée par une haute clôture. La densité des entrées ne semble pas jouer. Autrement dit, les habitations recherchées sont celles qui, de par leur emplacement et leur conception, disposent de points d'entrée à l'abri des regards extérieurs, même si elles sont très rapprochées les unes des autres.

- Accessibilité de l'habitation

Certaines habitations offrent un accès facile, plus particulièrement celles dans lesquelles on peut pénétrer par une porte/fenêtre arrière ou latérale et celles à proximité de ruelles²¹.

- Re-victimation²²

En matière de cambriolages résidentiels (comme pour la plupart des autres formes de criminalité), la recherche a établi que la victimation antérieure est un facteur de risque important de re-victimation : moins de 1 % des répondants de la BCS de 1995 et de 1997 ont subi 20 % des cambriolages. Dans la BCS de 1998, 21 % des victimes n'en étaient pas à leur première expérience et comptaient pour 40 % de l'ensemble

¹⁷. Chula Vista Police Department (2001), cité par Weisel-Lamm (2003).

¹⁸. Olson et Avary (1999), cité par Weisel-Lamm (2003).

¹⁹. Rengert et Wasilchick (2000).

²⁰. Beavon *et coll.* (1994), cité par Weisel-Lamm (2003), et Rengert et Wasilchick (2000).

²¹. van Nes (2005) et Weisel-Lamm (2005).

²². De l'anglais « *repeat victimisation(s)* » : c'est la victimation répétée criminelle d'une personne, d'un ménage, d'une habitation ou d'un endroit. En général, les chercheurs fixent à 12 mois l'intervalle de temps à l'intérieur duquel les cambriolages doivent être commis pour qu'il y ait re-victimation.

des cambriolages rapportés dans le cadre de l'enquête britannique²³. Plusieurs éléments ont été mis en lumière relativement à ce phénomène :

- (i) La re-victimation survient très rapidement après le premier événement et touche davantage les quartiers défavorisés²⁴. Environ la moitié des cambriolages répétés sont commis dans les 30 jours suivants et une proportion élevée d'entre eux au cours des sept premiers jours²⁵.
- (ii) La re-victimation est étayée par les données policières mais elle ressort de façon plus marquée des enquêtes de victimation, . Cela s'expliquerait par la tendance des personnes déjà cambriolées à faire moins de signalements que celles qui sont victimes pour la première fois (Sorensen, 2003).
- (iii) La re-victimation est fortement concentrée dans les mêmes secteurs où la victimation initiale est élevée. Certains sous-groupes de la population seraient beaucoup plus touchés : les ménages monoparentaux, les ménages dont le chef de foyer est célibataire, divorcé ou séparé, les ménages avec un très faible revenu, les ménages résidant dans les centres-villes, dans certains types de quartiers défavorisés et dans des secteurs aux prises avec un problème aigu de désordres physiques (Sorensen, 2003). De la même façon, il existe un phénomène de concentration géographique qui peut prendre la forme de « points chauds » (« *hot spots* ») mais également de « mini points chauds » (« *hot dots* ») et « routes chaudes » (« *hot routes* »)²⁶.

La relation linéaire entre les niveaux de précarité et la re-victimation s'explique en partie par le fait que les contrevenants ont tendance à vivre, à faire leurs activités quotidiennes et à commettre des crimes dans des quartiers plus défavorisés (Mawby, 2001). Toutefois, le degré de regroupement (concentration) des cambriolages dans le temps et l'espace peut ne pas être le plus élevé dans ces mêmes quartiers : étant donné que les contrevenants sont moins susceptibles de fréquenter des secteurs aisés sur une base quotidienne, leurs efforts pour y commettre des cambriolages devraient être plus grands. Il est donc plausible que beaucoup de cambriolages commis dans les secteurs aisés soient le résultat de journées planifiées : de la sorte, afin de maximiser leur investissement et le risque plus élevé d'arrestation, on devrait s'attendre à ce que les contrevenants aient des stratégies ciblées dans les zones plus riches, les mêmes où la re-victimation est la plus faible.

Deux approches conceptuelles sont utilisées pour tenter de clarifier pourquoi certaines propriétés sont plusieurs fois victimes²⁷ :

- (i) Selon la théorie de la dépendance des événements (« *event-dependent* »), quelque chose fait que lors d'un cambriolage initial, une habitation est attirante pour des cambrioleurs : plus simplement dit, le risque de cambriolage augmente à cause d'un premier cambriolage. Les événements futurs dépendent donc des événements passés. Des entrevues faites avec des contrevenants montrent qu'ils reviennent souvent dans la même résidence, soit pour revenir chercher ce qu'ils n'ont pu emporter la fois précédente, soit parce qu'ils pensent que les biens volés ont été remplacés, décision qui est d'autant plus

²³. Budd (1999), cité par Sorensen (2003).

²⁴. Johnson *et coll.* (1997), cité par S. D. Johnson et K. J. Bowers (2004), « The Burglary as Clue to the Future » in *European Journal of Criminology*, vol.1, No.2. pp.237-255.

²⁵. Polvi *et coll.* (1991), cité par Sorensen (2003).

²⁶. Sorensen (2003) : les « *hot dots* » peuvent être un certain nombre d'adresses spécifiques et les « *hot routes* » renvoient à une concentration le long d'une rue, d'une avenue ou d'un boulevard.

²⁷. S. D. Johnson et K. J. Bowers (2005), « Domestic Burglary Repeats and Space-Time Clusters. The Dimensions of Risk » in *European Journal of Criminology*, vol.2, No.1. pp.67-92.

- facile à prendre qu'après l'avoir cambriolée une fois (ou plus), leur connaissance de la cible et de sa protection est bien meilleure.
- (ii) Selon la théorie de l'hétérogénéité des risques (« *risk heterogeneity* »), le choix d'une habitation en particulier est indépendant de sa victimation antérieure. Ce qui compte, c'est la vulnérabilité persistante (et perceptible) de la maison. Ainsi, une maison peut être cambriolée à plusieurs reprises, peut-être par plusieurs contrevenants sans lien entre eux, parce que la première victimation signale simplement un risque plus élevé. Les facteurs qui l'ont déjà rendue vulnérable sont toujours présents.

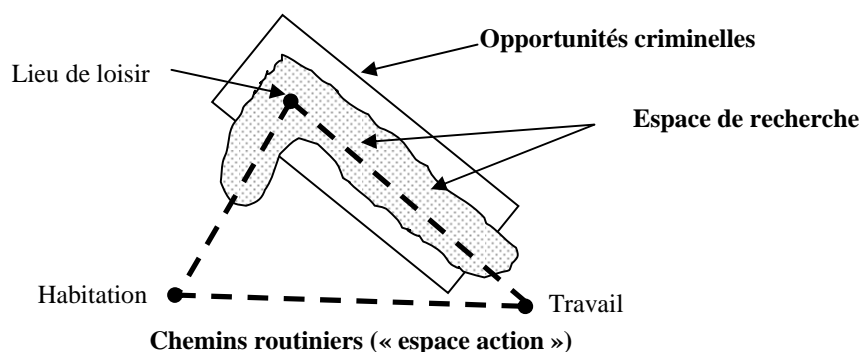
Des entrevues menées auprès des contrevenants ont éclairé la question : sur une série de cambriolages, les contrevenants ciblent souvent des maisons similaires (victimation à proximité ou « *near repeats* »), utilisant les renseignements que chaque cambriolage subséquent fournit sur ce type de maison²⁸. Il est donc possible que la victimation d'un type spécifique de résidence mène à un risque plus élevé pour les résidences les plus ressemblantes à proximité. L'importance relative de la re-victimation et de la victimation à proximité varierait selon le type de quartier et le type de logement : il y aurait en effet une plus grande concentration des cambriolages dans le temps et l'espace pour les secteurs aisés et les habitations cossues des secteurs défavorisés, mais des taux de re-victimation plus élevés pour les secteurs défavorisés (Johnson et Bowers, 2005).

• Facteurs de risque reliés aux cambrioleurs

La littérature scientifique a mis à jour l'existence de plusieurs facteurs de risque relatifs aux cambrioleurs :

- Familiarité avec la cible

Les contrevenants ont tendance à agir à proximité de là où ils vivent,²⁹ préfèrent parcourir des distances limitées pour commettre les délits et ciblent des habitations qui se trouvent sur le chemin du travail ou d'autres chemins routiniers. Dans leur analyse du *modus operandi* de 31 détenus déjà condamnés pour cambriolage, Rengert et Wasilchick (2000) ont schématisé le processus de recherche spatiale de cibles potentielles :



De surcroît, les cambrioleurs connaissent souvent leurs victimes (bien dans 34 % des cas selon la BCS), suffisamment pour être au courant de leur routine quotidienne³⁰.

Pour autant, l'expérience du projet de Leeds (décrit plus loin) nous apprend que dans le cas des cambriolages avec ruse, les contrevenants se caractérisent pas leur grande mobilité.

²⁸. Ashton *et coll.*, 1998.

²⁹. Wiles et Costello (2000), cités par Weisel-Lamm (2005) et van Nes (2005).

³⁰. Budd (1999) et Wright et Decker (1994), cités par Weisel-Lamm (2005).

- Besoin d'argent

Selon certaines études, la plupart des cambrioleurs passent à l'acte parce qu'ils ont besoin d'argent, notamment pour acheter des drogues illicites et de l'alcool, et n'ont pas d'emploi stable pour le combler. Pour les plus jeunes, la recherche de sensations fortes jouerait également un rôle³¹.

- Toxicomanie

La toxicomanie, particulièrement la dépendance à l'héroïne, est étroitement associée aux cambriolages résidentiels. Titus (1999)³² attribue même une partie de la diminution des cambriolages dans les années 90 aux États-Unis à l'augmentation du nombre de consommateurs de cocaïne et à leur préférence pour le vol.

Bilan

Si plusieurs facteurs de risque reliés aux formes plus répandues de cambriolages résidentiels sont aujourd'hui connus, les études scientifiques concernées présentent certaines limites méthodologiques :

- (i) Elles travaillent souvent avec un petit échantillon d'un territoire restreint, lequel n'est pas représentatif de tous les milieux de vie : par exemple, l'étude de Rengert et Wasilchick (2000) a été réalisée dans une banlieue américaine relativement huppée.
- (ii) Lorsque l'échantillon est composé de cambrioleurs arrêtés, la généralisation des observations est pratiquement impossible.
- (iii) Les enquêtes de victimation ont de grands échantillons mais ne mesurent pas toutes les caractéristiques : par exemple, le questionnaire du BCS ne couvre pas le type de rue, les activités durant la semaine et les assurances, etc.
- (iv) Mêmes les analyses multivariées comme celle de Budd (1999) ne sont pas infaillibles puisqu'elles reposent sur le principe que toutes les variables susceptibles d'avoir une influence sur les cambriolages résidentiels ont été modélisées.

Ajoutons que les facteurs de risques ont cette particularité d'être liés entre eux, ce qui a pour conséquence qu'ils ne se répartissent pas de façon plus ou moins égale dans la population mais, au contraire, ont tendance à se concentrer et donc à vulnérabiliser certains individus plus que d'autres. Ainsi, les foyers avec un jeune chef de famille et un revenu faible sont plus susceptibles de ne pas avoir une habitation bien sécurisée mais également de vivre dans des quartiers défavorisés et de laisser plus souvent leur logement inoccupé la nuit. Certains segments de la population sont donc beaucoup plus à risque de cambriolages résidentiels que les autres. De cette caractéristique découle la nécessité de cibler les interventions et de les élaborer de manière à ce qu'elles puissent s'attaquer à ces divers facteurs de risque. Le corollaire d'une telle approche est d'intervenir en impliquant une variété de parties prenantes concernées par les cambriolages résidentiels, mais de le faire rapidement s'il s'agit de cibler la re-victimation, stratégie qui peut permettre à la fois de s'attaquer à une proportion élevée d'événements criminels et de donner des services d'aide aux victimes.

Notons enfin la rareté des études sur les facteurs de risque reliés aux cambriolages avec ruse. Le *Home Office* en rapporte un certain nombre de type psychosocial (troubles cognitifs, mobilité restreinte, solitude, isolement, capacité du contrevenant à convaincre les victimes de le laisser entrer et habitudes comportementales de ces dernières en matière de sollicitation à domicile) et de type environnemental (propriété louée, jardins à l'abandon, alentours mal entretenus, porte principale non visible à partir de la rue ou de chez les voisins)³³.

³¹. Shover et Honecker (1999), cité par Weisel-Lamm (2005) et Rengert et Wasilchick (2000).

³². Cité par Weisel-Lamm (2005).

³³. A. Thornton *et coll.* (2003), *Distraction burglary amongst older adults and ethnic minority communities*, Home Office Research Study 269.

Partie 2. Stratégies nationales/provinciales et actions locales de prévention des cambriolages résidentiels

2.1 Stratégies nationales/provinciales

Très fréquents dans les pays occidentaux, les cambriolages résidentiels ne font pourtant pas l'objet d'un grand nombre de stratégies de prévention nationales ou provinciales. Cela ne veut pas dire que la plupart des pays sont inactifs mais simplement que la prévention des cambriolages résidentiels n'est pas développée et pensée à un niveau national ou provincial. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- (i) *Une décentralisation des pouvoirs au profit du local* : aux États-Unis par exemple, les activités de prévention de la criminalité sont presque toujours le fait des milieux locaux, entre autres parce que l'organisation policière n'est pas centralisée (il y a environ 13 000 services de police municipaux, de comtés et d'État). La plupart des services de police municipaux (du moins ceux des grandes villes) font de la prévention des cambriolages résidentiels de façon régulière sous la forme d'activités de sensibilisation et de conseils à la population. Certains s'y attaquent de façon ponctuelle en utilisant la technologie de la cartographie de la criminalité.
- (ii) *La faiblesse relative de l'incidence des cambriolages résidentiels* : c'est le cas notamment de la France. Pour autant, il existe des initiatives générales, comme celle de la gendarmerie nationale qui existe dans un grand nombre de villes (Opération tranquillité vacances)³⁴. Du 1er juillet au 31 août, les résidents qui partent un minimum de sept jours et laissent leur logement inoccupé (ou ferment leur établissement) peuvent avertir leur gendarmerie locale ou leur service de police qui, dans le cadre de leurs missions habituelles et de leurs patrouilles, effectueront des passages fréquents à leur domicile ou commerce durant leur absence. Cette opération comporte aussi un autre volet qui vise à informer les inscrits en leur donnant une fiche de conseils de prévention.
- (iii) *L'accent mis sur une prévention davantage axée sur le développement social que sur les stratégies dites situationnelles* (e.g. Canada et Chili) : que ce soit la Stratégie nationale canadienne ou le programme *Comuna Segura*, les projets financés ne proposent pas des mesures situationnelles.

Parmi les pays qui abordent la problématique à un échelon national ou provincial, certains en sont encore à leurs tout débuts (Barbade) ou travaillent à élaborer leur démarche (Finlande). Ainsi, en 2003, la police nationale de la Barbade a lancé le *National Burglary Reduction Programme*, baptisé *Operation Safe Homes*, intégrée à la stratégie policière biennale. Redynamisé en février 2005, il vise à réduire l'incidence des cambriolages et la peur de la criminalité, à renforcer les relations entre la police et la communauté, à améliorer la prestation des services policiers et à sécuriser les habitations³⁵. Quant à la Finlande, elle a créé un groupe de travail chargé de faire des recommandations générales et, pour l'heure, met l'accent sur la sensibilisation³⁶ et la recherche³⁷.

³⁴. Voir le site Internet de la préfecture de Paris :

www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/prevention/operation_tranquillite_vacances.htm.

Une initiative similaire existe en Belgique.

³⁵. Information disponible en ligne seulement sur le site Internet de la police de la Barbade :

www.barbadospolice.gov.bb

³⁶. Portfolio de formation sur la protection contre les cambriolages, préparé par le ministère de l'Intérieur et la *League of Insurance Companies*, distribution de brochures auprès des ménages et campagnes policières pour inciter les résidents à faire marquer leurs biens.

Ci-dessous sont présentées les stratégies nationales ou provinciales plus élaborées du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

2.1.1 Royaume-Uni

En octobre 1998, la *Reducing Burglary Initiative* (RBI)³⁸ a été lancée dans le cadre du *Crime Reduction Programme* (CRP). Celui-ci avait pour objectifs de réduire la criminalité à long terme et de manière durable en mettant en œuvre des actions éprouvées et faire la promotion de l'innovation, renforcer la base de connaissances et permettre des économies grâce à la réduction de la criminalité et une plus grande efficacité et efficience des programmes.

Outre son ampleur (25 millions de livres sterling pour trois ans), la RBI, à l'instar du CRP, est caractérisée par l'importance donnée aux preuves pour élaborer les projets et à leur évaluation. La RBI devait permettre de promouvoir l'apprentissage : les leçons du travail innovateur commandité et évalué dans la phase I devaient alimenter les activités des phases ultérieures (II et III). Enfin, les concepteurs de la RBI aspiraient clairement à palier les faiblesses passées concernant le manque de ciblage du travail de réduction des cambriolages. Pour obtenir du financement de la RBI, les projets devaient démontrer qu'ils avaient correctement axé leurs propositions sur des populations à risques élevés et que ces propositions étaient basées sur une analyse de problèmes complète. Les projets soumis étaient très variés : par exemple, parmi les 122 interventions comprises dans les 20 projets de la région sud, 29,5 % étaient communautaires, 27 % relatives à l'application de la loi, 15 % à la prévention situationnelle ciblée et 9 % à la prévention situationnelle à grande échelle, 10,5 % axées sur les contrevenants, 5 % sur le marquage des biens et 4 % sur autre chose (programmes de soutien aux victimes, amélioration du management et renforcement du travail entre les agences)³⁹.

Opérationnelle de 1999 à 2002, elle a fonctionné avec un système de subventions mobilisatrices et misé sur les *Crime and Disorder Reduction Partnerships* (CDRP) locaux⁴⁰ pour en assurer la gestion :

³⁷. Élaboration prochaine par le *National Crime Prevention Council* d'un plan pour étudier les marchés nationaux de biens volés et les moyens de les réguler.

³⁸. N. Hamilton-Smith (éd.) (2004), *The Reducing Burglary Initiative: design, development and delivery*, Home Office Research, Development and Statistics Directorate. Voir également le site Internet de la RBI : <http://www.homeoffice.gov.uk/rds/reducing1.html>

³⁹. N. Hamilton-Smith (éd.) (2004), *The Reducing Burglary Initiative: design, development and delivery*, Home Office, Research Study 287.

⁴⁰. En vertu de la *Crime and Disorder Act* de 1998 (ensuite amendée par la *Police Reform Act* de 2002), les « autorités responsables » ont l'obligation de travailler en partenariat avec d'autres agences et organisations locales à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à s'attaquer à la criminalité et aux désordres et à l'abus de drogues dans leur secteur. Les autorités responsables de ces *Crime and Disorder Reduction Partnerships* (CDRP) ou *Community Safety Partnerships* dans le Pays de Galles, sont la police, les autorités locales, les services d'incendie municipaux, les services de police, et les fiduciaires de soins primaires. Leur travail de partenariat doit commencer par la réalisation d'un audit ayant fait l'objet de consultations publiques afin d'identifier les problématiques locales et élaborer des stratégies efficaces pour les résoudre; il doit également se traduire par une coopération avec les autorités scolaires et les services de probation locaux et inviter d'autres acteurs locaux à y participer, aussi bien ceux du secteur privé que bénévole et communautaire (y compris la collectivité elle-même). Selon Hester (2000), la participation du secteur associatif et bénévole a été plus importante pour l'audit (72 % des CDRP) que pour l'élaboration de la stratégie et la réalisation du rapport sur l'état d'avancement (respectivement 65 % et 56 %). Voir Richard Hester (2000), *Crime and Disorder Partnerships: Voluntary and Community Sector Involvement*, Briefing Note 10/00, Home Office.

- (i) Pour la phase I, les critères de sélection étaient les suivants : chaque projet devait cibler un territoire de trois à cinq mille ménages ; ce territoire devait afficher un taux de cambriolage au moins deux fois supérieur à la moyenne nationale de 27 pour 1 000 ménages et ce, au cours des trois dernières années. En tout, 63 projets (220 000 ménages) ont été financés à hauteur de 60 000 livres sterling chacun pour une période d'un an (plus rarement de deux).
- (ii) La phase II, qui a démarré en octobre 1999 et conservé les mêmes critères d'admissibilité, a financé 161 autres projets (600 000 ménages).
- (iii) Amorcée en avril 2000, la phase III a vu l'un de ses critères assoupli, ce qui a permis à des secteurs ayant un taux seulement 1,5 fois supérieur au taux national de présenter une demande. Au total, 23 projets (1,3 millions ménages) ont reçu du financement, à la différence qu'il n'a pas été limité à un an.

Il était prévu que les projets de la phase I soient rigoureusement évalués afin que les enseignements servent à la conception et à la gestion des phases suivantes. Cette évaluation a été réalisée par trois consortiums régionaux de recherche externes et a porté sur l'impact de ces projets en matière de cambriolages et sur leur rentabilité (rapport coût-efficacité) : chacun d'eux a évalué 21 projets dans le sud⁴¹, le nord et le centre du pays. Ces évaluations devaient recenser les "meilleures pratiques" (« *best practice* ») et viser l'optimisation des ressources (« *value for money* »).

En plus de la RBI, le Royaume-Uni s'attaque aux cambriolages résidentiels avec la *Targeted Policing Initiative* qui aide la police à élaborer et mettre en œuvre une approche de résolution de problèmes et ne cible pas un type de crime en particulier. L'initiative de Leeds, décrite plus bas, a été financée dans le cadre de ce programme.

Mentionnons enfin le programme *Secured By Design* (SBD) qui existe depuis 1989. Initié par les services de police du sud-est de l'Angleterre afin de s'attaquer aux cambriolages résidentiels et dirigé par l'Association des chefs de police (*Association of Chief Police Officers* ou ACPO), il a reçu l'aval de l'unité de réduction du crime du Home Office⁴². En même temps, les autorités britanniques ont créé le poste de « *architectural liaison officer* » (ALO) dans les 43 divisions de police d'Angleterre et du Pays de Galles (les *Police Force Areas*). Ces policiers donnent des conseils aux promoteurs en habitation sur leurs nouveaux projets de construction de logements. Les standards utilisés sont ceux du *United Kingdom Accreditation Service*⁴³ et ont trait aux portes et fenêtres, à l'installation de caméras en circuit fermé, de systèmes de contrôle d'accès et d'alarmes anti-vol, ainsi qu'à l'éclairage⁴⁴. Depuis les débuts de SBD, ses standards ont été utilisés pour la construction de 35 000 habitations, un peu partout dans le pays.

2.1.2 Belgique

Depuis plusieurs années, la lutte contre les cambriolages résidentiels est une priorité majeure du gouvernement et du ministère de l'Intérieur qui a lancé un plan d'action fédéral de prévention. Dans ce contexte, en 1995, des formations de prévention situationnelle et de technoprévention ont été instaurées, donnant ainsi naissance aux conseillers en technoprévention (CTP). Les CTP sont chargés d'informer,

⁴¹. Il y a eu en fait 20 projets dans la région sud parce que deux d'entre eux se sont fusionnés.

⁴². Pour le moment cependant, le programme ne reçoit pas de financement du gouvernement britannique.

⁴³. L'UKAS est une entité d'accréditation nationale reconnue par le gouvernement qui évalue les organisations qui proposent des services de certification, de test, d'inspection et de calibrage.

⁴⁴. Pour plus de renseignements, il est possible de consulter le site Internet de *Secured By Design* : www.securedbydesign.com. Les standards peuvent être consultés en cliquant sur le lien du même nom dans le menu de gauche.

d'orienter et de conseiller les particuliers qui veulent sécuriser davantage leur habitation, l'objectif étant de s'assurer qu'ils le fassent de manière appropriée. Au cours des 10 dernières années, le secteur de la technoprévention a pris une ampleur croissante et son importance a été confirmée par le plan national de sécurité 2004-2007 (approuvé par le Conseil des Ministres en mars 2004).

La plupart des conseillers en technoprévention diplômés proviennent de la police locale et sont au service des citoyens de leur zone de police. Leur formation a été mise sur pied par l'administration fédérale. Ils peuvent ainsi donner à la population des conseils professionnels de prévention du cambriolage, à l'occasion de visites gratuites chez les résidents (aussi bien la population générale que les récentes victimes de cambriolage) afin d'étudier l'immeuble, d'analyser les faiblesses spécifiques et de proposer des solutions sur mesure. Ce sont surtout des conseils organisationnels, techniques ou architecturaux faciles à suivre. Si les résidents le demandent ou s'ils possèdent des biens de très grande valeur, les CTP peuvent discuter de matériel de sécurisation électronique et de la législation afférente.

Dans de nombreuses communes, les victimes récentes d'un cambriolage sont recontactées par des agents de police ou du service de prévention communal dans les jours suivant la déclaration à la police. C'est à ce moment que les services du conseiller local en technoprévention leur sont proposés.

La plupart des zones de police belges organisent également la surveillance des habitations des particuliers qui se sont absentés pour une période prolongée et qui en ont fait la demande. Lors de ces patrouilles, il n'est pas rare que les policiers relèvent les imperfections de la sécurisation du bâtiment et invitent le propriétaire à contacter le CTP.

Il est à noter qu'un incitatif financier peut également être accordé par le gouvernement fédéral ou par les communes aux personnes qui ont sécurisé leur habitation (ou leur locaux professionnels), sous certaines conditions légales.

Créée au début de 2004, la Taskforce de Prévention de l'Intrusion a pour objectif de mettre au point une approche intégrale et intégrée pour s'attaquer au phénomène des cambriolages. Elle se traduit notamment par une concentration de la mobilisation et de la connaissance des différentes instances privées et publiques, organisations et institutions concernées. Elle fonctionne de manière permanente et s'est dotée de deux groupes de travail :

- (i) Recel et traçabilité : il s'agit ici d'assurer la traçabilité des biens volés qui ont été retrouvés, afin de remonter jusqu'à leur propriétaire, et de diminuer la valeur du bien volé sur le marché du recel (un objet marqué sera plus difficilement revendu).
- (ii) Certification du matériel de technoprévention : un cahier des charges reprenant l'ensemble des préconisations pour la réalisation d'une habitation résistante à l'intrusion est en cours d'élaboration. L'objectif à long terme est de parvenir à une approche intégrale de la sécurité (« *safety* » et « *security* ») de l'habitation. Ce projet vise à lancer un label de sécurité intégral dans les habitations, comprenant un volet « prévention cambriolage » et un volet « prévention incendie ». L'obtention du label serait liée à des exigences sur le plan de mesures organisationnelles, du degré de résistance à l'effraction des châssis, de la présence d'un éclairage extérieur, du placement de détecteurs de fumée, etc. Le label « Maison sûre » a pour but de sensibiliser la population et de l'encourager à prendre ses responsabilités dans le développement d'un environnement plus sécurisé.

2.1.3 Australie

En 1997, le gouvernement fédéral a fait des cambriolages résidentiels un champ d'action prioritaire pour la prévention de la criminalité, dans le cadre d'une collaboration entre l'*Attorney-General* du Commonwealth

et les ministres des États et Territoires concernés par la *National Anti-Crime Strategy*⁴⁵. Le principal résultat de ce travail a été une initiative de prévention des introductions par effraction dans les résidences, financée par le gouvernement fédéral et mise en œuvre l'année suivante par et dans les États du Queensland et d'Australie méridionale (les projets sont dits « de démonstration ») avec une approche différente. En raison de son caractère local (la mise en œuvre a été restreinte à deux sites) et d'un travail d'évaluation rigoureux, le projet d'Australie méridionale est décrit dans la partie suivante.

À un autre palier de gouvernement, le Territoire de la Capitale Australienne (TCA) a lancé une série de mesures dans la dernière décennie afin de s'attaquer à la hausse du nombre de cambriolages résidentiels. Ainsi, sa *Property Crime Reduction Strategy 2004-2007*, intitulée *Building a Safer Community*, les identifie comme une priorité d'action. L'avant-propos du ministre établit un objectif très clair en matière de lutte contre les cambriolages, soit une réduction durable de 10 % d'ici fin 2007. Plusieurs activités ont donc été entreprises : des recherches sur l'incidence de la re-victimation, la distribution spatiale, la conception environnementale et la prise de décision du contrevenant, la question du déplacement de la criminalité, et le marché des biens volés ; des opérations de police pour se concentrer sur les « points chauds » de criminalité et/ou les récidivistes ; des programmes des services correctionnels destinés aux récidivistes de crimes contre la propriété ; le *Burglary Victims Response Project* (projet de réponse aux victimes de cambriolages) ; et des actions de sécurisation pour les logements à risque, dans le cadre du *Community Liaison and Advisory Safety Project (CLASP)*⁴⁶. Lancé en 1997 et destiné aux personnes âgées, il s'adresse désormais à tous les résidents auxquels il offre des diagnostics sur la santé, la sécurité et le risque d'incendie relativement aux cambriolages résidentiels et prodigue des conseils en matière de sécurité résidentielle.

L'État d'Australie occidentale a lancé la campagne *Burglar Beware*⁴⁷, qui se caractérise par une approche diversifiée : des activités policières ayant recours à des techniques d'ADN et à des opérations ciblées, comme par exemple *Operation Clearance* et *Operation Filmic* qui se sont attaquées au problème des biens volés et aux commerces de prêt sur gages ; des campagnes publiques de sensibilisation ; un ensemble d'initiatives de prévention. Coordonnée par le *Office of Crime Prevention* en partenariat avec la police de l'État, elle a bénéficié du soutien et de la participation des agences gouvernementales, des autorités locales, des commerces, des universités, des groupes communautaires, des écoles et de bénévoles.

2.1.4 Nouvelle-Zélande

Depuis le début de la présente décennie, le ministère de la Justice, notamment via sa *Crime Prevention Unit*, a mis en place un ensemble d'activités visant la réduction des cambriolages, l'accent étant mis sur les « points chauds » et les récidivistes et des opportunités de gains monétaires résultant de cambriolages⁴⁸.

Un programme dit national, le *Target Hardening Program (THP)*, a été élaboré en 2001. Mis en œuvre de façon restreinte dans certains secteurs de la ville d'Auckland et évalué, il est décrit dans la partie suivante consacrée aux exemples de pratiques locales.

⁴⁵. Engagement entre les États et les Territoires australiens en vue de travailler ensemble sur des projets pilotes de prévention de la criminalité dans divers domaines prioritaires, elle s'appelle désormais le *Australian and New Zealand Crime Prevention Ministerial Forum*.

⁴⁶. R. Holder *et coll.* (2004), *Crime victims and the prevention of residential burglary: Report of the ACT burglary victims response project*, Canberra: Australian Capital Territory, Department of Justice & Community Safety.

⁴⁷. Site Internet du *Office of Crime Prevention* : www.crimeprevention.wa.gov.au/html/burgl.cfm

⁴⁸. Voir le site Internet de la *Crime Prevention Unit* : www.justice.govt.nz/crime-reduction/strategies-actions.html#Burglary

Des changements législatifs sont également susceptibles d'avoir un effet sur les cambriolages résidentiels : la nouvelle loi sur les enquêtes criminelles permet désormais de faire des prélèvements ADN des contrevenants ayant commis des cambriolages. De plus, l'obtention de licences est devenue plus difficile pour les vendeurs d'articles usagés et les prêteurs sur gages, des sanctions étant prévues pour ceux qui ne se conformeraient pas à cette nouvelle réglementation ; le but de cette mesure est de rendre plus compliquée la vente et l'achat de biens volés⁴⁹.

Au niveau policier, le service de police de Nouvelle-Zélande a identifié la baisse des cambriolages comme l'une de ses six priorités au cours des cinq prochaines années, l'objectif général étant d'aider à rendre les collectivités plus sûres, en collaboration avec d'autres partenaires (l'organisme *Neighbourhood Support*, les *Safer Community Councils*, le *Insurance Council*, le ministère de la Justice, la *Crime Prevention Unit*, etc.), au même titre, par exemple, que la réduction de la violence et des activités du crime organisé. La police prévoit deux types d'interventions axées sur les contrevenants, les lieux, les victimes et les méthodes⁵⁰ :

- (i) Proactives : « ciblage » des récidivistes, sécurisation des cibles avec des mesures situationnelles, création de partenariats avec le privé pour compliquer le vol et la revente de biens volés, etc.
- (ii) Réactives : interrogatoires, activités de patrouille, soutien aux personnes sur-victimisées, etc.

Bilan

Les stratégies des quatre pays partagent un certain nombre de points essentiels :

- (i) L'attention toute particulière donnée à la sécurisation des habitations, principal facteur de protection des cambriolages résidentiels.
- (ii) La promotion d'une approche partenariale à laquelle participe la police.
- (iii) Le recours à des stratégies diversifiées pour lutter contre les cambriolages résidentiels.
- (iv) La volonté d'utiliser des études scientifiques ou de mener ses propres recherches afin de mieux comprendre la problématique.

Le Royaume-Uni et la Belgique se rejoignent aussi sur la nature véritablement nationale de leur stratégie (pour le moment, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont opté pour la mise en œuvre « restreinte »⁵¹ de certaines interventions), ainsi que sur le développement d'une approche originale de certification qui sert de véhicule à la sécurisation des habitations⁵² : la différence est que la Belgique semble beaucoup plus vouloir la mettre au cœur de son dispositif anti-cambriolage que le Royaume-Uni.

Enfin, en matière d'évaluation, le Royaume-Uni a investi des sommes considérables pour que chaque projet financé puisse être rigoureusement évalué, autant quant au processus suivi qu'en matière des résultats de réduction des cambriolages.

⁴⁹. Site Internet du gouvernement de Nouvelle-Zélande : www.beehive.govt.nz/briefings/justice/justice/2.cfm

⁵⁰. *New Zealand Police Statement of Intent 2005/2006*, Service de police de Nouvelle-Zélande, p.25.

⁵¹. Dans le cas de l'Australie, le projet national a été expérimenté dans trois sites différents de deux États (l'Australie méridionale et le Queensland), tandis que la Nouvelle-Zélande a mis en œuvre le sien dans certains secteurs de la région métropolitaine d'Adélaïde.

⁵². Les Pays-Bas en font autant depuis 1991, avec le programme *Police Label Secured Housing* sur lequel il n'y a quasiment pas d'informations récentes en langues anglaise ou française : à l'occasion d'une conférence internationale sur la sécurité et la prévention de la criminalité via la conception urbaine, un représentant du *National Police Institute* a rapporté qu'entre 1997 et 2001, un total de 220 000 certificats résidentiels avaient été octroyés (*Information Digest*, Home Office, janvier 2002). Pour une description du programme tel qu'il existait en 1997, voir D. Hicks *et coll.* (2000), *Pratiques policières inspirantes. Partenariats en prévention de la criminalité*, Centre international pour la prévention de la criminalité, p.29.

2.2 Exemples d'actions locales de prévention

Six initiatives ont été retenues sur la base de plusieurs critères. Ainsi, elles devaient :

- (i) Être relativement récentes⁵³.
- (ii) Être présentées (démarche d'action et méthodologie d'évaluation) avec suffisamment de précision pour pouvoir en comprendre le fonctionnement.
- (iii) Avoir une démarche d'action différente les unes des autres.
- (iv) Avoir été évaluées avec un minimum de rigueur⁵⁴.
- (v) Représenter plusieurs régions du monde.
- (vi) Il fallait également tenir compte de l'importance accordée aux cambriolages résidentiels par les différents pays.
- (vii) Les évaluations devaient avoir été publiées en anglais, français ou espagnol.

Notre recherche nous a permis d'identifier une douzaine de projets dont les évaluations étaient disponibles et nous en avons conservé six aux fins de ce rapport (de toute façon, la plupart provenaient du Royaume-Uni). Afin de respecter les quatrième et cinquième critères, trois projets britanniques ont été sélectionnés, de même qu'un projet australien, un programme néo-zélandais et une opération canadienne (du Québec).

Ces six initiatives n'ont pas vocation à être représentatives de l'ensemble des actions de prévention des cambriolages résidentiels qui existent dans le monde, ni même des interventions les plus efficaces en la matière. Elles ont toutefois fait montre d'une certaine efficacité à réduire les problématiques auxquelles elles se sont attaquées.

2.2.1 Le Residential Break and Enter Project⁵⁵ (Australie méridionale)

Le projet a été mis en œuvre dans les sites de Norwood (population de 32 000 habitants) et de Tea Tree Gully (population de 95 000 habitants), deux sous-division du service de police de la métropole d'Adélaïde situés dans ses faubourgs nord-est. Son principal objectif était d'améliorer la qualité de vie de la collectivité en réduisant l'incidence des cambriolages, grâce notamment à la prévention de la re-victimation.

Opérationnel de fin 1998 au début de 2000, le projet a mis en place un service destiné aux victimes de cambriolages résidentiels de deux districts ("divisions") de la police métropolitaine d'Adélaïde, afin qu'elles ne soient pas à nouveau victimes. On espérait aussi réduire par la même occasion le taux général de cambriolages résidentiels dans les deux secteurs. Ce service a consisté à former des bénévoles de la collectivité afin qu'ils fassent une « intervention » chez les victimes participant au projet, axée autour de cinq éléments : une évaluation (ou audit) de sécurité, un soutien informel, un renvoi à des agences de services sociaux, un renvoi afin de faire marquer ses biens, des liens avec les voisins. L'un des deux secteurs a également bénéficié de la fourniture et de l'installation de serrures de qualité, c'est-à-dire d'une

⁵³. C'est-à-dire être postérieures à 1999.

⁵⁴. Indépendance de l'évaluation, utilisation de méthodes statistiques pour mesurer l'efficacité des activités entreprises à atteindre les objectifs visés et, si possible, évaluation de la mise en œuvre. Ce dernier élément a moins compté pour les deux projets britanniques retenus mis en œuvre dans le cadre de la RBI parce que les évaluations individuelles de tous les projets de ce programme n'ont pas été publiées. Dans ces deux cas, il a fallu s'appuyer sur des articles scientifiques rendant compte de ces évaluations, lesquels abordent peu les processus.

⁵⁵. Voir South Australian Crime Prevention Unit (2002), *The South Australian Residential Break and Enter Pilot Project. Evaluation Report, Full Report Volume 2001*. Attorney's General Department, Canberra, Commonwealth of Australia, et M. Enderson (2002), *Preventing Repeat Residential Burglary: A Meta-Evaluation of two Australian Demonstration Projects*, Canberra Act: Commonwealth Attorney-General's Department.

mesure de renforcement des dispositifs de protection. Cette visite a eu lieu environ une semaine après le cambriolage, et des entrevues téléphoniques de suivi ont été faites auprès des victimes entre six et huit semaines après la visite afin de savoir si elles avaient mis en pratique les conseils des bénévoles et avaient subi un second cambriolage depuis.

Plusieurs parties prenantes ont été impliquées dans ce projet :

- (i) Le *Crime Prevention Unit* du ministère de l'*Attorney Général* a donné un financement conjoint avec la *National Crime Prevention*, et assuré la direction de l'initiative dont le directeur et l'équipe étaient basés chez elle.
- (ii) Le service de police d'Australie méridionale (SAPol) dont les patrouilleurs présentaient le projet aux victimes afin de les inciter à participer et faisaient le suivi avec l'équipe du projet, tandis que les agents de liaison communautaire (« *community liaison officers* ») participaient au marquage des biens, et la section de réduction de la criminalité assurait la formation des bénévoles pour procéder à l'audit de sécurité et effectuait elle-même la visite dans certains cas.
- (iii) L'organisme communautaire *Victim Support Service* a fourni des pamphlets pour le « kit » destiné aux résidants, participé à la formation et pris en charge les renvois venant de l'équipe du projet.
- (iv) Les autorités locales via la section des services communautaires, une organisation de bénévoles, ainsi que des bénévoles.

2.2.2 L'opération policière de prévention des cambriolages résidentiels de Boucherville (Canada)

Ce projet s'est déroulé entre décembre 1998 et décembre 1999 dans la municipalité de Boucherville, en banlieue de Montréal. Comptant un peu plus de 36 000 habitants et de 12 000 unités d'habitations à l'époque, avec un revenu annuel médian par ménage entre 50 000 et 70 000 dollars canadiens, son taux de cambriolages résidentiels a rapidement augmenté entre juin 1997 et février 1998, passant de 20 à 45 pour 1 000 habitants⁵⁶. L'objectif recherché était de faire diminuer ce taux.

Afin de bien en comprendre les caractéristiques, le service de police de la ville de Boucherville a effectué une analyse des cambriolages résidentiels qui a notamment permis d'identifier le *modus operandi* des cambrioleurs et l'existence de deux concentrations géographiques ou « points chauds », regroupant environ 200 résidences chacun. C'est à partir de ce travail que trois types de mesures de prévention ont été élaborées :

- (i) *Reconnaissance de l'opportunité* : d'une part, les policiers distribuaient un guide des moyens de prévention aux résidences qui donnaient l'impression d'être inoccupées et d'autre part, une opération de surveillance de quartier a été lancée afin d'augmenter les risques de détection.
- (ii) *Vulnérabilité des cibles* : les résidants ont été encouragés à améliorer le potentiel de surveillance de leurs résidences (par exemple en dégageant la végétation ou en augmentant l'éclairage) et à renforcer ces points d'entrée plus fragiles, notamment en posant des serrures à pêne dormant et des barreaux aux fenêtres ou en se dotant de systèmes d'alarme anti-vol. Ces conseils ont été donnés dans le cadre des visites des résidences à risque et de visites sécuritaires, mais également de sessions et de kiosques d'information et d'articles de journaux.

⁵⁶. Après qu'il a été décidé que le projet verrait le jour, ce taux a d'abord baissé à 12 en juillet 1998 avant de remonter à 40 juste avant le début de ses opérations.

- (iii) *Négligence des propriétaires* : le projet a misé sur des activités de sensibilisation, dont la distribution de dépliants, la publication d'articles de journaux et la tenue de kiosques et de sessions d'information.

2.2.3 Le Target Hardening Programme⁵⁷ (Nouvelle-Zélande)

Fruit des efforts du groupe de travail créé par la *Crime Prevention Unit* du ministère de la Justice et le service de police de Nouvelle-Zélande, ce programme avait pour objectifs de :

- (i) Prévenir la re-victimation des habitations socio-économiquement défavorisées;
- (ii) Accroître le sentiment de sécurité des victimes en sécurisant les habitations cambriolées.

Pour ce faire, le programme a misé sur la diffusion d'informations et la sécurisation des résidences.

En 2001, une version pilote du programme a été mise en œuvre dans sept secteurs de la ville d'Auckland desservis par l'organisme de soutien aux victimes *Victim Support*⁵⁸. La direction du programme lui a été confiée, tandis que le financement a été assuré par le ministère de la Justice et le renvoi des victimes par le service de police de Nouvelle-Zélande. Le « pilote » a été opérationnel d'avril 2001 à juillet 2002 et a desservi 167 ménages pour un coût global de 150 000 dollars australiens.

L'admissibilité des ménages dépendait surtout de deux critères : avoir été cambriolé à la même adresse à au moins deux reprises au cours des 12 derniers mois et être socio-économiquement défavorisé (la mesure principale étant la détention de la *Community Services Card*)⁵⁹.

Une fois les victimes identifiées⁶⁰, l'admissibilité au programme devait être confirmée dans les trois jours suivant le renvoi. Dans un deuxième temps, les victimes admissibles étaient contactées par le directeur et prévenues qu'un expert contractuel mandaté par *Victim Support* se manifesterait afin de procéder à l'évaluation de sécurité. L'évaluation de sécurité et l'installation de l'équipement nécessaire devaient se faire dans un délai de cinq jours suivant le renvoi initial. Par ailleurs, il était demandé aux ménages d'informer *Victim Support* s'ils étaient victime d'un cambriolage suite à l'installation des dispositifs de sécurité.

Le programme prévoyait une réponse graduée :

⁵⁷. C. Casey *et coll.* (2004). *Evaluation of the Target Hardening Pilot Programme*. Ministry of Justice. Wellington, New Zealand.

⁵⁸. Il existe 77 groupes *Victim Support* affiliés au conseil national *Victim Support Groups*: ils sont autonomes, rendent compte à leur comité local de gouvernance et assument individuellement leur levée de fonds et la formation de leurs bénévoles. L'exécutif national est l'organe directeur de *Victim Support*, et son rôle est de donner du soutien et du leadership aux groupes *Victim Support*.

⁵⁹. Les deux autres critères étaient l'approbation du propriétaire (si les participants étaient locataires) et les « intérêts de la justice » (critère discrétionnaire qui permettait à *Victim Support* de passer outre le critère de la détention de la *Community Services Card* et de ne pas accepter les demandes de ménages pour lesquels le programme n'apporterait rien, comme par exemple ceux qui auraient déjà fait preuve de « laxisme flagrant » en matière de sécurité de leur résidence).

⁶⁰. Dans le district policier de la ville d'Auckland, cette identification pouvait provenir de plusieurs sources : du directeur local de *Victim Support*, qui recevait une liste du centre de renseignement policier recensant les cas de récidives de cambriolages; des rapports de *Victim Support*, qui décrivaient tous les appels acheminés au district policier et au cours desquels la victime pouvait avoir mentionné qu'il ne s'agissait pas du premier cambriolage à son domicile; des victimes elles-mêmes.

- (i) Réponse de classe A pour les ménages cambriolés deux fois ou plus au cours de la dernière année et n'ayant pas de serrures de sécurité : par exemple, installation de nouvelles serrures.
- (ii) Réponse de classe B pour les ménages cambriolés trois fois ou plus et ayant déjà des serrures de sécurité : par exemple, prêt d'une alarme sonore anti-vol.
- (iii) Réponse de classe C en plus de l'une des deux autres : par exemple, installation d'écrans de sécurité et/ou nouvel éclairage.

Une information générale sur les comportements à adopter pour prévenir le cambriolage résidentiel a également été distribuée à tous les participants.

2.2.4 Le projet de réduction des cambriolages de Hartlepool⁶¹ (Royaume-Uni)

Il s'agit de l'un des 63 projets de développement stratégique (SDP) de la phase 1 de la *Reducing Burglary Initiative*. Financé à hauteur de 60 000 livres sterling pour une période d'un an, il a été implanté au sud du centre-ville de Hartlepool, dans un secteur très défavorisé comprenant 3 500 ménages et affichant un taux de cambriolages résidentiels supérieur à 6 100 pour 100 000 habitants avant le début de l'initiative.

Conformément à la RBI, le projet a été mené par le *Crime and Disorder Reduction Partnership* local. Son objectif était de réduire le nombre de cambriolages résidentiels de 25 % au cours des deux premières années. Pendant la phase de planification du projet, celui-ci a procédé à une analyse des cambriolages résidentiels.

Les activités mises en œuvre ont porté sur trois volets d'intervention différents, répondant chacun à un aspect spécifique de la problématique des cambriolages précédemment analysée :

(i) *Activités axées sur les contrevenants*

Des projets de divertissement destinés aux jeunes ont été mis en œuvre : activités extérieures et séances en soirée, organisées autour du centre sportif; visites de policiers communautaires dans les écoles pour en faire la promotion. D'autre part, dans le cadre d'une démarche de supervision et de traitement des jeunes contrevenants, l'organisme Fairbridge a réservé des places dans son cours de développement personnel aux jeunes en difficulté identifiés par le personnel de ce centre sportif.

(ii) *Activités de prévention « situationnelle »*

Des barrières de sécurité (« *alleygates* ») ont été installées comme solution à l'utilisation des ruelles et allées par les cambrioleurs pour avoir accès aux habitations.

Des mesures de sécurisation ont été proposées pour s'attaquer à la re-victimation et à la concentration des cambriolages dans certains secteurs bien précis : les victimes ont eu la possibilité de faire évaluer la sécurité de leur logement pour y apporter des améliorations; l'éclairage de plusieurs tronçons de rue a été augmenté; des modules portiers électroniques ont été posés ainsi que des compteurs à minuterie pour l'éclairage interne et les appareils électriques des logements (donnant ainsi l'impression qu'ils sont occupés).

Afin de donner aux résidents la capacité de jouer un rôle au niveau de la prévention, un volet de développement communautaire sous la responsabilité de deux coordonnateurs spécialisés en réduction des cambriolages a mené à la création de plusieurs groupes de surveillance de quartier et d'une association de

⁶¹. S. Adamson (2005). "Burglary Reduction in Action: The Hartlepool Experience" in *Crime prevention and community safety: An international journal*, Vol. 7, No.2. pp. 41-52.

résidents et à une appropriation (dans le sens de l'engagement) de la lutte contre les cambriolages par les habitants.

D'autres activités se sont inscrites dans un effort « pédagogique » de la population générale du secteur de Hartlepool, via notamment l'organisation d'une campagne de sensibilisation, d'une semaine de la prévention, et d'une lettre d'information et la distribution d'ensembles de manuels (« pack ») relatifs à la sécurité. Ces moyens ont également servi à faire connaître les autres types d'intervention.

(iii) *Marquage des biens*

Déjà utilisée avant le projet dans une partie du secteur cible, cette mesure a été proposée à tous les ménages afin de rendre les biens moins attrayants sur le marché de la revente.

2.2.5 La Distraction Burglary Initiative (LDBI) de Leeds⁶² (Royaume-Uni)

Le secteur cible était le district métropolitain de Leeds (dans le West Yorkshire), qui s'étend sur plus de 500km² et comporte environ 300 000 logements dont un peu moins du quart sont occupés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Le taux de cambriolages résidentiels avec ruse⁶³ avait plus que doublé entre décembre 2000 et mars 2001. Les principaux objectifs de ce projet de deux ans (d'avril 2001 à avril 2003) financé par la *Targeted Policing Initiative* (500 000 livres sterling) étaient de diminuer l'incidence des cambriolages avec ruse et la re-victimation.

La LDBI s'est appuyée sur la mobilisation d'une gamme variée d'agences, incluant la police, mettant notamment à profit l'existence d'un secteur bénévole de personnes âgées très développé. Les groupes communautaires ont joué un rôle important pour ce qui est des éléments de l'initiative relatifs à la prestation de services, en raison de leur contact avec un grand nombre de personnes âgées.

L'implication des partenaires dans le volet sensibilisation de l'initiative ne s'est pas limitée à la mise en œuvre mais également à la conception des activités, parmi lesquelles des présentations orales, des mises en scènes, des projections vidéo, des visites dans les écoles et une couverture médiatique. Les autres activités de prévention visaient à réduire la capacité des contrevenants d'identifier et de pénétrer dans les logements des personnes âgées. Elles incluaient⁶⁴ :

- La sécurisation des habitations des personnes âgées : au total, environ 3 500 logements ont bénéficié de l'installation d'un dispositif de sécurité (e.g. systèmes « parlant » automatiques ou grilles extérieures sur les portes, fléaux de porte).
- Un projet d'inscription volontaire des vendeurs à domicile (*First Checkpoint*) : sa raison d'être était la relation évidente entre les cambriolages avec ruse et les faux vendeurs à domicile. Une liste de vendeurs fiables a donc été élaborée, le point de départ étant la prise de contact puis l'inscription des vendeurs qui acceptaient ainsi de se soumettre à un processus d'enquête et de filtrage. C'est l'équipe de l'initiative de Leeds qui mettait en relation les clients et les vendeurs. Une stratégie de publicité diversifiée a permis de faire connaître ce projet.

⁶². Cette section se base sur S. Lister *et coll.* (2004). *Evaluation of the Leeds Distraction Burglary Project*, Home Office On-line Report 44/04.

⁶³. Ce type de cambriolage implique un contact direct entre le contrevenant et la victime potentielle, le premier cherchant à leurrer la seconde, ce qui n'exclut pas le recours à la force en cas d'échec.

⁶⁴. Nous ne présentons que les plus importantes mais il est nécessaire de mentionner les autres : l'élaboration d'un protocole relatif au porte-à-porte à domicile, l'entretien de jardins par les personnes âgées et le développement de partenariats grâce à un fond de financement communautaire dont la principale fonction était d'encourager les partenaires à intégrer la prévention de la criminalité dans leur ordre du jour.

2.2.6 Le projet de réduction des cambriolages de Yew Tree⁶⁵ (Yew Tree, Sandwell, Royaume-Uni)

Mis en œuvre dans deux secteurs défavorisés en banlieue nord-ouest de Birmingham comprenant environ 2 500 ménages, ce projet qui faisait partie de la phase I de la RBI avait pour objectif de réduire le nombre de cambriolages résidentiels de 25 % au cours des deux premières années et devait être mené par le *Crime and Disorder Reduction Partnership* local. À l'instar de Hartlepool, il a reçu un financement d'environ 60 000 livres sterling pour une période de 12 mois.

Suite à une analyse des cambriolages, il a été décidé d'alterner une phase de « répression » policière (« *crackdown* ») et une phase de consolidation :

(i) Mesures de répression policière

La police a ciblé les contrevenants connus en augmentant les arrestations et les fouilles, les perquisitions de propriétés, les ordres d'éviction, etc., afin de les éloigner des lotissements et d'augmenter le risque d'arrestation, ainsi que de sensibiliser les résidents et les contrevenants eux-mêmes à l'implication de la police.

(ii) Consolidation

Pour le volet sécurisation des biens, la police a visité toutes les résidences du secteur cible afin d'aider et de conseiller en matière de marquage de biens. Les ménages ciblés ont reçu des étiquettes mentionnant que les biens de valeur du secteur avaient été marqués.

Le volet participation communautaire a été décliné en plusieurs activités qui devaient permettre de sensibiliser la population aux mesures de prévention, augmenter le nombre de signalements, favoriser la participation communautaire, mettre en relation les résidents avec les représentants de la communauté et les policiers et, par conséquent, faciliter l'échange d'informations relatives à des activités de cambriolage : distribution de guides de prévention, incitation à la surveillance de quartier, utilisation de liaisons radios et organisation d'un événement local d'information sur la prévention.

Par ailleurs, plusieurs projets de divertissement destinés aux jeunes de 11 à 18 ans ont vu le jour : création d'un jardin, "*football coaching*" et pièce de théâtre d'été. Le but était de les occuper et d'accroître leur sentiment d'appartenance à la collectivité.

Enfin, des bénévoles ont enlevé la végétation dans les allées de sorte à réduire la couverture naturelle, augmenter la surveillance naturelle et diminuer les opportunités de cacher des biens volés.

Tous ces éléments ont été soutenus par des activités de publicité, telles une campagne de publicité de prévention de la criminalité et une couverture médiatique dans les journaux et les émissions de radio et télévision.

2.2.7 Bilan

Le tableau de la page suivante fait la synthèse des six projets.

⁶⁵. Voir Home Office (2003). *Reducing burglary initiative project summary* Yew Tree, Sandwell. Supplement 3 to Findings 204, Londres: Home Office, et A. Millie (2005). "Reducing Burglary by Crackdown and consolidation", dans *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, Vol. 28, #1.

Synthèse des principaux éléments des six projets

	<i>Residential Break and Enter Project</i>	Opération policière de prévention	<i>Target Hardening Programme</i>	RBI - Hartlepool	LBDI	RBI – Yew tree
Site(s)	2 sites dans les faubourgs d'Adélaïde	- Ville de Boucherville - 2 « points chauds »	7 sites de la grande région d'Auckland	Secteur au sud du centre-ville	Ville de Leeds dans son ensemble	2 secteurs de la banlieue de Birmingham
Objectif principal	Réduire la re-victimation	Réduire les cambriolages résidentiels	- Réduire la re-victimation - Accroître le sentiment d'insécurité	Réduire les cambriolages résidentiels	Réduire les cambriolages avec ruse et leur re-victimation	Réduire les cambriolages résidentiels
Analyse de la problématique	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Parties prenantes	-Autorités locales -Police -Org. d'aide aux victimes (OAV)	Police uniquement (avec une équipe de criminologues)	- Autorités locales - Police - Assoc. d'habitation - Secteur privé - OAV	- CDRP (autorités locales, police, service de probation, etc.) - Résidents	- Home Office - Police - Réseau informel d'agences locales - Secteur bénévole	CDRP
Financement	- Montant non précisé - Durée : 1 an	- Montant non précisé - Durée : 1 an	- 150 000\$ AUS (coûts) - Durée : 15 mois	- 60 000 livres sterling - Durée : 1 an	- 500 000 livres sterling - Durée : deux ans	- 60 000 livres sterling - Durée : 1 an
Activités						
Sécurisation de l'habitation	OUI Serrures de porte renforcées dans l'un des deux sites	NON (indirectement, via les conseils)	OUI Réponse graduée (serrures de porte et de fenêtre, alarme, etc.)	OUI - Barrières de sécurité - Serrures renforcées (porte/fenêtre) - Compteurs à minuterie	OUI Toutes sortes de mesures	NON (indirectement, via les conseils)
Conseils / Sensibilisation / Publicité	OUI - Sécurisation des habitations - Marquage des biens	OUI - Pour que les habitations aient l'air « occupées » - Sécurisation des points d'entrée des habitations	OUI Conseils de sécurité aux participants	OUI - Ensembles de manuels - Lettre d'information - Campagne publicitaire - Semaine de prévention	OUI - Présentations orales et mises en scène - Vidéos - Visites dans les écoles	OUI - Sécurisation des habitations - Pour marquer les biens - Ensembles de manuels - Campagne publicitaire
Marquage des biens	NON (via les conseils)	NON	NON	OUI (mais antérieur au projet)	NON	NON (via les conseils)
Surveillance de quartier	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Mesures communautaires	OUI Renvoi à des agences de services sociaux	NON	NON	OUI - Projets de divertissement (jeunes) - Supervision et traitement des jeunes contrevenants - Recrutement de 2 coordonnateurs	OUI - Projet d'inscription volontaire des vendeurs à domicile	OUI - Projets de divertissement (jeunes) - Participation de la collectivité (sensibilisation)
« Répression » policière	NON	NON	NON	NON	NON	OUI

Note : un « OUI » signifie que le projet comportait le volet correspondant de la colonne de gauche; un « NON » signifie le contraire.

Quelques éléments d'analyse méritent d'être relevés :

(i) Objectif principal

La moitié des projets se sont attaqués à la re-victimation, et ce, avec un calendrier relativement serré puisque leur « durée de vie » a été plutôt courte. Un seul a cherché à influencer le sentiment d'insécurité.

(ii) Analyse de la problématique locale

Quatre des projets ont fait une analyse des spécificités des cambriolages résidentiels locaux afin que les interventions s'attaquent aux facteurs de risque spécifiques et que leur mise en œuvre puisse s'appuyer sur les forces de la collectivité. Dans le cas des deux projets de la RBI, elle était obligatoire. C'est sur cette analyse qu'a reposé le plan d'action mis en œuvre par la suite.

(iii) Partenaires

À l'exception de Boucherville, les projets ont eu plusieurs partenaires. Ce n'est pas une surprise pour ceux de Hartlepool et de Yew Tree puisque la RBI a imposé que les CDRP locaux soient au cœur de la démarche. Dans le *Residential Break and Enter Project*, le *Target Hardening Programme* et la LDBI, des organismes d'aide aux victimes et de bénévoles ont été au cœur du dispositif. La police a eu un rôle central à Boucherville et à Yew Tree mais a été impliquée dans tous les projets.

(iv) Les activités

En terme de type de prévention, les projets se divisent en deux groupes : le *Residential Break and Enter Project*, le *Target Hardening Programme* et l'opération policière de prévention ont opté pour des mesures situationnelles uniquement (pour cette dernière, cela s'est fait dans le cadre d'une démarche de résolution de problèmes); les trois autres (de Hartlepool, de Leeds et de Yew Tree) ont assis leur action sur un volet situationnel et sur un volet communautaire.

Trois des projets (plus un site d'un quatrième) ont comporté un volet sécurisation de l'habitation, mais même les deux qui n'en avaient pas ont cherché à la promouvoir via les conseils ou la sensibilisation. Tous les projets avaient des activités de conseil, de sensibilisation et/ou de publicité. Dans deux d'entre eux, on retrouve le marquage des biens mais pas directement puisqu'il était censé résulter de l'application de conseils. La surveillance de quartier et les activités dites communautaires se retrouvent dans la moitié des initiatives. Enfin, un seul site a misé sur la « répression » policière mais il l'a accompagné de mesures communautaires et de sécurisation des habitations ; à Boucherville, la police est intervenue dans le cadre de la résolution de problèmes et non d'une démarche « répressive ».

Les activités mises en œuvre se rattachent surtout à la prévention situationnelle mais également à la réduction des motivations sous-jacentes des contrevenants (Hartlepool et Yew Tree) et la résolution policière de problèmes (Boucherville)⁶⁶. La théorie des activités routinières (Cohen et Felson) étant le fondement théorique de la prévention situationnelle (avec la théorie des choix rationnels), il n'est pas surprenant que les facteurs de risque auxquels les projets se sont attaqués soient relatifs aux cibles et aux gardiens compétents (re-victimation, manque de sécurisation, potentiel de surveillance, inoccupation des habitations et accessibilité), ainsi qu'aux contrevenants motivés⁶⁷. Il est important de remarquer que la plupart des projets comportent un ensemble de composantes, présentées le plus souvent comme étant intégrées, lesquelles ont vocation à travailler sur plusieurs facteurs de risque en même temps.

⁶⁶. La prévention situationnelle s'intéresse aux « contrevenants motivés » mais pas sous l'angle des causes « profondes » qui sont à l'origine de leur passage à l'acte.

⁶⁷. Selon elle, trois éléments sont nécessaires pour qu'un crime contre la personne soit perpétré : présence d'une cible appropriée (personne, objet ou endroit); absence d'un gardien compétent; présence d'un contrevenant motivé.

Partie 3. Éléments d'analyse

3.1 Évaluation des six projets de prévention et de la *Reducing Burglary Initiative*

3.1.1 Le *Residential Break and Enter Project*

L'évaluation⁶⁸ a porté à la fois sur la mise en œuvre et sur l'efficacité des activités, et utilisé les données colligées (i) par les bénévoles à l'occasion de leur intervention et contenues dans plusieurs formulaires (celui de l'audit de sécurité, ceux relatifs à l'enquête sur les caractéristiques des victimes et de leur habitation et celui qui précisait le type et l'emplacement des serrures à installer), et (ii) via les entrevues téléphoniques de suivi, ainsi que (iii) les statistiques policières de la criminalité.

L'évaluation du processus, dont la méthodologie comprenait également des entrevues de groupe, des questionnaires écrits et l'analyse de différents documents, met en valeur les deux points suivants :

- (i) Une forte implication individuelle de quelques policiers mais, dans l'ensemble, une collaboration inégale avec le service de police à cause de : sa réorganisation interne ; la charge de travail administratif découlant du processus de notification durant la première moitié du projet et de la décision de transférer le renvoi des patrouilleurs à la section de réduction de la criminalité de la police nationale ; la culture policière.
- (ii) La capacité de bénévoles sélectionnés, formés et encadrés à assumer l'intervention telle que définie par le projet et à donner des services aux victimes de cambriolage, notamment en termes de soutien informel (écoute et encouragement à être en contact avec les voisins). Cette capacité dépend de compétences et de services standard qui passent par une formation et une gestion de qualité, y compris un processus approprié de sélection et de supervision des bénévoles : (i) dans ce projet, la formation a été insuffisante dans certains domaines bien précis, comme par exemple la partie « serrures » de l'évaluation de sécurité, avec pour conséquence que les bénévoles perçus comme les plus compétents ont été plus utilisés que les autres; (ii) en outre, 76 % des répondants ont mis en œuvre, en tout ou en partie, les conseils donnés par les bénévoles et 36 % ont procédé au marquage de leurs biens; (iii) enfin, des 46 bénévoles formés, il en restait 30 actifs lorsque le projet a pris fin, 24 d'entre eux ayant continué ensuite à s'impliquer dans la prévention de la criminalité au niveau local.

L'évaluation d'impact établit que la majorité des victimes (62 %) ont suivi les conseils prodigués afin de renforcer la sécurité de leur habitation, cependant qu'un tiers ont dit avoir l'intention d'aller au-delà des conseils et de mettre en œuvre des mesures supplémentaires. Plus précisément, 37 % et 42 % d'entre elles ont installé respectivement des serrures de porte et de fenêtre, 20 % ont fait l'acquisition d'un système d'alarme et 40 % ont procédé au marquage de leurs biens. Ce sont là les moyennes des pourcentages des deux sites, ceux de Tea Tree Gully étant nettement supérieurs, surtout en ce qui concerne les serrures, ce qui explique sans doute les meilleurs résultats du site.

⁶⁸. South Australian Crime Prevention Unit (2002), *The South Australian Residential Break and Enter Pilot Project. Evaluation Report*, Full Report Volume 2001, Attorney's General Department, Canberra, Commonwealth of Australia.

Dans l'ensemble, le projet a été efficace à prévenir une re-victimation des ménages cambriolés pour la première fois. Les cambriolages résidentiels répétés⁶⁹ ont augmenté dans le secteur témoin mais sont demeurés stables dans le secteur cible. Les six derniers mois de la période de suivi, après la fin de la visite, ont montré un recul des cambriolages résidentiels dans les deux secteurs du projet mais pas dans les secteurs témoins, ce qui veut dire que la poursuite des actions aurait sans doute donné des résultats positifs. En revanche, le projet n'a pas réussi à faire diminuer le nombre total de cambriolages dans le secteur cible. Plus encore, ils y ont davantage augmenté durant les 20 mois suivant le projet que dans le secteur témoin. En réalité, l'analyse des résultats des deux sites révèle que celui de Tea Tree Gully a beaucoup mieux réussi que celui de Norwood. Même s'il est possible que le changement des pratiques de signalement ait joué, il ne peut expliquer à lui seul les « mauvais » résultats de Norwood. L'hypothèse émise par l'évaluation est que les cambrioleurs de Norwood ont été moins dissuadés que ceux de Tea Tree Gully, ce qui se serait traduit par un micro-déplacement, c'est-à-dire qu'après avoir échoué à un endroit, ils auraient réussi sur une cible voisine. Le plan d'évaluation était toutefois insuffisant pour le vérifier.

3.1.2 L'opération policière de prévention des cambriolages résidentiels de Boucherville

Même si l'évaluation⁷⁰ ne met pas l'accent sur le processus, elle y fait allusion relativement à deux éléments :

- (i) Initialement basée sur le modèle britannique de Kirkholt⁷¹, la surveillance de quartier a finalement pris une forme beaucoup plus simple (des résidents parcourent les rues au hasard) parce que les autorités de Boucherville se sont rendu compte qu'elles ne faisaient pas face à un problème de re-victimation.
- (ii) Le service de police s'est chargé des visites à domicile effectuées dans le cadre du volet de reconnaissance de l'opportunité et du volet vulnérabilité des cibles, tâche particulièrement lourde à assumer.

L'évaluation a donc principalement porté sur les résultats relativement à la réduction des cambriolages résidentiels. De type quasi expérimental, elle a consisté à faire une comparaison *pré* et *post*-test du groupe de cambrioleurs. En raison de la mise en œuvre de plusieurs mesures à l'ensemble de la ville, il n'a pas été possible de trouver des secteurs géographiques témoins. Cependant, plusieurs variables externes comme les saisons et les opérations policières (ne faisant pas partie du projet), ainsi que des délits témoins ont été modélisés.

Après avoir observé qu'aucune mesure prise isolément n'avait eu un impact direct sur les cambriolages, les évaluateurs les ont regroupées dans deux catégories : mesures de sensibilisation et mesures situationnelles. Il est alors ressorti que l'essentiel de la baisse des cambriolages résidentiels s'expliquait par une série d'arrestations ciblées de contrevenants connus et actifs, concomitantes mais extérieures au projet de prévention. Pour autant, certaines de ses activités ont contribué à cette baisse. Plus précisément, seules les mesures situationnelles ont eu un impact significatif, estimé à 24 % de la baisse observée. Pour leur part, les mesures de sensibilisation sont associées à un effet positif décalé dans le temps mais beaucoup moins fort.

⁶⁹. En anglais, « *repeat burglaries* » ou « *repeats* ». Il s'agit de cambriolages commis sur une personne, un ménage, une habitation ou un endroit qui a déjà été victime d'un cambriolage dans le passé.

⁷⁰. M. Charest (2003), « Effets préventifs et dissuasifs : analyse d'impact d'une opération policière de prévention des cambriolages » in *Criminologie*, Numéro spécial « Police et prévention : évaluation et analyse d'impact », Vol.36, No.1. Édition en ligne : www.erudit.org/revue/crimino/2003/v36/n1/006552ar.html

⁷¹. La surveillance de quartier mise en place à Kirkholt était de type « cocon » (création de petits groupes de résidents qui concentrent leur surveillance sur des résidences déjà cambriolées afin d'éviter qu'elles ne le soient de nouveau).

L'opération de prévention n'a pas entraîné de déplacement de la criminalité ni de diffusion des bénéfices⁷² puisque les taux des délits témoins modélisés sont restés les mêmes.

3.1.3 Le Target Hardening Programme

Deux études d'évaluation ont été menées. *La première* est celle de l'Université de technologie d'Auckland, qui a porté sur l'efficacité de la mise en œuvre du programme pour les partenaires clés (*Victim Support*, police de Nouvelle-Zélande, *Chubb NZ* (compagnie d'appareils de sécurité), *Housing New Zealand Corporation*) et sur les résultats du programme auprès des personnes cambriolées plusieurs fois et de leurs familles. Cette évaluation s'est fondée sur des entrevues conduites auprès de 26 représentants des parties prenantes et de 41 adultes et 8 enfants (de 37 ménages).

Les représentants de certaines parties prenantes ont rapporté les éléments suivants :

- (i) Un retard dans les renvois de cambriolages répétés de la police vers *Victim Support*, qui s'est traduit par un délai dans la sécurisation, alors que le risque de re-victimation est plus élevé au cours des premières semaines suivant un cambriolage résidentiel.
- (ii) Des problèmes de relations entre l'organisme *Victim Support* et les experts d'un côté et l'association d'habitation de l'autre.
- (iii) L'insuffisance du critère financier d'admissibilité : les répondants de *Victim Support* ont fait valoir que la possession de la *Community Services Card* était insuffisante pour déterminer à elle seule le faible revenu (et donc décider de l'admissibilité au programme)⁷³. L'évaluation mentionne par ailleurs que la clause discrétionnaire accordée à *Victim Support* pour contourner ces critères n'était pas connue de plusieurs de ses employés et bénévoles.
- (iv) Le critère de la victimation au cours de l'année précédente a été perçu comme trop restrictif.

Par rapport aux résultats escomptés, on note :

- (i) Une re-victimation de 3 des 37 logements participants (ayant été interrogés) après la mise en œuvre du programme, due à une erreur humaine relative à la sécurité et non à la sécurisation elle-même.
- (ii) Une diminution du sentiment d'insécurité.
- (iii) Une meilleure prise de conscience du besoin de sécurisation de leur résidence, certains ayant même changé leur routine et d'autres pensant que la sécurité devait être renforcée au-delà de ce que le programme avait fait.

La seconde évaluation, menée par le ministère de la Justice, devait vérifier si les ménages participants étaient moins susceptibles d'être cambriolés à nouveau comparativement à tous les ménages du secteur⁷⁴. Les données pour 129 ménages ont été collectées auprès de *Victim Support* et de la police. En raison de limites importantes au niveau des données, il n'a pas été possible de comparer la situation entre la re-

⁷². De l'anglais « *diffusion of benefits* » : cette expression désigne l'impact positif d'un projet sur des secteurs environnants qu'il ne dessert pas.

⁷³. Et ce, pour plusieurs raisons : des ménages avaient un revenu faible mais néanmoins supérieur au revenu maximal autorisé; certains autres ménages défavorisés satisfaisaient le critère financier mais, pour des raisons diverses, n'avaient pas demandé la carte; certaines personnes âgées qui la possèdent avaient les moyens financiers de se payer des mesures de sécurité.

⁷⁴. Même si l'évaluation n'a pu conclure à l'efficacité ou l'inefficacité de la sécurisation à réduire la re-victimation, elle a le mérite d'exposer clairement les difficultés méthodologiques que rencontre tout projet de prévention des cambriolages résidentiels.

victimation des ménages participants après l'installation des mesures et celle des autres ménages des mêmes secteurs.

La grande majorité d'entre eux (84 %) n'ont pas rapporté de cambriolage résidentiel à la police suite à l'installation des mesures de sécurité. Pour les 16 % restants, un total de 27 cambriolages et tentatives ont été signalés. Ces épisodes de re-victimation se sont produits sur une période allant d'une semaine à plus de douze mois après la mise en place des mesures.

Les entrevues disponibles pour 22 de ces cambriolages résidentiels ont indiqué que pour la majorité (63 %), le point d'entrée se trouvait là où l'équipement de sécurité n'était pas fonctionnel au moment du cambriolage et où la sécurisation restait incomplète même après l'installation des mesures. L'évaluation a mis en lumière une faille du dispositif puisque sur les 21 ménages à nouveau victimes d'un cambriolage après l'installation du programme, un seul a obtenu de l'équipement supplémentaire⁷⁵.

Cependant, les entrevues font aussi ressortir que près du tiers (33 %) des événements rapportés comme des cambriolages résidentiels pourraient n'être que des tentatives infructueuses, les statistiques officielles de l'époque n'établissant pas de différence entre les tentatives ratées et réussies : le cas échéant, il s'agirait d'exemples à mettre au crédit du programme.

3.1.4 Le projet de réduction des cambriolages de Hartlepool

L'évaluation mentionne que le succès du projet s'explique pour partie par plusieurs éléments liés au processus : utilisation de ressources locales, analyse de la problématique, gestion flexible et forte implication du comité directeur, présence de deux coordonnateurs de réduction des cambriolages résidentiels et soutien initial de la collectivité. Elle s'est néanmoins concentrée sur l'efficacité de la démarche à réduire la problématique des cambriolages résidentiels⁷⁶. Pour cela, elle a utilisé un plan quasi expérimental qui a consisté à analyser les données statistiques policières pertinentes de plusieurs secteurs avant et après le projet (les deux périodes étant de deux ans, sauf le secteur de Hartlepool pour lequel la période *post* est de quatre ans) : la *Basic Command Unit* (BCU), qui est le district policier du projet; la *Police Force Area* de Cleveland, qui est la zone de police dans laquelle se situe la ville; un secteur témoin; une zone tampon (« *buffer zone* ») entourant le secteur cible.

L'objectif de réduire les cambriolages résidentiels de 25 % sur deux ans a été atteint, même si le nombre total annuel de cambriolages dans le secteur de Hartlepool a augmenté au cours des deux premières années. En effet, la comparaison du nombre mensuel moyen de cambriolages résidentiels et du changement net⁷⁷ de ce nombre dans les quatre secteurs révèle que (tableau ci-dessous) :

⁷⁵. Les deux hypothèses sont que la police n'a pas rapporté ces cambriolages à l'organisme *Victim Support* ou, au contraire, qu'elle les lui a signalés mais que celui-ci ne les a pas identifiés comme des ménages participants.

⁷⁶. S. Adamson (2005), "Burglary Reduction in Action: The Hartlepool Experience" in *Crime prevention and community safety: An international journal*, Vol. 7, No. 2. pp. 41-52. Il est important de préciser que cette évaluation n'est pas celle du consortium de recherche de la région nord, les évaluations « individuelles » des projets n'ayant pas été publiées.

⁷⁷. Précision importante : les pourcentages des changements nets (colonne de droite) ne correspondent pas à la moyenne mensuelle des cambriolages (colonne de gauche) parce que les évaluateurs ont soustrait le pourcentage de changement attribué à la zone de police de Cleveland. Le changement net d'un secteur donné est donc la différence entre les moyennes mensuelles de ce secteur (traduite en pourcentage) moins la différence entre les moyennes de la zone de police de Cleveland (traduite également en pourcentage). L'idée est de ne pas tenir compte des tendances plus globales des cambriolages résidentiels.

- (i) Au cours des deux premières années du projet, le secteur cible présente une baisse de 13 %, comparativement à une stagnation pour la zone de police de Cleveland, une hausse de 2,5 % pour le district 1 de Hartlepool et une baisse de 10,5 % pour la zone-tampon ; le secteur témoin, lui, affiche une hausse de 0,7 %.
- (ii) Les chiffres de la période suivante (entre 3 et 4 ans après le début du projet) indiquent que la moyenne du secteur de Hartlepool a diminué de 19,7 %, celle de la zone de police de Cleveland n'a pas bougé, celle du district 1 a diminué de 5,2 % et celle de la zone-tampon de 22,3 % ; à l'opposé, celle du secteur témoin a augmenté de 15,7 %.

Résultats en matière de cambriolages résidentiels

	Moyenne mensuelle des cambriolages			Changement net	
	2 ans avant le début du projet	Entre 1 et 2 ans après le début	Entre 3 et 4 ans après le début	Entre 1 et 2 ans après le début	Entre 3 et 4 ans après le début
Zone de police de Cleveland	704	622	648	+0 %	+0 %
District 1 (BCU) de Hartlepool	134	122	116	+2,4 %	-5,2 %
Zone-tampon	16	12	11	-10,5 %	-22,3 %
Secteur témoin	19	17	21	+0,7 %	+15,7 %
Secteur cible	17,5	13,2	12,6	-13,2 %	-19,7 %

Tiré de Adamson (2005), *op.cit.*, p.46.

En raison des résultats positifs obtenus dans la zone-tampon, l'évaluation évoque une possible diffusion des bénéfices du projet de Hartlepool mais appelle à beaucoup de prudence puisque les activités d'autres projets ont pu avoir un effet sur les cambriolages résidentiels, tels le *New Deal for Communities*⁷⁸ mis en œuvre sur un territoire couvrant une partie du secteur de Hartlepool et de la zone-tampon. Il est toutefois assez clair qu'il n'y a pas eu de déplacement géographique des cambriolages à l'extérieur, auquel cas la zone-tampon n'aurait pas obtenu de tels résultats.

En terme de re-victimation, les données statistiques font valoir une baisse plus importante dans le secteur cible (-26,3 %) que dans le district 1 (-15,2 %), le seul pris en compte ici, sur la base d'une comparaison « deux ans avant - deux ans après » le début du projet; la comparaison « deux ans avant – quatre ans après » est encore plus frappante puisque la réduction est de 33 % pour le secteur cible et de 13 % pour le district 1.

Pour ce qui est de l'efficacité « individuelle » des activités du projet, l'évaluation souligne que :

- (i) Un problème de données a empêché d'évaluer l'impact du marquage des biens et les activités axées sur les contrevenants.
- (ii) Le programme Fairbridge a été interrompu à cause du non respect des règles par deux participants : par conséquent, il n'a pas eu d'impact.
- (iii) La plupart des mesures de sécurisation des habitations ont été inefficaces : non seulement ont-elles été mises en œuvre dans seulement 24 habitations déjà cambriolées, mais elles n'ont pas empêché le tiers d'entre elles de l'être une nouvelle fois. En revanche, on a pu prévenir 15 cambriolages dans les 364 habitations pourvues de compteurs à minuterie.

⁷⁸ Le programme *New Deal for Communities* (NDC) vise les diverses formes de défavorisation qui touchent certains quartiers, en donnant aux collectivités les plus pauvres les ressources pour s'attaquer à leurs problèmes de manière intense et coordonnée. Son objectif est de réduire l'écart qui les sépare du reste de l'Angleterre.

- (iv) Les entrevues menées avec le personnel du projet, les résidents du quartier et les policiers municipaux attestent de l'impact positif des activités de divertissement sur les comportements des jeunes.
- (v) L'efficacité des barrières de sécurité est démontrée par l'analyse *pré* et *post*-test de la moyenne mensuelle des cambriolages dans les habitations protégées : celle-ci a baissé d'environ 50 % après un an, 60 % après deux, et 47 % après trois⁷⁹. Il semble même qu'il y aurait eu un effet dissuasif anticipatoire avant même que l'installation ne soit effective.

3.1.5 La Distraction Burglary Initiative de Leeds

L'évaluation⁸⁰ a couvert le processus de mise en œuvre ainsi que l'efficacité de l'initiative à réduire les cambriolages avec ruse. Ce second volet a été confronté à des difficultés méthodologiques : l'analyse *pré* et *post*-test montre une baisse du taux du secteur cible et du secteur de référence, mais les évaluateurs n'ont pas pu déterminer dans quelle mesure elle avait été causée par les actions de prévention entreprises parce qu'il ne leur a pas été possible de modéliser des variables explicatives des cambriolages avec ruse et que les données disponibles étaient insuffisantes pour mesurer les effets à plus long terme. Il faut donc se contenter d'une conclusion générale qui doit être relativisée en raison desdites limites du plan d'évaluation : la LDBI a eu un impact sur le taux de cambriolages avec ruse dans le secteur cible, mais il n'a pas été très important.

Au niveau du processus, l'évaluation a utilisé des données recueillies grâce à de l'observation *in situ* (notamment dans les réunions du groupe de direction) et à des entrevues avec des praticiens et des partenaires locaux impliqués dans la démarche. Au terme du financement, un questionnaire d'évaluation a été distribué à plus de cent groupes bénévoles, communautaires et professionnels locaux.

L'évaluation souligne l'importance de certains éléments, ainsi que les conditions de leur réussite :

- (i) Le changement des comportements des individus par des activités de sensibilisation exige de bien connaître le niveau de connaissances initiales du public-cible, mais surtout d'intervenir sur les facteurs qui façonnent les comportements des personnes âgées : il ne s'agit pas de leur dire quoi faire mais d'engager un échange interactif afin de s'attaquer aux suppositions stéréotypées qui déterminent souvent leurs interprétations.
- (ii) La capacité de joindre les personnes âgées les plus isolées, qui sont souvent les plus à risque, passe par le développement d'activités originales.
- (iii) La création de structures policières internes permet de se doter de mécanismes plus efficaces en matière d'échange d'information sur des contrevenants qui sont, par nature, très mobiles⁸¹.
- (iv) La création, par les partenariats locaux, de mécanismes de représentation et de consultation des personnes âgées, afin de connaître leurs perceptions, croyances et comportements.
- (v) L'élaboration d'une stratégie médiatique pour donner une image positive et forte des personnes âgées.
- (vi) Les mesures de sécurisation auprès des personnes âgées étant susceptibles de les insécuriser en leur rappelant leur vulnérabilité, il faut leur expliquer qu'elles leur assurent un meilleur contrôle de l'accès à leur logement et, par là-même, une plus grande autonomie. Par ailleurs, il apparaît que de telles mesures peuvent perturber leur

⁷⁹. Ces pourcentages sont une moyenne des pourcentages des deux phases de mises en œuvre des barrières.

⁸⁰. Lister *et coll.* (2004), *op.cit.*

⁸¹. Ceci semble contredire les études sur les facteurs de risque selon lesquelles les cambrioleurs ont tendance à opérer dans leur environnement. Il n'en est rien parce que ces deux facteurs de risque se rattachent à des types de cambriolage résidentiels différents.

- quotidien, notamment chez celles qui reçoivent des soins à domicile et ne verrouillent pas leur porte pour faciliter l'accès des intervenants aux logements. Il est donc essentiel que ces derniers soient consultés pour les aider à adapter leurs protocoles d'intervention.
- (vii) Le succès de *First Checkpoint* a reposé sur la qualité du travail des vendeurs participants : pour s'en assurer, la LDBI a distribué des formulaires de satisfaction aux clients. Particularité notable, ce volet s'est autofinancé en imposant une commission de 5 % sur le montant du contrat signé par les personnes âgées clientes et les vendeurs auxquels elles étaient référées.

3.1.6 Le projet de réduction des cambriolages de Yew Tree

L'évaluation a surtout mis l'accent sur la capacité du projet à réduire les cambriolages résidentiels⁸². Le plan d'évaluation a consisté à comparer les changements des statistiques policières sur les cambriolages sur une période de trois ans, et ce pour le secteur cible, une zone tampon pour mesurer l'ampleur du déplacement géographique, et le reste du secteur de police (*Basic Command Unit*) moins le secteur cible, cette zone de référence servant à faire ressortir les tendances contextuelles.

La comparaison *pré* (septembre 1997 à mars 1999) et *post-test* (avril 1999 à décembre 2000) fait ressortir une baisse marquée du nombre mensuel de cambriolages, de l'ordre de 39%, et ce en tenant compte des tendances des cambriolages résidentiels pour le reste de la zone de police (« *Police Force Area* »). Avant le projet, le secteur cible représentait 7,3 % de tous les cambriolages résidentiels commis dans la zone de police BCU (*Basic Command Unit*). Ce pourcentage a baissé à 4,8 pour la période *post*, ce qui représente une « économie » de 55 cambriolages.

En réalité, la tendance des cambriolages résidentiels était à la baisse dans le secteur cible avant le projet, mais elle a été accélérée grâce à lui à partir d'avril 1999 et s'est poursuivie après la fin des activités en septembre 2000. Il y a eu un effet supplémentaire positif de six mois, avant que le taux ne reparte à la hausse. L'évaluation conclut que l'impact positif n'a pas été durable, ce qu'elle explique par la durée du projet et par la cessation des activités dès son terme, et émet l'hypothèse qu'il aurait sans doute fallu recommencer le cycle (répression-consolidation) pour que les résultats se maintiennent dans le temps.

Toutes les activités de consolidation n'ont pas été fructueuses : si le volet « amélioration de l'environnement » l'a été, de même que les projets de divertissement pour les jeunes (le « *fan coaching* » surtout), le projet de liaisons hertziennes n'a jamais pu véritablement démarrer.

3.1.7 Reducing Burglary Initiative

Afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvres localement, Kodz et Pease (2003) ont comparé les taux de cambriolage des secteurs dans lesquels un projet de la RBI (phase I) a été mis en œuvre à ceux de la zone de police (PFA) et du district policier (BCU) correspondants. Cette comparaison *pré* (septembre 1997 à mars 1999) et *post-test* (avril 1999 à décembre 2000) indique une baisse relative pour 40 d'entre eux et une hausse relative pour 15 autres⁸³. Le nombre mensuel de cambriolages résidentiels dans les 55 projets a été agrégé par rapport au nombre total de cambriolages résidentiels dans les secteurs de comparaison. La date de mise en œuvre est virtuelle car chaque projet a eu la sienne.

⁸². A. Millie (2005), "Reducing Burglary by Crackdown and consolidation" in *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, Vol. 28, #1. Tout comme pour le projet de Hartlepool, cette évaluation n'est pas celle qui a été réalisée dans le cadre de la RBI, même si son auteur y a participé.

⁸³. J. Kodz et K. Pease (2003), *Emerging Findings from the Reducing Burglary Initiative*, Findings 204, Home Office.

Le nombre mensuel de cambriolages résidentiels a baissé de 20 % dans les secteurs cibles de la RBI et de 13 % dans les secteurs de référence, ce qui équivaut à une réduction nette de 7 %. Plus précisément, 2 700 cambriolages résidentiels ont été « prévenus » dans les secteurs concernés pendant la période *post* de 21 mois. Les auteurs ne sont toutefois pas en mesure de déterminer dans quelle mesure la baisse peut être attribuée aux activités des projets de la RBI et non à des facteurs externes comme des initiatives locales financées par d'autres sources. A ce propos, il convient de mentionner les divergences d'interprétation des évaluations « individuelles » des projets entre l'un des trois consortiums de recherche et le *Home Office*⁸⁴.

Les trois évaluations régionales des projets de la phase I (synthèses des évaluations individuelles de chacun des 21 projets du Nord, du centre et du sud de l'Angleterre et du Pays de Galles) soulignent que, dans l'ensemble, le problème du déplacement de la criminalité ne s'est pas posé. Voici leurs constats :

- Pour l'évaluation du nord, les mesures les plus efficaces sont la prévention situationnelle ciblée - sécurisation des habitations, surveillance de l'habitation, évaluation de la sécurité de propriétés – ainsi que les activités visant l'implication des parties prenantes - campagnes publicitaires uniques, surveillance de quartier, campagnes d'éducation et de sensibilisation, projets de participation des résidents, projets d'inscription des locataires, incitatifs à l'inscription des propriétaires.
- Pour l'évaluation du sud, le tableau suivant montre clairement que l'efficacité des activités visant l'implication des partenaires et de celles destinées aux contrevenants est à faire : aucune intervention visant l'implication (participation) des partenaires n'ayant eu un impact positif plausible sur les 36 qui avaient été planifiées (et sur les 23 mises en œuvre), ni aucune de celles destinées aux contrevenants sur les 13 planifiées (et sur les 13 mises en œuvre). Cela ne signifie pas pour autant qu'elles sont inefficaces : en effet, de par leur nature, ces deux types d'intervention génèrent des résultats à plus long terme, alors que les évaluations ont été faites à court terme.

Ratio interventions mises en œuvres / interventions planifiées et impact positif plausible

	Mesures situationnelles ciblées	Mesures situationnelles à grande échelle	Implication des parties prenantes	Application de la loi	Projets destinés aux contrevenants	Marquage des biens	Total
Interventions mises en œuvre/planifiées	17/18	10/11	23/36	21/33	7/13	6/6	89/122 (73 %)
Impact mesuré positif et plausible	4/18	5/11	0/36	6/33	0/13	1/6	16/122 (13%)

Tiré de A. Millie et M. Hough (2004), *Assessing the impact of the Reducing Burglary Initiative in southern England and Wales*, p.5.

3.2 Enseignements de l'évaluation...

3.2.1 ...en matière de mise en œuvre (processus) et d'efficacité des activités

Le tableau suivant synthétise les résultats des évaluations des six projets.

⁸⁴. L'un de ces évaluateurs, Tim Hope, s'est exprimé sur ce point à l'occasion de conférences (par exemple « *Evaluating the impact of the Reducing Burglary Initiative* », congrès annuel de la *British Society of Criminology*, juin 2003) et dans certaines publications (« Pretend it works. Evidence and governance in the evaluation of the Reducing Burglary Initiative » in *Criminal Justice*, Vol.4, No.3, pp. 287-308) : l'évaluation de certains projets présentés comme efficaces par le Home Office montrait en réalité qu'ils ne l'avaient pas été. Cette interprétation divergente s'explique par l'utilisation d'indicateurs de réussite différents. Pour une explication complète, voir l'article susmentionné.

Synthèse des principaux résultats des évaluations des six projets

	<i>Residential Break and Enter Project</i>	Opération policière de prévention	<i>Target Hardening Programme</i>	RBI - Hartlepool	LBDI	RBI – Yew tree
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration inégale avec la police - Intérêt de recruter et de former des bénévoles pour donner des services aux victimes, d'où l'importance de leur la formation et de leur supervision 	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de l'analyse - Difficulté pour la police à assumer toute seule le volet porte-à-porte - Échec de la mise en œuvre de la surveillance de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'admission pour déterminer la faiblesse du revenu sont insuffisants. - Il y a trop de délai dans les renvois des cas de re-victimation de la police vers <i>Victim Support</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de sécurisation ont été mises en place dans un nombre restreint d'habitations - Bonne utilisation des ressources locales - Échec de la mise en œuvre du programme Fairbridge 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les personnes âgées peut les insécuriser - Les plus à risque sont les plus isolées - Pour sensibiliser, il faut connaître le niveau de connaissances initiales du public-cible et s'attaquer aux fausses croyances de façon interactive 	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de l'analyse - Importance de l'implication de la collectivité pour le succès du volet policier - Besoin de poursuivre l'alternance entre le volet policier et consolidation - Échec de la mise en œuvre de la surveillance de quartier
Efficacité des activités						
Sécurisation de l'habitation	Efficacité relative (non évaluée par type de mesure)	Efficacité relative et décalée dans le temps (non démontrée par type de mesure)	Efficacité (ou inefficacité) non démontrée	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité des barrières de sécurité et des compteurs à minuterie - Inefficacité des mesures de sécurisation 	Non évalué	
Conseils / Sensibilisation / Publicité	Non évalué		Non évalué	Non évalué	Efficacité des activités de sensibilisation à changer les comportements	Non évalué
Marquage des biens	Non évalué (40 % des gens ont suivi les conseils)			Non évalué		Non évalué (55 % des gens ont suivi les conseils)
Surveillance de quartier		Non évalué		Non évalué		Non évalué
Mesures communautaires	Non évalué			Impact positif des projets de divertissement et de la présence de deux coordonnateurs	Impact positif du projet d'inscription volontaire de vendeurs à domicile et du fond de financement de partenariat	Impact positif des projets de divertissement (« <i>fan coaching</i> »)
Sentiment d'insécurité			Efficacité relative de la sécurisation à réduire le sentiment d'insécurité			
« Répression » policière		Efficacité importante mais cet élément était extérieur au projet				Efficacité dans certaines conditions

3.2.1.1 Processus

- **Diagnostic**

Tout comme pour la RBI, l'analyse des caractéristiques des cambriolages s'est révélée primordiale pour plusieurs des projets en les aidant à élaborer des plans d'action qui s'y attaquaient de façon très spécifique. Dans le cas de l'opération policière de Boucherville par exemple, elle a permis à la police de constater qu'il n'y avait pas de re-victimation, que les cambrioleurs vivaient à l'extérieur de la ville et utilisaient des techniques d'intrusion rudimentaires pour forcer les portes et fenêtres arrière, que l'emplacement géographique des deux secteurs plus touchés (joutés par une autoroute principale) les exposait au regard et au passage de nombreux étrangers et offrait aux contrevenants un chemin d'évasion idéal.

À Hartlepool, l'analyse a fait ressortir, entre autres, qu'une vingtaine de jeunes étaient responsables d'un grand nombre de cambriolages, que le point d'entrée dans les habitations se trouvait à l'arrière, à partir de ruelles offrant une protection ainsi qu'un chemin d'évasion aux cambrioleurs, et qu'il y avait un problème de re-victimation.

À Yew Tree, la police a trouvé que les biens volés étaient entreposés sur des terrains ouverts envahis par l'herbe, dans des secteurs avoisinants, que les cambriolages étaient concentrés sur le plus récent lotissement, dont de nombreuses habitations étaient mal sécurisées, que le point d'entrée le plus commun se situait à l'arrière, et que la majorité des contrevenants étaient de jeunes hommes blancs vivant dans le secteur cible.

À Auckland en revanche, il semble qu'aucune analyse n'ait été réalisée : il n'est donc pas certain que la décision de réduire la re-victimation, prise sur la base d'études nationales, ait répondu à un besoin réel dans les sites du *Target Hardening Programme*.

Selon les évaluations produites dans les suites de la phase I de la RBI⁸⁵, l'analyse peut aussi aider à identifier les populations à risques élevés, qui peuvent être des collectivités géographiques ou virtuelles.

Une telle analyse n'est pas nécessairement facile à réaliser parce qu'elle dépend de l'existence de données fiables qui rendent compte de la situation au niveau du quartier, voire du pâté de maisons : diverses techniques de cartographie élaborées à l'aide d'un système d'information géographique (« *Geographic Information System* » ou GIS) peuvent être utilisées à cette fin⁸⁶.

- **Approche multipartenariale**

Selon certaines évaluations de la RBI, les initiatives dirigées par la police ont été les moins efficaces⁸⁷. L'expérience des six projets montre l'intérêt d'une approche multipartenariale et concertée mais également les difficultés qui s'y rattachent :

⁸⁵. C. Hedderman et C. Williams (2001), *Making Partnerships Work: Emerging Findings from the Reducing Burglary initiative*, Briefing Note 1/01, Home Office; A. Millie et M. Hough (2004), *Assessing the impact of the Reducing Burglary Initiative in southern England and Wales*, Home Office Online Report 42/04; L. Curtin *et coll.* (2001), *Developing Crime Reduction Plans: Some Examples from the Reducing Burglary Initiative*, Crime Reduction Research series, Paper 7, Home Office.

⁸⁶. Pour plus d'information sur ce sujet, le lecteur consultera le site Internet de la *Eighth Annual Crime Mapping Research Conference* (septembre 2005), dont le thème était *Research & Practice Affecting Public Policy*. Le site propose une quantité impressionnante de textes gratuitement téléchargeables : www.ojp.usdoj.gov/nij/maps/savannah2005/papers.html

⁸⁷. Rapporté par AICrime Reduction Matters (4 août 2005), *Reducing residential burglary: the British experience revisited*, No.36, Canberra : Australian Institute of Criminology.

- (i) L'intégration de la police dans une démarche locale dans laquelle elle n'est qu'un acteur parmi d'autres n'est pas toujours évident : dans le projet australien, son implication est surtout passée par l'engagement « fort » de quelques policiers, engagement davantage personnel qu'institutionnel.
- (ii) La participation d'organismes d'aide aux victimes peut être un bon moyen pour repérer des victimes en vue de leur proposer de participer à un projet.
- (iii) Le projet néo-zélandais montre que l'implication du secteur privé comme fournisseur de services (de sécurité) doit être encadrée.
- (iv) L'utilisation du secteur bénévole pour assurer la sécurisation est prometteuse mais peut exiger en contrepartie des efforts particuliers en matière de formation (projet australien). En fait, il ne faut pas voir cet élément comme une mesure à reproduire absolument mais comme un exemple de l'utilisation intelligente des ressources locales disponibles.
- (v) Une telle approche était plus facile à mettre en œuvre à Hartlepool et à Yew Tree en raison de l'obligation pour les projets de la RBI de passer par le CDRP local⁸⁸.

Les évaluations de la RBI⁸⁹ insistent sur la nécessité que l'engagement (« *commitment* ») des partenaires soit bien réel, prenant notamment la forme d'un investissement en ressources humaines. Il est très fréquent que le personnel fasse du travail de prévention des cambriolages sur son propre temps, c'est-à-dire qu'il n'y soit pas directement et exclusivement affecté.

C'est de la participation de plusieurs partenaires que dépend la capacité d'un projet de mettre en œuvre une stratégie d'action diversifiée.

• **Éléments relatifs à la gestion de projets**

Ces éléments sont également relevés par les études d'évaluation sur la RBI⁹⁰ :

- (i) Le projet gagne en efficacité si la responsabilité de la définition et du suivi des objectifs généraux est séparée de la responsabilité de la mise en œuvre, la mise en œuvre de toutes les interventions prévues respecte les délais prévus, et si les changements de personnel sont bien planifiés. Il est donc essentiel de ne pas élaborer un trop grand nombre d'activités et de ne pas sous-estimer le temps requis pour mettre en œuvre des actions complexes.
- (ii) Le comité directeur, composé des principaux partenaires, doit surveiller le déroulement des opérations, ce qui permet à ses membres de prendre des mesures dans leur propre organisation, et pouvoir orienter ou réorienter l'action.
- (iii) Les compétences du directeur de projet sont le facteur principal qui détermine le succès ou l'échec de la mise en œuvre.
- (iv) La flexibilité managériale est primordiale parce qu'elle permet d'adapter les plans et de résoudre les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre⁹¹.

De manière plus précise, la mise en œuvre des mesures de sécurisation des habitations se heurte souvent à des délais dus à des facteurs externes, d'ordre légaux ou juridiques, particulièrement pour l'installation de barrières de sécurité (« *allegates* »). Celle des actions de divertissement est fréquemment affectée par le caractère flou des critères d'admissibilité et le nombre insuffisant d'activités. Quant aux projets s'adressant

⁸⁸. Les CDRP n'étant pas composés de représentants du milieu communautaire (même s'ils sont encouragés à l'impliquer dans leurs actions), ils ne garantissent pas que l'approche sera multipartenariale et concertée. Voir à ce sujet R. Hester (2000), *op.cit.*

⁸⁹. Hedderman et Williams (2001), Millie et Hough (2004) et Curtin *et coll.* (2001).

⁹⁰. *Ibid.*

⁹¹. AICrime Reduction Matters (4 août 2005), *op.cit.*

aux contrevenants, ils ont souvent un taux de participation faible, voire ne débutent même pas leurs activités.

- **Re-victimation**

Tel que mentionné plus haut, l'opération policière de Boucherville illustre le fait que la re-victimation n'est pas toujours une réalité. Le *Residential Break and Enter Project* a obtenu des résultats positifs en s'attaquant à cette problématique mais cela ne s'est pas transposé sur les cambriolages résidentiels en général. L'évaluation du *Target Hardening Programme* recommande de ne pas chercher à faire baisser l'ensemble des cambriolages en concentrant son action sur le problème de la re-victimation parce qu'il faudrait obtenir une baisse considérable de cette dernière pour que cela soit perceptible. Une autre initiative semble pourtant avoir réussi à le faire, à grande échelle de surcroît. Opérationnelle de 1994 à 1996, "*Biting Back*" a été mise en œuvre à Huddersfield, dans le West Yorkshire (Angleterre) afin de réduire la re-victimation des cambriolages résidentiels⁹². Elle a consisté à offrir trois niveaux de réponse comportant plusieurs mesures⁹³ : « bronze » pour les ménages cambriolés pour la première fois; « argent » pour ceux qui en étaient à leur deuxième cambriolage; « or » si c'était leur troisième expérience. L'évaluation fait état d'une diminution plus grande dans le secteur cible que dans le reste de la zone de police non seulement pour la re-victimation mais aussi les cambriolages résidentiels. Au-delà des mesures d'un projet, on peut penser que sa capacité à réduire les cambriolages résidentiels en ciblant la re-victimation dépend de l'importance relative de cette dernière : ainsi, à Huddersfield, une proportion élevée des cambriolages résidentiels étaient en fait des cambriolages « répétés ».

- **Sentiment de sécurité**

Seul le programme néo-zélandais a mesuré le sentiment de sécurité après la mise en œuvre des activités. La baisse que rapporte l'évaluation est toutefois un résultat peu concluant sur le plan méthodologique parce que le nombre de répondants a été peu élevé et (plus grave) les enfants interrogés l'ont été en présence de leurs parents.

Dans la grande majorité des projets existants, le principal objectif visé est la réduction (baisse) des cambriolages résidentiels et non du sentiment d'insécurité (ou de la peur de la criminalité) qui s'y rattache. Au plan de l'élaboration des projets, il s'agit là d'une lacune importante parce que le sentiment d'insécurité est un aspect essentiel des problématiques criminelles, souvent en décalage avec les données de criminalité policières (criminalité apparente), voire même avec celles des enquêtes de victimation. Il en résulte qu'un projet de prévention peut parvenir à faire diminuer le nombre de cambriolages résidentiels mais à accroître le sentiment d'insécurité des résidents ou, plus plausiblement, à ne pas influencer sur ce dernier. À l'opposé, une initiative qui aurait un impact positif sur lui pourrait ne pas en avoir du tout sur le nombre de cambriolages résidentiels.

L'expérience de *Safer Cities* montre à quel point la question du sentiment d'insécurité est complexe. Rappelons que cette initiative britannique était une composante de *Action for Cities*, un vaste programme visant à s'attaquer aux problèmes socio-économiques dans les secteurs urbains défavorisés. Elle a démarré en 1988 (la phase 1 ayant pris fin en 1995) avec un financement de 30 millions de livres sterling du *Home Office*, a été mise en œuvre dans 20 secteurs différents, et a financé environ 3 600 projets anti-criminalité⁹⁴ qui devaient se doter d'une approche multipartenariale de résolution problèmes. L'évaluation a montré qu'il

⁹². Voir Sorensen (2003) et le site Internet « *Crime Reduction* » : www.crimereduction.gov.uk/burglary8.htm

⁹³. Entre autres : équipement de marquage des biens, prêt d'alarmes anti-vol, surveillance de quartier et sécurisation des habitations.

⁹⁴. Approximativement 500 d'entre eux se sont concentrés sur les cambriolages résidentiels, la majorité proposant des mesures de sécurisation et/ou des actions communautaires comme la surveillance de quartier, le marquage des biens, la sensibilisation, etc.

était possible de réduire le problème des cambriolages résidentiels tout en faisant de même avec la peur de la criminalité⁹⁵. Si la baisse générale obtenue a été limitée, les résultats ont été bien meilleurs chez les résidents qui connaissaient l'existence des mesures de prévention et vivaient dans les secteurs où elles étaient les plus nombreuses (annexe 4). Voici les résultats plus précis⁹⁶ :

- (i) Les gens au courant de l'existence d'une action préventive étaient plus inquiets que les autres mais leur inquiétude diminuait dans le sondage *post*.
- (ii) Les actions contre le cambriolage (dans le cadre de *Safer Cities*) étaient plus susceptibles d'être mises en œuvre dans des circonscriptions (« *enumeration districts* ») où l'inquiétude relative aux cambriolages résidentiels était plus élevée.
- (iii) Les secteurs ayant reçu un niveau d'intervention plus élevé ont affiché une plus grande augmentation de l'inquiétude relative aux cambriolages résidentiels, comparativement aux secteurs avec un niveau d'intervention moins élevé.
- (iv) La tendance en ii) et iii) était complètement différente pour les gens qui connaissaient l'existence de n'importe quelle action anti-cambriolage : leur préoccupation croissait après la mise en œuvre, sauf ceux résidant dans les secteurs avec un niveau d'intervention plus élevé chez qui elle diminuait.

Selon les évaluateurs, ces résultats indiquent que :

- (i) Sauf lorsque le niveau d'intervention était élevé, la majorité des habitants n'avaient pas connaissance des actions entreprises, ce qui a limité l'impact de *Safer Cities* sur leurs préoccupations (relatives aux cambriolages résidentiels).
- (ii) Dans les secteurs où les habitants savaient qu'une action existait, celle-ci n'avait d'effet positif sur les préoccupations que si elle touchait un grand nombre de ménages et/ou avait un niveau d'intervention élevé par ménage. Cet effet pouvait être direct (les gens étaient moins préoccupés parce qu'ils étaient informés de la présence de diverses mesures visant à s'attaquer aux cambriolages résidentiels) ou indirect (en réduisant le risque « objectif » de cambriolage).
- (iii) Lorsque l'action est faible (en termes d'intensité et/ou de ménages touchés), elle est susceptible d'attirer l'attention sur les cambriolages, sans pour autant rassurer la minorité de ménages qui connaissent son existence.

• Dosage de l'intervention

Cet élément est abordé dans les travaux d'évaluation sur la RBI⁹⁷. Il inclut la « couverture » d'une intervention au niveau géographique et de ses cibles, l'intensité (qui renvoie à la quantité, comme par exemple le nombre de dépliants distribués) et la durée de l'intervention. Alors que les mesures situationnelles représentent un plus grand défi de « couverture », celles relatives à l'application de la loi entraînent plus de difficultés au plan de l'intensité et de la durée. Millie et Hough (2004) estiment qu'il n'y a pas de dosage idéal pour qu'un type d'intervention donné soit efficace mais recommandent que :

- (i) Le dosage d'une intervention soit pris en compte afin d'en maximiser les effets
- (ii) Les trois composantes du dosage correspondent aux caractéristiques locales, incluant les ressources humaines et les limites financières
- (iii) Des activités à court terme soient associées à des activités à long terme afin d'avoir un impact plus durable sur la criminalité

⁹⁵. Il ne s'agissait pas de « peur » mais de « préoccupation » (« *worry* »).

⁹⁶. P. Ekblom *et coll.* (1996). *Safer cities and domestic burglary*, Home Office Research Study 164, Londres. pp.169-173.

⁹⁷. Millie et Hough (2004), *op.cit.*

3.2.1.2 Efficacité des mesures de prévention

Les évaluations des six projets ne suffisant pas pour déterminer l'efficacité ou l'inefficacité des mesures de prévention, nous nous sommes appuyés sur d'autres évaluations pour apporter quelques éléments de réponse.

- **Mesures situationnelles**

- Surveillance de quartier

Bien que notre échantillon ne soit pas représentatif des initiatives de prévention des cambriolages résidentiels, on peut tout de même relever que sur les trois projets y ayant eu recours, deux ont rencontré des difficultés lors de la mise en œuvre, tandis que l'évaluation du troisième ne s'y est pas arrêtée. En raison de son utilisation fréquente dans de nombreux pays⁹⁸, il nous semble opportun de présenter les résultats de l'analyse systématique⁹⁹ de Farrington *et coll.* (2005, publication à venir) sur son efficacité en matière de prévention des cambriolages résidentiels.

Au plan théorique, la surveillance de quartier est censée réduire la criminalité de deux façons : en influant sur les perceptions et les décisions des contrevenants potentiels qui, prenant conscience des risques de détection ou d'arrestation, ne passeraient pas à l'acte (en pratique, le lien entre le signalement et cette réduction n'a pas été démontré de façon empirique) ; en facilitant un accroissement du flux d'informations utiles du public vers la police¹⁰⁰, ce qui mènerait à un plus grand nombre d'arrestations et à une réduction de la criminalité due à la neutralisation de contrevenants locaux. Plus accessoirement, cette baisse de la criminalité devrait également être obtenue via divers mécanismes de contrôle social, tels le renforcement de la cohésion de la collectivité et l'activisme communautaire, susceptibles de développer la capacité des collectivités à contrôler la criminalité dans les zones résidentielles.

La plupart des projets de surveillance de quartier désignent le cambriolage résidentiel comme principale cible de leur action, mais d'autres formes de criminalité sont presque toujours également visées (vol à la tire, vol de voiture et vandalisme). Cependant, ils diffèrent les uns des autres pour ce qui est de la taille du territoire couvert et du nombre de résidents qui y participent.

Les expériences de surveillance de quartier soulèvent plusieurs problèmes pour l'évaluation. D'une part, leurs objectifs les rendent difficiles à évaluer, d'autant qu'elles font souvent partie d'une intervention

⁹⁸. Née aux États-Unis d'un mouvement qui visait une plus grande implication des citoyens en prévention de la criminalité, la surveillance de quartier (« *neighbourhood watch* » ou « *block watch* ») est devenue, depuis une vingtaine d'années, très populaire, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis où respectivement 27 et 41 % des ménages et de la population font partie d'un projet de surveillance de quartier (Farrington *et coll.*, 2005, publication à venir). Elle existe ailleurs sous des formes qui peuvent varier, comme par exemple en Belgique où, sous le nom de Réseau d'Information de Quartier (RIQ), elle tend à encourager les habitants d'un même quartier à contribuer ensemble à la création d'un environnement positif, afin d'accroître le sentiment de sécurité général, de favoriser le contrôle social et d'élargir l'aspect préventif. À l'opposé, la surveillance de quartier a été beaucoup moins évaluée au cours des dernières années qu'auparavant, particulièrement par rapport à son efficacité à prévenir les cambriolages résidentiels.

⁹⁹. Les « *systematic reviews* » du *Campbell Collaboration* sont un genre de méta-évaluation qui ont vocation à recenser toutes les évaluations (publiées et non publiées) relatives à un sujet, à sélectionner celles dont la méthodologie répond à certains critères de rigueur méthodologique, comme la validité interne et descriptive, la validité théorique, la validité externe et la validité des conclusions statistiques, et à faire un bilan de l'efficacité d'approches ou d'interventions en pondérant les résultats obtenus par ces études d'évaluation.

¹⁰⁰. La surveillance de quartier est articulée autour de l'idée que les résidents jouent un rôle de surveillance seulement, se contentant de signaler des activités suspectes au service de police ou à un coordonnateur désigné qui contacte ensuite ce dernier.

globale qui comporte d'autres éléments comme le marquage des biens, des campagnes de recrutement d'auxiliaires de police bénévoles, l'augmentation des patrouilles policières pédestres régulières, des programmes éducatifs destinés aux jeunes, les services d'aide aux victimes, etc. D'autre part, il faut tenir compte de l'environnement local dans lequel elles sont mises en œuvre : il semble que la surveillance de quartier a tendance à voir le jour dans les zones ayant déjà de faibles niveaux de criminalité et des niveaux élevés de contrôle social. Le cas échéant, son impact sur la criminalité, dont les cambriolages résidentiels, serait potentiellement limité.

Il n'est donc pas surprenant que Sherman et ses collègues¹⁰¹ aient conclu qu'elle ne permet pas de prévenir la criminalité, d'autant que leurs critères de sélection pour déterminer la rigueur méthodologique des études d'évaluation (définie en fonction de l'utilisation d'une assignation aléatoire ou d'une comparaison entre des secteurs couverts par la surveillance de quartier et des secteurs non couverts) ont permis de n'en retenir que quatre.

Dans leur analyse systématique portant sur 19 études d'évaluation¹⁰², Bennett et Farrington ont eu recours à un examen narratif et à une méta-analyse pour faire la synthèse des résultats. Si l'examen narratif a révélé des résultats mitigés, la méta-analyse indique une diminution de criminalité, mais la plupart des changements observés ne sont pas statistiquement significatifs. Cependant, la taille d'effet moyenne pondérée pour toutes les études est significative et positive. Les auteurs en concluent qu'en considérant l'ensemble des études, la surveillance de quartier est associée à une réduction modeste des cambriolages résidentiels. Il faut cependant garder à l'esprit que les deux méthodes ne vont pas dans le même sens et que prises individuellement, les études n'abondent pas dans le même sens. Beaucoup plus important, nous ne savons pas vraiment si les mécanismes des différents programmes de quartier ont joué un rôle dans cette baisse et, le cas échéant, lesquels.

- Sécurisation des habitations

Sur les cinq évaluations présentées ci-dessus qui l'examinent, deux montrent que la sécurisation des habitations est relativement efficace à prévenir les cambriolages résidentiels, une obtient un résultat mitigé et deux autres ont rencontré des difficultés méthodologiques. L'une des deux, celle de Leeds, a tout de même observé que la sécurisation doit s'accompagner de précaution lorsque les personnes âgées sont la population cible, à cause de l'inquiétude qu'elle peut causer chez elles. Au total donc, la sécurisation semble être relativement efficace, ce que confirme « l'évaluation du sud » de la RBI en soulignant l'importance que les mesures mises en œuvre soient ciblées, mais la démonstration de son efficacité n'est pas aisée, à plus forte raison si on veut le faire par type de mesures, ce qui apparaît nécessaire étant donné leur diversité (installation ou renforcement de (i) serrures de porte et/ou de fenêtre, (ii) alarmes anti-vol, (iii) capteurs de mouvement, (iv) compteurs à minuterie, etc.).

L'efficacité de la sécurisation peut également être abordée à partir d'études conduites auprès de cambrioleurs. L'intérêt de celle de Decker et de ses collègues est qu'il s'agissait de cambrioleurs actifs, évitant ainsi le problème de leur non représentativité dont souffrent les études qui utilisent un échantillon de contrevenants incarcérés. Les réponses de ces 47 individus sont bien différentes de celles du groupe de comparaison en ce qui concerne le potentiel dissuasif de certains faits et mesures.

¹⁰¹. L. Sherman *et coll.* (1997), *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising*, Washington, D.C.: US Office of Justice Programs.

¹⁰². Sur un total de près de 1 600 documents initialement recensés.

Réponses d'un groupe de cambrioleurs et d'un groupe de comparaison relativement au potentiel de dissuasion de mesures de prévention

	Groupe de cambrioleurs			Groupe de comparaison		
	Oui	Non	Pas important	Oui	Non	Pas important
Système d'alarme	0 %	87 %	13 %	3 %	97 %	0 %
Verrou de sûreté	6 %	47 %	48 %	9 %	76 %	15 %
Biens marqués	2 %	38 %	60 %	18 %	53 %	29 %
Chien dans l'habitation	2 %	85 %	13 %	0 %	100 %	0 %

Le test a consisté à demander aux répondants si certaines caractéristiques rendaient une habitation plus attirante (« oui »), moins attirante (« non ») ou ne jouaient pas dans leur analyse d'identification d'une cible (« pas important »). L'information relative au potentiel dissuasif d'une mesure nous est surtout donnée dans la colonne des « non » : 85 % et 87 % des cambrioleurs interrogés considéraient respectivement que la présence d'un chien et d'un système d'alarme dans une habitation en fait une cible moins intéressante, comparativement à 47 % pour le verrou de sûreté dont la présence a davantage suscité d'indifférence (48 %). L'intérêt du groupe de comparaison est de mettre en exergue la surestimation du potentiel dissuasif des quatre mesures, particulièrement des verrous de sûreté.

Précisons cependant que la cohorte de cambrioleurs était composée d'individus expérimentés en la matière. En outre, il est possible que les cambrioleurs aient volontairement sous-estimé le potentiel dissuasif de certaines mesures pour mettre de l'avant leur habileté de cambrioleur. Par ailleurs, ces réponses ne signifient pas qu'elles sont inutiles parce que la dissuasion n'étant que l'un des aspects de la prévention, l'indifférence des cambrioleurs ne garantit pas qu'ils réussiront à pénétrer dans des habitations où de telles mesures sont présentes.

Alarmes anti-vol

Les évaluations des six projets présentés ne traitent pas de l'efficacité des alarmes anti-vol. Le seul dans lequel elles ont été utilisées est le *Target Hardening Programme*, qui les a combinées avec d'autres mesures, rendant impossible l'évaluation de leur efficacité. Il est néanmoins difficile d'imaginer que les alarmes anti-vol n'ont aucune efficacité : les données du BCS de 2004-2005 montrent que les gens qui en ont rapportent moins de cambriolages résidentiels et surtout plus de tentatives. De plus, durant les années 90, aux États-Unis, le taux de cambriolages résidentiels a baissé et l'installation de systèmes d'alarme a augmenté : pour autant, cela ne veut pas dire qu'il y a un lien causal entre les deux, d'autant que d'autres types de criminalité ont également diminué (Samson, 2005). Il existe peu d'études sur l'efficacité des alarmes anti-vol et, selon Hakim *et coll.* (2000), leurs résultats sont peu concluants. Cependant Farrell et Pease (2004) avancent que dans le projet « *Biting Back* » d'Huddersfield (Angleterre), elles ont permis plus d'arrestations dans les habitations déjà cambriolées. Deux effets opposés sont possibles : les alarmes déplacent la criminalité vers les habitations qui n'en ont pas ; dans un secteur où la plupart en ont une, les habitations qui n'en ont pas profitent d'un périmètre de sécurité¹⁰³.

L'étude de Samson (2005) porte à notre attention un impact négatif des alarmes anti-vol. En théorie, elles sont censées prévenir les cambriolages résidentiels de deux façons : en dissuadant les contrevenants et en aidant la police à interpellier ceux qui passent à l'acte. Or, le problème des fausses alarmes est potentiellement nuisible aux deux. L'auteur rapporte que le phénomène des fausses alarmes a fortement augmenté au cours des 20 dernières années, et coûte 1,5 milliards de dollars américains par année en

¹⁰³. Voir Clarke et Weisburd (1994), cité par Hakim *et coll.* (2000).

ressources policières. En fait, la quasi-totalité des appels d'alarme à la police, entre 94 et 98 % plus précisément, sont faux selon Samson¹⁰⁴. Pour donner un ordre de grandeur, les appels d'alarme représentent entre 10 et 25 % de tous les appels reçus par la police. Ainsi, même si l'efficacité des systèmes anti-vols était démontrée, il faudrait pondérer ce résultat positif avec cet effet négatif.

Il serait donc opportun de s'interroger sur l'impact des fausses alarmes sur le temps de réaction policière mais surtout sur la perception des contrevenants et l'attitude des propriétaires de systèmes anti-vol par rapport à leur utilisation : il est possible qu'après un certain nombre de fausses alarmes et les pénalités financières qui peuvent en résulter, les résidents et les cambrioleurs développent de nouveaux comportements en matière d'utilisation pour les uns et de stratégie pour les autres.

- Certification

Sur le plan théorique, la certification des mesures de sécurisation apparaît être une avenue intéressante parce qu'elle permet de s'assurer de la qualité des produits. Dans la plupart des projets de prévention des cambriolages (incluant ceux de ce rapport) identifiés dans nos recherches, il est rarement dit en quoi consistent précisément les éléments de sécurisation de l'habitation : de quels types de serrure ou de verrou parle-t-on ? Même lorsqu'il est précisé qu'il s'agit de serrures à pêne dormant, cela ne suffit pas parce qu'il en existe de toutes sortes, certaines sans aucun doute plus résistantes que d'autres (cela est aussi vrai pour les systèmes d'alarme anti-vol).

Il faut se tourner vers les quelques rares études d'évaluation externes pour savoir dans quelle mesure la certification est une stratégie efficace. Selon Cozens *et coll.* (2004), il existe à ce jour trois évaluations de *Secured By Design* (SBD) :

- (i) Armitage (1999) a fait une comparaison *pré* et *post*-test de lotissements de SBD et de lotissements non participants mais semblables, et a remarqué que la prévalence de la victimation criminelle (il ne s'agissait donc pas spécifiquement de cambriolages résidentiels) du premier groupe était inférieure à celle du second.
- (ii) Brown (1999) a fait un travail similaire et rapporte une réduction de 40 % des cambriolages résidentiels dans les habitations de SBD.
- (iii) Pascoe (1999) a réalisé le même travail et mentionne que la mise en œuvre de SBD est associée à une réduction de la criminalité perçue par les résidents et de la criminalité enregistrée par la police.

Bien que ces études démontrent un impact positif de la sécurisation sur les cambriolages résidentiels et le sentiment d'insécurité, on ne sait pas exactement si c'est en raison des mesures prises ou de la conception de l'architecture des résidences (Cozens *et coll.*, 2004). Il est difficile de répondre à cette question parce qu'elle découle d'un problème de conception de SBD : en effet, bien qu'il ait vocation à travailler sur ces deux éléments, son volet architectural n'est pas élaboré, toute la place étant donnée à la sécurité physique. Cela s'est traduit par une sur-utilisation du plan de type « cul-de-sac » et donc par une sous-utilisation du potentiel de SBD dont plusieurs pensent qu'il serait efficace avec des habitations en terrasses¹⁰⁵. D'autres problèmes reliés à l'élaboration ou à la mise en œuvre de SBD sont recensés par la recherche scientifique, qui sont autant d'éléments qu'un programme de certification doit considérer :

- (i) Le programme ne s'est pas encore doté de procédures d'entretien et de mécanisme de surveillance. À l'heure actuelle, l'accréditation est donnée à vie et aucune ré-évaluation des habitations n'est prévue.
- (ii) La formation des « *architectural liaison officer* » (ALO) est insuffisante.

¹⁰⁴. Les causes seraient une mauvaise installation de l'équipement, l'installation d'un équipement inadéquat et les erreurs commises par les usagers.

¹⁰⁵. Steventon (1996), Hillier et Shu (2000) et Cozens *et coll.* (2001), cités par Cozens *et coll.* (2004).

- (iii) L'implication du secteur privé est faible : alors qu'il construit environ 10 fois plus de logements que le secteur public, à peine 10 % des logements SBD lui appartiennent (Cozens *et coll.*, 2004).

- Limitation de l'accessibilité aux habitations

Installées sur des trottoirs ou dans allées ou passages, les barrières ou portes de sécurité (« *alley-gating* ») visent à réduire les opportunités de cambrioler en contrôlant l'accès de secteurs cibles vulnérables. À Hartlepool, cette mesure a été associée à une baisse du nombre de cambriolages, mais il serait risqué de conclure à son efficacité à partir de ce seul exemple. Dans le cadre de ses travaux d'évaluation de la RBI, le consortium du Nord s'est penché sur cette question¹⁰⁶ et note que si l'efficacité théorique de ces barrières à réduire les cambriolages résidentiels semble plausible, il n'y a pas d'évaluation qui le démontre parce que les projets sont récents. C'est pour cette raison que, jusqu'à présent, les enseignements tirés concernent les processus de mise en œuvre :

- (i) Des entrevues informelles conduites à Liverpool suggèrent qu'après l'installation des portes, les résidents ont dit s'être sentis plus en sécurité pour marcher dans les allées, ce qui a mené à un accroissement de la surveillance informelle. On rapporte aussi un sentiment accru d'appropriation des espaces sécurisés par les résidents locaux, ainsi qu'une baisse des tentatives d'incendie et l'embellissement des lieux.
- (ii) L'organisation d'un tel projet implique souvent la mise sur pied d'une équipe de consultation chargée de superviser le processus de consultation avec les résidents locaux et les propriétaires, lequel peut favoriser une participation accrue de la part dans le quartier et le développement d'un sentiment d'appropriation de la collectivité.
- (iii) La consultation avec les résidents peut être longue parce que le travail de persuasion demande du temps. Il faut notamment s'attaquer aux perceptions erronées de certains par rapport à l'impact futur des barrières de sécurité sur eux.
- (iv) Obtenir le consentement légal des propriétaires est également un travail de longue haleine, entre autres parce que leur identification est parfois difficile s'ils résident à l'extérieur.
- (v) Une fois l'ordonnance de fermeture édictée, les propriétaires-occupants deviennent les propriétaires légaux des passages et en sont donc responsables, ce qui veut dire que les fournisseurs de services publics concernés doivent être contactés pour prendre des arrangements avec eux.

- Marquage des biens :

En théorie, le marquage des biens peut prévenir la commission de cambriolages résidentiels de deux manières : en dissuadant les cambrioleurs de passer à l'acte et/ou en facilitant le retraçage de biens volés et éventuellement des contrevenants. Cet élément de dissuasion ne dépend pas de l'effectivité réelle du marquage mais de la croyance des contrevenants en ce sens, et ce, d'autant plus que le retraçage des biens est très hypothétique et donc peu susceptible de les dissuader. Si ce second volet n'est pas présent, un projet de marquage repose alors entièrement sur la perception.

Aucune conclusion ne peut être formulée sur l'efficacité du marquage des biens à partir des six projets examinés ici. Dans les deux projets concernés, l'évaluation n'a pas tenté d'en mesurer l'efficacité, même si elle mentionne que 40 % et 55 % des populations cibles ont suivi le conseil donné en ce sens. Ces taux témoignent de l'importance du processus de mise en œuvre.

¹⁰⁶. S. Johnson et C. Loxley (2001), *Installing alley-gates: practical lessons from burglary prevention projects*, Home Office Research, Development and Statistics Directorate, Briefing Note 2/01.

Au-delà de cet aspect, on peut s'étonner que le marquage des biens, fréquemment mis de l'avant par les services de police, n'ait pas fait l'objet d'évaluation récente (et méthodologiquement solide) pour en déterminer l'efficacité. Ce décalage entre l'utilisation répandue du marquage de biens et la quasi absence d'évaluation de ses effets s'explique en partie par le fait que cette mesure est presque toujours associée à d'autres actions de prévention de sorte qu'il est difficile d'en distinguer les effets respectifs. L'étude de Laycock¹⁰⁷ fait encore figure de cas d'école de nos jours.

Le projet évalué a été mis en œuvre dans trois sites du sud du Pays de Galles, pour un total de 2 200 habitations. Il a été élaboré avec l'idée bien précise d'évaluer l'efficacité du marquage de biens, d'où les efforts investis afin d'atteindre un taux de participation élevé, ce qui, par la même occasion, devait limiter le problème du déplacement. Trois grandes activités ont été développées : une publicité intensive, des visites à domicile effectuées par la police, et la distribution aux résidents d'équipement pour marquer les biens et d'autocollants pour les portes et fenêtres. Plus de 70 % des ménages ont accepté de participer à l'initiative. Dans l'ensemble, le taux de cambriolages est passé de 5,1 % à 3 %. Plus spécifiquement, la comparaison des habitations participantes avec les non participantes montre une baisse du nombre de cambriolages pour les premières et une stagnation pour les autres. De façon encore plus précise, l'évaluation a tenu compte du type de cambriolage afin de voir l'évolution des cambriolages caractérisés par le vol de biens pouvant être marqués (par opposition au vol d'argent via le bris de compteurs électriques installés dans les résidences) : les évaluateurs ont constaté que ce type spécifique de cambriolages avait grandement diminué. Par ailleurs, aucun bien n'a été rendu à ses propriétaires grâce au projet.

Les évaluateurs insistent sur la difficulté de généraliser les résultats à cause des conditions presque idéales du projet, ce qui n'empêche pas d'en identifier les éléments clés :

- (i) La publicité intensive faite avant le début des opérations, le porte-à-porte fait par les policiers à toutes les habitations (deux fois à une semaine d'intervalle) et la distribution gratuite du matériel de burinage ont tous trois contribué à obtenir un taux de participation très élevé.
- (ii) En plus du marquage, la publicité mais surtout la pose d'autocollants signalant que les biens de l'habitation sont marqués a sans doute beaucoup contribué à faire baisser le nombre de cambriolages, en modifiant la perception des cambrioleurs : c'est ce que laisse penser la diminution marquée des cambriolages caractérisés par le bris des compteurs électriques (et le vol de l'argent qu'ils contiennent) dans l'un des trois sites.

- **Mesures non situationnelles**

- Activités communautaires

Ces activités sont toujours accompagnées de mesures situationnelles. Par rapport aux six projets, les évaluations de trois d'entre eux attestent de leur potentiel. Il est néanmoins préférable de parler d'« impact positif » plutôt que d'efficacité parce que les évaluations n'ont pu les relier directement à une baisse des cambriolages. Les actions entreprises sont susceptibles de produire des résultats à plus long terme puisqu'elles visent à réduire les motivations sous-jacentes des contrevenants ou des personnes susceptibles de l'être, et non « simplement » à réduire les opportunités de commettre des infractions criminelles.

- Conseils et publicité

Les conseils se retrouvent dans les six projets présentés ici mais n'ont pas été directement évalués. Ils représentent en fait une stratégie indirecte qui encourage le plus souvent les résidents à être prudents et

¹⁰⁷. Gloria Laycock (1985), *Property Marking : a deterrent to domestic burglary?*, Crime Prevention Unit: Paper 3, Londres: Home Office.

surtout à sécuriser leur logement, ce qui, bien entendu, ne veut pas dire qu'ils le feront. En effet, les victimes peuvent être limitées financièrement, d'où la nécessité d'avoir des sources de financement et/ou une meilleure motivation et plus d'incitatifs pour elles. (Farrell et Pease, 2004).

La publicité est aussi présente dans la très grande majorité des initiatives de prévention des cambriolages résidentiels, mais aucune des évaluations des six projets n'a examiné cette composante. Il serait donc intéressant de se pencher sur l'évaluation qu'en fait une équipe de chercheurs, dans le cadre du travail d'évaluation de la RBI¹⁰⁸.

La publicité peut viser à informer la population générale et à lui faire prendre conscience de certaines choses afin de l'amener à changer ses habitudes, mais aussi à influencer les perceptions des contrevenants relativement à l'existence d'opportunités criminelles et aux risques afférents. L'évaluation des 21 projets du Nord de la RBI s'y est intéressée et rapporte les éléments suivants.

La publicité peut servir à faire la promotion des activités du projet, sous la forme par exemple d'entrevues à la radio et d'articles dans les journaux locaux, mais il est possible d'utiliser la publicité locale comme une activité de prévention en elle-même (dépliants pour sensibiliser ou informer les contrevenants d'une intervention à venir dans le secteur par rapport aux cambriolages). Dans l'ensemble des projets évalués, le pic des activités de publicité a précédé celui de la mise en œuvre. Les campagnes de publicité locales autonomes¹⁰⁹, perçues comme des interventions en elles-mêmes et ayant pour objectif de sensibiliser davantage les gens aux problèmes de criminalité et aux activités mises en œuvre localement, ont été moins coûteuses et sans doute plus faciles à mettre en œuvre que les autres.

En termes d'impact, les analyses de corrélation ont montré que les projets avec des campagnes de publicité autonomes semblaient être plus efficaces à réduire les cambriolages. D'autres analyses statistiques ont regardé la relation entre le moment et l'intensité d'activités de publicité et les taux de cambriolage des secteurs des projets, en tenant compte d'autres facteurs comme l'évolution du taux de cambriolage dans la division policière des projets (*Basic Command Unit*), l'intensité de la mise en œuvre du projet (dont l'indicateur était les dépenses par ménage), le nombre d'organismes impliqués, et les changements du personnel clé. Il est ressorti que les changements dans le nombre d'organismes et surtout dans la quantité de publicité étaient des facteurs prédictifs significatifs de diminution du taux de cambriolage.

L'analyse temporelle des taux de cambriolage indique une réduction du taux de cambriolage juste avant le début de la mise en œuvre. Selon les évaluateurs, il s'agit là d'un effet anticipatoire par lequel les perceptions des contrevenants quant aux risques, aux efforts et aux récompenses liés à la perpétration de crimes ont été influencées par la publicité locale avant le lancement des activités.

La publicité locale permet d'optimiser l'efficacité des interventions dans le temps et l'espace : en les concentrant sur certaines cibles ou secteurs et en les accompagnant de publicité destinée à une zone géographique plus grande, il est possible d'amener les contrevenants à penser que les activités de prévention se déroulent dans un secteur plus grand que nature. De la même manière, elle permet de prolonger les effets positifs des activités en faisant croire aux contrevenants qu'elles sont toujours effectives. En fait, la publicité locale peut être utilisée pour accroître l'incertitude des contrevenants quant à la présence et la durée des activités de prévention.

¹⁰⁸. Voir K. J. Bowers et S. D. Johnson (2003), *The role of publicity in crime prevention: findings from the Reducing Burglary Initiative*, Home Office Research Study 272. 60 pages.

¹⁰⁹. En anglais, « *local stand-alone campaigns* ».

3.2.2 ... en matière d'évaluation de projets

Les résultats mesurés par l'évaluation n'ont de sens que dans le contexte dans lequel ils se produisent. Si cela ressemble à un lieu commun, il est important de le rappeler, tant la tentation est grande de passer outre. Et la conséquence est de taille : lorsque le processus n'est pas évalué, il est difficile de comprendre le pourquoi et encore moins le comment du succès, et par là de répliquer l'action. Fort d'un plan rigoureux, l'évaluation de l'opération policière de Boucherville parvient à mesurer les effets du projet et même ceux d'actions extérieures, mais n'identifie pas les mécanismes à l'œuvre qui les ont permis. À l'opposé, l'effort systématique d'évaluer les processus de mise en œuvre des projets de réduction des cambriolages de la RBI a permis de mieux les comprendre et de tirer de riches enseignements sur ce qu'il est préférable de faire ou de ne pas faire en la matière.

L'évaluation de l'efficacité d'activités de prévention des cambriolages résidentiels ne peut passer à côté d'une comparaison *pré* et *post* pour le secteur cible et entre celui-ci et un ou des secteurs de comparaison : sans un groupe de comparaison on ne peut prendre en compte l'influence de facteurs externes, tels les tendances générales des cambriolages résidentiels, l'intensité des activités policières et les politiques/actions locales mises en œuvre sur un territoire plus grand que celui du projet évalué et qui sont susceptibles de réduire le nombre de cambriolages résidentiels (autant dans le secteur cible que dans les autres secteurs)¹¹⁰.

L'utilisation de secteurs de comparaison repose sur l'idée très simple que les taux de cambriolage de deux secteurs similaires (secteur cible et secteur de comparaison) devraient évoluer de manière semblable dans le temps, la différence étant alors due à l'effet du projet évalué. En Angleterre, l'identification des secteurs de comparaison a été facile pour les évaluateurs des projets de la RBI en raison de l'existence de 43 zones de police (« *Police Force Areas* ») regroupant plus de 200 *Basic Command Units* (BCU) à travers le pays. Si l'utilisation de plusieurs secteurs de comparaison est une option facultative pour augmenter la confiance des observations relatives à l'évolution des cambriolages résidentiels, elle est absolument nécessaire pour mesurer le déplacement et la diffusion des bénéfices (voir plus bas). Néanmoins, cette idée en apparence simple ne se prête pas à une opérationnalisation méthodologique simple : le territoire géographique visé ne correspond pas à une entité finie, mais demeure quelque chose de mouvant. De surcroît, s'agissant souvent de quartiers ou d'unités de quartier vulnérables où se produisent simultanément des actions diverses, il est difficile de mettre en place une méthodologie permettant aisément de distinguer les effets des interventions spécifiques sur le cambriolage d'autres interventions qui auront été menées.

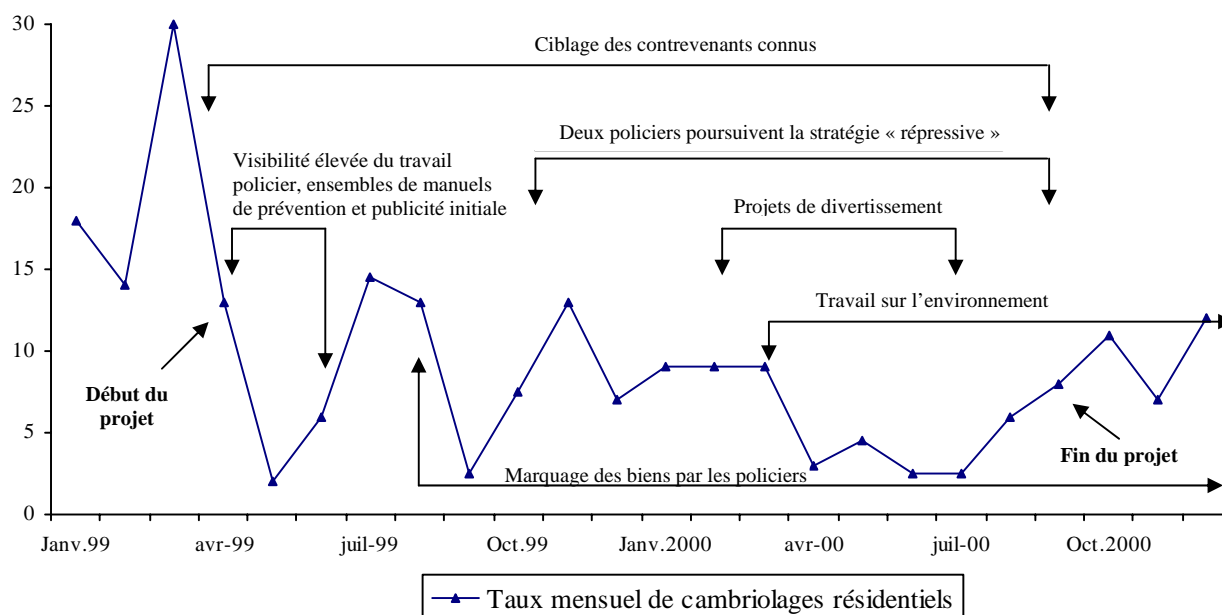
D'un point de vue méthodologique, il convient de tenir compte notamment de ce qui suit :

- (i) Lorsque les taux de cambriolages avant l'intervention sont mesurés sur une courte période (par exemple 3 à 6 mois), il peut se produire un effet de sous-estimation de l'impact de l'intervention, d'où l'importance de privilégier des séries chronologiques plus longues (voir point 4 infra). Par ailleurs, il convient d'inclure les taux du trimestre précédant le début des activités.
- (ii) Les estimations du nombre de crimes prévenus grâce aux bénéfices anticipés peuvent grandement contribuer au résultat général du projet. Pour ces raisons, les procédures utilisées pour calculer le résultat d'un projet doivent tenir compte de ces bénéfices escomptés.

¹¹⁰. L'évaluation « Nord » de la RBI s'est dotée d'un indice de synergie de politiques (le *policy synergy index*¹¹⁰) qui a permis de noter chacune de ce type d'interventions extérieures par rapport à certains critères dont l'importance de leur budget, leur chevauchement relativement à leur période de fonctionnement et leur secteur géographique, et leurs objectifs communs avec le projet évalué.

- (iii) L'utilisation de méthodes d'évaluation mixtes¹¹¹ et innovatrices est nécessaire pour se pencher sur des éléments qui ne renvoient pas seulement à une baisse quantifiée des cambriolages résidentiels mais également à des processus, des manières de faire, tels que le type de management de projet, les facteurs contextuels qui constituent son environnement, la participation de la collectivité, la nature du travail de planification avant le début des opérations, et l'impact d'autres projets existants. Ajoutons à cette liste mentionnée par l'évaluation du consortium de recherche du nord, le type et le mode de fonctionnement du partenariat local chargé de la réalisation d'un projet.
- (iv) L'utilisation de séries chronologiques semble garantir une plus grande rigueur méthodologique. Cette méthode statistique a d'ailleurs permis à certains évaluateurs de la RBI, dont l'équipe de T. Hope, d'obtenir des résultats plus fins et plus nuancés relativement à l'efficacité des projets évalués¹¹².
- (v) Enfin, il faudrait peut-être se départir de cette conception figée qui consiste à opposer, d'une part les changements relatifs à des processus ou des manières de faire ou de penser et, d'autre part, les résultats en termes de baisse chiffrée de la criminalité, et considérer les premiers comme des résultats en eux-mêmes, nécessaires pour atteindre les seconds qui en sont la conséquence.

Il faut aussi bien comprendre que l'évaluation ne peut pas tout évaluer, notamment lorsqu'un projet met en œuvre une gamme d'activités à des moments différents. Prenons par exemple le projet Yew Tree : le graphique ci-dessous montre toute la complexité de la démarche dont les diverses activités sont susceptibles de produire des effets à moyen et long terme (projets de divertissement).



Tiré de A. Millie (2005), "Reducing Burglary by Crackdown and consolidation" in *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, Vol. 28, #1, p.184.

¹¹¹. L'expression « mixed methods » renvoie à l'utilisation de méthodes de recherche qualitatives et quantitatives.

¹¹². Voir T. Hope, *Pretend it works...*, *op.cit.* En réalité, le désaccord entre Hope et ses collègues et l'équipe du Home Office (Kodz et Pease) tourne autour de cette question : la méthodologie utilisée par cette dernière est moins précise, voire insuffisante puisqu'elle conclut à l'efficacité de certains projets jugés inefficaces par les premiers.

Dans de telles situations, l'évaluation est en mesure de démontrer que les activités du projet sont associées à la réduction des cambriolages mais il lui est très difficile, voire impossible, de déterminer leur impact précis. Mais le devrait-elle ? Car c'est bien de la synergie de toutes ces actions différentes mises en œuvre sur un territoire donné que résultent les changements observés. Là réside tout l'intérêt et le potentiel d'une démarche multipartenariale et diversifiée.

Déplacement et diffusion des bénéfiques

Le déplacement est parfois mis de l'avant par les détracteurs de la prévention situationnelle (Sorensen, 2003 et Town, 2001) selon lesquels elle ne ferait que déplacer la criminalité. Il peut être spatial, temporel, tactique (changement de méthode pour commettre le même délit), ou encore impliquer la sélection de nouvelles cibles ou se traduire par la commission d'un autre type de délit (Felson et Clarke, 1998).

Dans le domaine des cambriolages résidentiels, lorsque les évaluations cherchent à le mesurer, elles s'intéressent la plupart du temps au déplacement spatial, donc géographique, les autres formes étant moins susceptibles de se produire : c'est vrai pour ce qui est du déplacement tactique mais également pour celui relatif au type de crime. Ce l'est moins cependant au niveau des cibles puisque le phénomène du micro-déplacement semble être une réalité à considérer (mais difficile à mesurer). Enfin, ce ne l'est pas du tout pour le déplacement temporel qui est pourtant négligé par les études d'évaluation. Ainsi, même les évaluations menées dans le cadre de la RBI, qui sont méthodologiquement élaborées, ne couvrent pas une longue période de temps, ce qui se justifie par la durée de vie relativement courte des projets.

Si le déplacement géographique semble être une conséquence pleine de « bon sens » (un cambrioleur confronté à la mise en place de mesures de prévention dans son secteur d'activité décidera tout simplement d'agir ailleurs), certains résultats de recherche permettent d'avancer qu'il n'en est pas de même dans la réalité :

- (i) Les cambrioleurs ont tendance à opérer localement (Rengert et Wasilchik, 2000).
- (ii) Les opportunités criminelles se regroupent géographiquement, ce qui se traduit par une « offre » limitée de cibles appropriées : ainsi, dans les secteurs plus aisés, les propriétaires sont plus susceptibles d'avoir les moyens d'investir dans la sécurisation de leur résidence (Ratcliffe, 2002).
- (iii) Le « bassin » de contrevenants motivés est limité : or, un petit nombre d'entre eux est responsable d'un grand nombre d'actes criminels (Weatherburn, 2001, cité par Ratcliffe, 2002; Cusson, 1989).
- (iv) La présence de gardiens capables dans certains secteurs contribue également à restreindre le champ d'action des contrevenants.

Il ne faut pas oublier qu'au même titre que le déplacement est la conséquence négative non voulue des activités d'un projet à l'extérieur de son secteur géographique, la diffusion des bénéfiques en est la conséquence positive. Or, elle n'est pas toujours traitée par l'évaluation, en grande partie parce qu'elle est, par nature, variée, alors que le déplacement l'est moins : pour la mesurer, une évaluation doit chercher à identifier les effets plausibles d'un projet, même dans des domaines différents de ceux dans lesquels il produit ses effets. Peu d'évaluations mesurent l'utilisation de tactiques de prévention dans les secteurs témoins. Or, Weisel *et coll.* (1999) ont trouvé qu'une proportion importante de victimes non impliquées dans le projet ont mis en place des mesures de prévention après avoir été cambriolées. (Farrell et Pease, 2004)

*Exemple d'une méthodologie d'évaluation d'impact*¹¹³

- (i) Changement des taux de cambriolage : Johnson et ses collègues ont utilisé un système d'information géographique (GIS) pour calculer le taux de cambriolage du secteur du projet dans lequel les mesures situationnelles ont été concentrées et celui du reste du secteur du projet.
- (ii) Changement statistiquement significatif du taux de cambriolage : afin de s'assurer que les changements observés ne sont pas dus à une variation aléatoire, il faut comparer la baisse des cambriolages (ce qui signifie une comparaison avant-après) dans le secteur cible aux changements observés dans plusieurs secteurs de comparaison. Afin de savoir si ce changement est statistiquement significatif, on peut calculer les scores z (ils mesurent le nombre d'écart-types à la moyenne au-dessus et en dessous desquels se trouve une observation donnée) de chaque secteur.
- (iii) Déplacement géographique et diffusion des bénéfiques : les évaluateurs ont d'abord défini cinq zones tampon (« *buffer* »), sous la forme de cercles concentriques. Ils ont ensuite utilisé le *Weighted Displacement Quotient* (WDQ) qui est une technique permettant de : (a) mesurer les changements relatifs à la répartition des crimes dans les zones tampon et de les comparer à la répartition antérieure et aux changements dans la zone de police (elle englobe le secteur du projet et sert à tenir compte des tendances plus générales de la criminalité); et (b) mettre en relation ces « *patterns* » avec les changements observés dans le secteur cible.
- (iv) Évaluation des effets d'interventions spécifiques : pour mesurer l'impact de la sécurisation des habitations par exemple, la méthode la plus simple serait de faire une comparaison avant-après du nombre de cambriolages pour ces habitations. Or, en réalité, pour ce genre d'intervention, il n'y a pas une seule date pour délimiter la période « *pré* » parce que la sécurisation n'a pas été réalisée la même journée et s'est plutôt échelonnée sur plusieurs. Un problème similaire se pose pour la période *post* : en effet, il est possible que le laps de temps qui s'écoule après la sécurisation soit beaucoup plus court que celui qui s'écoule avant l'intervention. Pour ce faire, les auteurs suggèrent de tenir compte de la fenêtre d'opportunité dans laquelle les cambriolages sont commis (« *opportunity dependent counts* »).

¹¹³. S. Johnson *et coll.* (2003), *Pushing Back the Boundaries: New Techniques for Assessing the Impact of Burglary Schemes*, Londres: Home Office On-Line Report.

Conclusion

En dépit d'une tendance à la baisse et au-delà des différences parfois importantes entre les taux de victimation signalés à la police ou rapportés par l'Enquête internationale, les cambriolages résidentiels sont un délit fréquent. De surcroît, les coûts qui s'y rattachent sont particulièrement élevés. En effet, tout en reconnaissant que les réalités nationale et locale ne sont pas les mêmes, l'estimation de Brand et Price (2000) selon laquelle le coût moyen d'un cambriolage résidentiel serait d'environ 2 300 livres sterling (4 000 dollars américains) permet de prendre la mesure du coût total annuel par pays (en les multipliant par le nombre de cambriolage annuel) : ainsi, pour l'année 2004, il se chiffrerait (en dollars américains) environ à 230 millions pour la Nouvelle-Zélande (4,1 millions d'habitants), 280 millions pour la Belgique (10,4 millions d'habitants), 614 millions pour le Canada (31,9 millions d'habitants), 1,2 milliard pour la France (62,7 millions d'habitants) et l'Australie (20,3 millions d'habitants), 1,3 milliard pour l'Angleterre et le Pays de Galles (53,0 millions d'habitants) et 8,5 milliards pour les Etats-Unis (293,7 millions d'habitants)¹¹⁴.

Les facteurs de risque des cambriolages résidentiels sont relativement bien connus même si les études qui les identifient restent parcellaires. La victimation passée et l'absence de sécurité dans les habitations ressortent comme les deux principaux, mais d'autres sont également importants, comme ceux relatifs à l'accessibilité des résidences -notamment l'absence fréquente des occupants la nuit, la faible visibilité des portes et des fenêtres à partir de l'extérieur et l'absence de surveillance-, la précarité du quartier, l'âge du chef de foyer (entre 16 et 24 ans) et le statut monoparental du ménage.

Certains pays ont décidé d'articuler leur action de prévention autour de la sécurisation des habitations de victimes potentielles. Parmi eux, la Belgique et le Royaume-Uni ont mis en place des stratégies intégrées en proposant des services de conseil et d'expertise et en offrant des aides financières pour réaliser les améliorations de sécurisation des habitations. Il faut par ailleurs noter que les autorités du Royaume-Uni fondent les actions de réduction des cambriolages résidentiels sur les résultats de recherche.

En ce qui a trait aux initiatives locales, il semble bien que les grandes leçons des expériences de Kirkholt et de *Safer Cities* aient non seulement été retenues, mais demeurent pertinentes. L'efficacité des initiatives de prévention des cambriolages continue de passer par une démarche multipartenariale diversifiée qui cible des secteurs plus victimisés que les autres. Concernant les acteurs eux-mêmes, le secteur bénévole est un partenaire potentiel sans doute sous-utilisé, tandis que l'implication des organismes d'aide aux victimes permet de faire en même temps du travail de prévention et de suivi, ce qui s'avère être un impératif lorsqu'il s'agit de re-victimation, impératif rendu compliqué par l'éventuel isolement des victimes (initiative de Leeds). La présence de plusieurs partenaires s'accompagne le plus souvent d'une diversité des mesures du plan d'action, permettant ainsi de traiter différents facteurs de risque, avec une gamme variée de moyens. Dans le cadre d'une telle approche à plusieurs composantes, le ciblage des contrevenants actifs a fait ses preuves.

L'expérience de la *Reducing Burglary Initiative* et des six projets décrits dans ce rapport souligne à quel point il est essentiel de faire un diagnostic local de sécurité afin d'identifier :

¹¹⁴. Les données relatives à la population proviennent de *Statistics New Zealand* (pour la Nouvelle-Zélande), de la Direction générale Statistique et Information économique (pour la Belgique), de Statistique Canada (pour le Canada), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (pour la France), du *Australian Bureau of Statistics* (pour l'Australie), de *National Statistics* (pour l'Angleterre et le Pays de Galles), et du *U.S. Census Bureau* (pour les Etats-Unis).

- (i) Les facteurs de risque (reliés aux cambriolages résidentiels) présents dans un secteur donné (Hartlepool et Yew Tree, ainsi que Boucherville où il est ressorti qu'il n'existait pas de problème de re-victimation)
- (ii) Les ressources (financières et humaines) locales existantes, qui peuvent rendre possibles l'élaboration et la mise en œuvre de mesures ou approches de prévention qui ne le seraient pas ailleurs: par exemple, la stratégie de répression-consolidation de Yew Tree (Royaume-Uni) s'est inscrite dans un contexte local particulier où les résidents étaient prêts à accepter une présence et une intervention policières accrues.

L'importance d'autres éléments relatifs au processus a été mise en relief, tels la flexibilité managériale, le respect des délais prévus, la qualité du personnel de direction ou encore le dosage de l'intervention.

Généralement parlant, on peut dire que la sécurisation des habitations est susceptible de réduire ou de prévenir les cambriolages résidentiels. Quant aux activités communautaires, leur impact positif est établi, même s'il semble davantage associé à l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Pour sa part, la publicité permet d'optimiser les effets des activités entreprises, soit en faisant croire qu'elles sont mises en œuvre dans un plus grand secteur, soit en donnant l'impression qu'elles sont en place lorsqu'elles ne le sont plus.

Au total, la prévention des cambriolages résidentiels a démontré qu'elle peut être non seulement efficace, mais rentable. Cela a été le cas pour la moitié des projets de la phase 1 de la RBI (Bowles et Pradiptyo, 2004), dont ceux de Yew Tree et de Hartlepool, certains affichant un ratio coût-bénéfice très avantageux de l'ordre de 1 à 5 (chaque livre sterling dépensée génère cinq fois plus en bénéfices), voire de 1 à 16 dans un cas. Sans doute trop peu d'efforts sont-ils orientés sur les comportements négligents des occupants : il s'agit là pourtant d'une problématique facile à cibler, même si changer les comportements n'est pas une tâche aisée.

Trois axes d'amélioration apparaissent nécessaires :

- (i) Des statistiques de la criminalité enregistrée plus précises (type d'habitation cambriolée, cambriolages complétés vs. tentatives, etc.)
- (ii) Des enquêtes nationales de victimation réalisées plus fréquemment, un peu comme au Royaume-Uni (BCS) et aux États-Unis (NCVS), et incluant de nouvelles variables comme par exemple le type d'habitation. En attendant, le cycle 2004 de l'Enquête internationale de victimation sera publié très prochainement, ce qui permettra d'analyser les tendances récentes
- (iii) Des analyses multivariées comme celle de Budd (1999) plus fréquentes afin d'avoir une idée plus précise de l'influence réelle des nombreuses variables

Il reste encore beaucoup de travail d'investigation à faire sur la question des coûts (matériels et psychologiques) qui est trop peu documentée mais essentielle pour déterminer la rentabilité des initiatives de prévention. Il serait souhaitable que ce travail intègre le préjudice psychologique des personnes re-victimisées.

Certains types de cambriolages résidentiels demandent à être examinés de façon plus pointue, tels les cambriolages avec ruse qui frappent plus particulièrement les personnes âgées. De façon générale, les facteurs de risque relatifs aux contrevenants mériteraient des recherches plus systématiques.

En matière de sentiment d'insécurité (relié aux cambriolages résidentiels), les données sont plutôt rares, principalement parce qu'il n'est pas souvent identifié comme un objectif visé. Il représente pourtant une dimension importante de la problématique et offre un angle d'intervention différent.

Au chapitre de l'évaluation, les besoins sont particulièrement importants. Tout d'abord, l'évaluation du processus d'une intervention devrait faire partie de toute démarche d'évaluation. Les mesures communautaires font face à des difficultés de mise en œuvre plus grandes et demandent davantage de temps avant de produire leurs effets. Il est très probable que dans le cadre de projets très limités dans le temps (12 mois), l'évaluation de telles mesures (par exemple des projets de divertissement pour les jeunes du quartier) ne démontrera pas leur efficacité. Pour cette raison, mais aussi parce que le déplacement de la criminalité peut être temporel, il est à espérer que les évaluations couvrent une période de temps plus longue. Dans la même veine, l'évaluation coût-bénéfice devrait être intégrée dans la pratique de l'évaluation parce que, au bout du compte, il est indispensable de déterminer à quel prix les résultats observés ont été obtenus.

Pour ce qui est de l'évaluation de l'impact des mesures de prévention, il apparaît que :

- (i) Certaines sont fréquemment utilisées sans que l'on ne sache si elles sont efficaces (pensons au marquage des biens et aux alarmes anti-vol) ou même si on commence à croire qu'elles ne le sont pas vraiment (surveillance de quartier)
- (ii) D'autres commencent à être proposées même si leur efficacité à réduire les cambriolages résidentiels reste à démontrer : c'est le cas des caméras en circuit fermé¹¹⁵
- (iii) L'efficacité de mesures comme les barrières de sécurité et la certification de produits de sécurisation des habitations a été démontrée, mais de manière insuffisante, à tel point que les raisons précises de leur succès demeurent inconnues.

Dans un autre ordre d'idée, la sécurisation des habitations semble confrontée au problème du financement des mesures : la grande majorité des habitations non sécurisées sont occupées par des gens qui n'ont probablement pas les moyens financiers de se payer de nouvelles serrures, des systèmes d'alarmes anti-vol, des capteurs de mouvement ou des compteurs à minuterie branchés sur les appareils électriques. Or, la mise en place d'un projet de sécurisation à grande échelle est très coûteuse et peut poser des problèmes d'éthique s'il est décidé de le mettre en œuvre de façon plus restreinte.

En terminant, s'il ne faut pas minimiser les difficultés d'évaluer l'efficacité d'une action de prévention (des cambriolages résidentiels notamment, mais pas seulement), parmi lesquelles l'isolement des facteurs qui influent sur la criminalité et la mesure du déplacement et de la diffusion des bénéfices, elles ne sont pas insurmontables.

¹¹⁵. Welsh et Farrington (2002) concluent que leur efficacité est marginale pour ce qui est de la baisse de la criminalité en général. Concernant les cambriolages résidentiels plus spécifiquement, il n'existe pas suffisamment d'études d'évaluation rigoureuses.

Annexe 1

Taux de cambriolages résidentiels pour 100 000 habitants, 1999-2004

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Afrique du Sud ¹	652	673	694	675	704	645
Australie ²	2 196	2 281	2 245	2 008	1 782	1 533
Belgique ³	n.d	834	791	834	671	573
Canada ⁴	600	573	537	520	510	479
Angleterre et Pays de Galles ⁵	2 200	2 000	2 150	2 020	1 820	1 440
France ⁶	513	513	570	586	549	476
Nouvelle-Zélande ⁷	n.d	n.d	n.d	1 533	1 537	1 422
États-Unis ⁸	770	729	742	747	741	730
Moyenne	634	664	667	816	635	581

Abbréviation : n.d = non disponible

Note : les taux sont généralement donnés pour 100 000 habitants mais nous les avons calculés pour 100 habitants afin de faciliter la comparaison avec les taux de l'enquête internationale de victimation.

1. Source : Institute for Security Studies (2005). *SAPS Crime Statistics (1994 - 2004)*. Disponible en ligne : www.issafrica.org/CJM/statgraphs/burglary.htm. Il n'est pas précisé si les tentatives sont incluses ou non.

2. Source : Australian Bureau of Statistics (ABS) (2005). *Recorded Crime-Victims, Australia*. Disponible en ligne : www.abs.gov.au/Ausstats/abs@.nsf/Lookup/1659F460CBE3D884CA25688800283A7D

L'infraction visée n'est pas le cambriolage mais la « *unlawful entry with intent* », habituellement traduite par violation de domicile avec intention: cependant, cette traduction ne convient pas ici puisque le document de l'ABS signale que les cambriolages non résidentiels sont également inclus. Il en découle que les comparaisons avec les autres pays ne sont impossibles. Les tentatives sont incluses.

3. Source : Criminalité enregistrée - Belgique (2000-2003) (2004). SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique. Disponible en ligne : http://statbel.fgov.be/downloads/cr0003_fr.xls. Nous avons calculé nous-mêmes les taux à partir des statistiques du SPF Économie relatives à la population.

4. Source : Statistique Canada. *Le Canada en statistiques*. Disponible en ligne : www40.statcan.ca/102/cst01/legal02_f.htm

5. Source: Crime in England and Wales.

6. Source : Observatoire national de la délinquance (2005). *1^{er} rapport annuel*. INHES. Deux précisions s'avèrent nécessaires : tout d'abord, le rapport (qui se base sur les données de l'état 4001) ne fournit pas de taux, ce qui nous a contraint à les calculer en nous appuyant sur les statistiques de l'INSEE relatives à la population. Plus important, exception faite de 2004, les statistiques sont celles de la catégorie générale « cambriolages et vols avec entrée par ruse » qui comprend les cambriolages (i) de locaux d'habitations principales, (ii) de résidences secondaires, (iii) de locaux industriels, commerciaux ou financiers, et (iv) d'autres lieux. Les données détaillées de 2004 indiquent que 24 % des cambriolages commis cette année-là ne concernaient pas des logements de particuliers. Nous avons ensuite réduit de 24 % le nombre total de cambriolages pour les autres années : il en résulte que les taux obtenus sont une estimation puisqu'il est très improbable que ce pourcentage soit le même pour elles. Dernier point : le rapport de l'Observatoire mentionne que l'état 4001 a vocation à comptabiliser également les tentatives, bien qu'elles soient agrégées avec les cambriolages.

7. Source : *New Zealand Crime Statistics 2004*, Office of the Police Commissioner.

8. Source : Federal Bureau of Investigation (2005). *Crime in the United States (CIUS)*. Uniform Crime Reports. Disponible en ligne : www.fbi.gov/ucr/cius_04/documents/CIUS_2004_Section2.pdf?file. Les tentatives sont incluses.

Annexe 2

Tableau 1 : Pourcentages de personnes victimisées

	1989			1992				1996				2000			
	CR	T	Total	CR	T	Total	% de tous les	CR	T	Total	% de tous les	CR	T	Total	% de tous les
Australie	4,4	3,8	8,2	3,7	3,8	7,5	16 %	n.d	n.d	n.d	n.d	3,9	3,3	7,2	15 %
Belgique	2,3	2,3	4,6	2,1	1,6	3,7	15 %	n.d	n.d	n.d	n.d	2,0	2,8	4,8	16 %
Canada	3,0	2,7	5,7	3,4	2,7	6,1	14 %	3,4	2,8	6,2	16 %	2,3	2,3	4,6	13 %
Ang. et Pays de Galles	2,1	1,7	3,8	3,0	2,9	5,9	12 %	3,0	3,4	6,4	13 %	2,8	2,8	5,6	12 %
Finlande	0,6	0,4	1,0	0,6	0,6	1,2	3 %	0,6	0,7	1,3	5 %	0,3	1,0	1,3	6 %
France	2,4	2,3	4,7	n.d	n.d	n.d	n.d	2,3	2,2	4,5	11 %	1,0	1,3	2,3	8 %
États-Unis	3,8	5,4	9,2	3,1	3,9	7,0	n.d	2,6	3,0	5,6	16 %	1,8	2,7	4,5	15 %
Moyenne	2,7	2,7	5,3	2,9	2,7	5,6	12 %	2,4	2,4	4,8	12 %	2,0	2,3	4,3	12 %

Abréviations : CR = cambriolages résidentiels; T = tentatives; n.d = non disponible

Tableau adapté de Van Kesteren *et coll.* (2000). *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries. Key findings from the 2000 International Crime Victims Survey*, WODC, Pays-Bas, p.178-179

Tableau 2 : Nombre de cambriolages résidentiels pour 100 habitants

	1989			1992			1996			2000		
	CR	T	Total	CR	T	Total	CR	T	Total	CR	T	Total
Australie	5,9	n.d	n.d	5,2	4,7	9,9	n.d	n.d	n.d	4,8	4,0	8,8
Belgique	2,8	n.d	n.d	2,6	2,2	4,8	n.d	n.d	n.d	2,4	3,7	6,1
Canada	3,6	n.d	n.d	4,2	3,6	7,8	4,0	3,6	7,6	2,9	2,7	5,6
Angleterre et Pays de Galles	2,2	n.d	n.d	3,2	3,6	6,8	3,4	4,4	7,7	3,4	3,8	7,2
Finlande	0,6	n.d	n.d	0,6	0,6	1,2	0,8	0,8	1,6	0,5	1,3	1,8
France	3,3	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	2,9	2,2	5,1	1,0	1,9	2,9
États-Unis	5,6	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	3,9	4,4	8,3	3,3	3,3	6,6
Moyenne	3,4	n.d	n.d	3,5	3,2	6,1	3,0	3,1	6,1	2,6	3,0	5,6

Abréviations : CR = cambriolages résidentiels; T = tentatives; n.d = non disponible

Tableau adapté de Van Kesteren *et coll.* (2000). *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries. Key findings from the 2000 International Crime Victims Survey*, WODC, Pays-Bas, p.180-181.

Tableau 3 : Perception du risque de cambriolage pendant la prochaine année

	1989			1992			1996			2000		
	Très probable	Probable	Peu probable	Très probable	Probable	Peu probable	Très probable	Probable	Peu probable	Très probable	Probable	Peu probable
Australie	11	32	50	13	34	46	n.d	n.d	n.d	9	28	57
Belgique	5	23	56	2	20	44	n.d	n.d	n.d	10	35	48
Canada	5	28	67	6	28	63	5	25	64	5	25	66
Angleterre et Pays de Galles	7	28	55	10	35	47	10	32	52	6	27	58
Finlande	1	8	85	1	13	79	1	10	86	1	13	84
France	5	30	54	n.d	n.d	n.d	6	47	38	3	42	43
États-Unis	7	25	67	n.d	n.d	n.d	4	19	71	3	13	78

n.d = non disponible

Tableau adapté de Van Kesteren *et coll.* (2000). *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries. Key findings from the 2000 International Crime Victims Survey*, WODC, Pays-Bas, p.210.

Tableau 4 : Perception du risque de cambriolage au cours de la prochaine année et sentiment d'insécurité (cycle de 2000)

	Pourcentage de personnes qui pensent être « très susceptibles » ou « assez susceptibles » d'être cambriolées au cours de la prochaine				Pourcentage de personnes qui ressentent un peu ou beaucoup d'insécurité lorsqu'elles sont seules chez elles pendant la nuit				
	Cambriolé il y a plus de 5 ans	Cambriolé il y a entre 2 et 5 ans	Cambriolé une fois en 1999	Cambriolé plus d'une fois en 1999	Population générale	Cambriolé il y a plus de 5 ans	Cambriolé il y a entre 2 et 5 ans	Cambriolé une fois en 1999	Cambriolé plus d'une fois en 1999
Australie	37	47	49	68	10	8	10	22	28
Belgique	46	69	65	59	9	8	16	15	13
Canada	28	48	49	71	4	4	10	10	20
Angleterre et Pays de Galles	34	41	52	82	6	5	13	8	24
Finlande	13	24	29	54	4	3	12	n.d	24
France	50	57	35	58	7	6	4	20	n.d
États-Unis	15	26	37	82	4	4	7	20	15
Moyenne	32	45	45	68	6	5	10	16	21

Abréviation : n.d = non disponible

Tableau adapté de Van Kesteren *et coll.* (2000). *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries. Key findings from the 2000 International Crime Victims Survey*, WODC, Pays-Bas, p. 215 et 220-221.

Annexe 3

Détails des coûts moyens liés aux cambriolages résidentiels

Catégorie de coût	Coûts (en livres sterling)
Avant les cambriolages	430
Dépenses de protection	330
Gestion des assurances	100
Suite aux cambriolages	1 424
Valeur des biens volés	580
Valeur des biens endommagés ou détruits	270
Biens retrouvés	-20
Impact émotionnel	550
Autres	44
En réponse aux cambriolages	482
Activité policière	240
Poursuite judiciaire	8
Frais de cour	17
Aide juridique	20
Services de probation	20
Services correctionnels	160
Autres	17
Coût total par cambriolage	2 326¹¹⁶

Source: S. Brand et R. Price (2000), *The economic and social costs of crime*, Home Office Research Study 217, p.35.

¹¹⁶. Selon Bowles et Pradiptyo (2004), ce chiffre est de 3 378 livres sterling pour les cambriolages enregistrés par la police, celui de Brand et Price (2000) incluant ceux qui ne le sont pas. Voir R. Bowles et R. Pradiptyo (2004), *Reducing Burglary Initiative: an analysis of costs, benefits and cost effectiveness*, Online Report 43/04, Home Office. p.8.

Annexe 4

Sentiment d'insécurité relatif aux cambriolages résidentiels dans les sites de *Safer Cities*

	<i>Safer Cities</i> Intensité des mesures de prévention				Villes témoin
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Aucune
Personnes préoccupées ou très préoccupées par les cambriolages dans le secteur					
Avant (1990)	67,5 %	71,4 %	72,5 %	69,4 %	71,2 %
Après (1992)	69,3 %	69,1 %	73,7 %	74,1 %	68,6 %
Différence	+ 3 %	- 3 %	+ 2 %	+ 7 %	- 4 %
Différence (chez les personnes connaissant l'existence de mesures de prévention)	0 %	+ 10 %	- 6 %	- 9 %	- 17 %

Source : P. Ekblom *et coll.* (1996), *Safer Cities and domestic burglary*, Research Study 164, Londres : Home Office, p.70.

Bibliographie

Adamson, S. (2005). "Burglary Reduction in Action: The Hartlepool Experience" in *Crime prevention and community safety: An international journal*, Vol. 7, No. 2. pp. 41-52.

AICrime Reduction Matters (4 août 2005). *Reducing residential burglary : the British experience revisited*. No.36, Canberra : Australian Institute of Criminology.

Australian Bureau of Statistics (ABS) (2005). *Recorded Crime-Victims, Australia*.
www.abs.gov.au/Ausstats/abs@.nsf/Lookup/1659F460CBE3D884CA25688800283A7D

Bernasco, W. et P. Nieuwbeerta (2005). "How Do Residential Burglars Select Target Areas?" in *British Journal of Criminology*, Vol. 45, No. 3. pp. 296-315.

Besserer, S. et C. Trainor (2000). *La victimisation criminelle au Canada, 1999*. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Juristat, Vol.20.

Bowers, K. J. et S. D. Johnson (2005). "Domestic Burglary Repeats and Space-Time Clusters: The Dimensions of Risk" in *European Journal of Criminology*, Vol. 2. pp. 67-92.

Bowers, K. et coll. (2003a). *Pushing back the boundaries: new techniques for assessing the impact of burglary schemes*. Londres: Home Office, Online Report 24/03. 66 pages.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/rdsolr2403.pdf

Bowers, K. et coll. (2003b). *New Deal for Communities: The National Evaluation. Investigating the Crime Reduction Claims of NDC Partnerships*. Research Report 3, Sheffield Hallam University.
<http://ndcevaluation.adc.shu.ac.uk/ndcevaluation/Documents/Research%20Reports/RR3.pdf>

Budd, T. (1999). *Burglary of Domestic Dwellings. Findings from the British Crime Survey*. Issue 4/99, Londres: Home Office, RDS. 116 pages.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hosb499.pdf

Budd, T. (2001). *Burglary: Practices messages from the British Crime Survey*. Briefing note 5/01, Londres: Home Office, Policing and Reducing Crime Unit, Research, Development and Statistics Directorate.
www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/brf501.pdf

Casey, C. et coll. (2004). *Evaluation of the Target Hardening Pilot Programme*. Ministry of Justice.
www.justice.govt.nz/pubs/reports/2004/target-hardening/Target-hardening.pdf

Charest, M. (2003). « Effets préventifs et dissuasifs : analyse d'impact d'une opération policière de prévention des cambriolages » in *Criminologie*, Numéro spécial « Police et prévention : évaluation et analyse d'impact », Vol.36, No.1. Édition en ligne :
www.erudit.org/revue/crimino/2003/v36/n1/006552ar.html

Coupe, T. et M. Griffiths (2000). "Catching Offenders in the Act: An Empirical Study of Police Effectiveness in Handling 'Immediate Response' Residential Burglary" in *International Journal of the Sociology of Law*, Vol. 28, No. 2. pp. 163-176.

Cozens, P. M. et coll. (2004). "Critically Reviewing the Theory and Practice of Secured By Design (SBD) for Residential New-Build in Britain" in *Crime Prevention and Community Safety: An International Journal*, Volume 6, No.1. pp. 13-29.

Curtin, L. et coll. (2001). *Developing crime reduction plans: some examples from the Reducing Burglary Initiative*. Crime Reduction Research Series Paper 7, Londres: Home Office. 70 pages.
www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/crrs07.pdf

Cusson, M. (2003). *Délinquants pourquoi ?* Bibliothèque Québécoise.

Department of Justice and Community Safety (2004). *ACT property crime reduction strategy 2004-2007*. Australian Capital Territory, Canberra. 80 pages.
www.jcs.act.gov.au/eLibrary/ACT_Property_Crime_Reduction_Strategy.pdf

Donaldson, R. (2003). *Experience of older burglary victims*. Londres: Home Office, Findings 198.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/r198.pdf

Eighth Annual Crime Mapping Research Conference, Septembre 2005, Research & Practice Affecting Public Policy. www.ojp.usdoj.gov/nij/maps/savannah2005/papers.html

Enderson, M. (2002). *Preventing Repeat Residential Burglary: A Meta-Evaluation of two Australian Demonstration Project*. Canberra Act: Commonwealth Attorney-General's Department, 74 pages.
www.ag.gov.au/agd/www/Ncphome.nsf/Page/RWPAAB67D5A185AFDBDCA256BE50012B83F?OpenDocument

Eyheramendy, D. et coll. (1998). "Burglary and income inequality" in *Journal of Public Economics*, Vol. 69, No. 1. pp. 123-141.

Farrell, G. et K. Pease (2004). "Preventing Repeat Residential Burglary" in C. Welsh et D. Farrington (éds.), *Preventing Crime: What Works for Children, Offenders, Victims, and Places*, Wadsworth Press.

Federal Bureau of Investigation (2005). *Crime in the United States (CIUS)*. Uniform Crime Reports.
www.fbi.gov/ucr/cius_04/documents/CIUS_2004_Section2.pdf?file.

Forrester, D. et coll. (1988). *The Kirkholt Burglary Prevention Project, Rochdale*. Crime Prevention Unit: Paper 13, Londres: Home Office. 40 pages.
www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/fcpu13.pdf

Griffin, M. et coll. (2004). *Combining police and probation information resources to reduce burglary: Testing a crime analysis problem-solving approach*. Prepared for the National Institute of Justice.
www.ncjrs.org/pdffiles1/nij/grants/208302.pdf

Hakim, S. et coll. (2000). *Knowing Your Odds: Home Burglary and the Odds Ratio*. CARESS Working Paper 00-14. www.econ.upenn.edu/Centers/CARESS/CARESSpdf/00-14.pdf

Hamilton-Smith, N. (ed.) (2004). *The Reducing Burglary Initiative: design, development and delivery*. Londres: Home Office, Research Study 287. 116 pages. www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs05/hors287.pdf

Hearnden, I. et C. Magill (2004). *Decision-making by house burglars: offenders' perspectives*. Londres: Home Office, Findings 249. 6 pages. www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs04/r249.pdf

Hedderman, C. et C. Williams (2001a). *Making Partnerships Work: Emerging Findings from the Reducing Burglary Initiative*. PRCU Briefing Note 1/01, Londres: Home Office.

Hedderman, C. et C. Williams (2001b). *Making Crime Prevention Work: Emerging Findings from the Reducing Burglary Initiative*. Briefing note 1/01, Londres: Home Office.
www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/brf101.pdf

Hester, R. (2000). *Crime and Disorder Partnerships: Voluntary and Community Sector Involvement*. Briefing Note 10/00, Home Office. www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/brf1000.pdf

Hirschfield, A. (2004). *The impact of the Reducing Burglary Initiative in the north of England*. Londres: Home Office, Online Report 40/04. 27 pages. www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs04/rdsolr4004.pdf

Holder, R. *et coll.* (2004). *Crime victims and the prevention of residential burglary: Report of the ACT burglary victims response project*. Canberra: Australian Capital Territory, Department of Justice & Community Safety. 79 pages. www.jcs.act.gov.au/eLibrary/OtherReports/Burglary_Victims_Report.pdf

Home Office (2003a). *Older victims of burglary and distraction burglary – recommendations for practitioners*. Development and Practice Report, No. 11, Londres: Home Office. 6 pages.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/dpr11.pdf

Home Office (2003b). *Reducing burglary initiative project summary Yew Tree, Sandwell*. Supplement 3 to Findings 204, Londres: Home Office. www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/r204sup3yewtree.pdf

Home Office (2005). *Recorded Crime Statistics, 1898-2004/05*.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/100years.xls

Hope, T. (2004). "Pretend it works. Evidence and governance in the evaluation of the Reducing Burglary Initiative" in *Criminal Justice*, Vol.4, No.3, pp. 287-308.

Hope T. *et coll.* (2004). *Strategic Development Projects in the Yorkshire and the Humber, East Midlands and Eastern regions*. Londres: Home Office, Online Report 41/04.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs04/rdsolr4104.pdf

Institute for Security Studies (2005). *SAPS Crime Statistics (1994 - 2004)*. Afrique du Sud.
www.issafrica.org/CJM/statgraphs/burglary.htm

Jacobson, J. (2003). *The Reducing Burglary Initiative: planning for partnership*. Londres: Home Office, Development and Practice Report, No. 4. 18 pages. www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/dpr4.pdf

Jacobson, J. *et coll.* (2003a). *The Reducing Burglary Initiative: investigating burglary*. Londres: Home Office, Research Study 264. 88 pages.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/hors264.pdf

Jacobson, J. *et coll.* (2003b). *Investigating burglary: findings from the Reducing Burglary Initiative*. Londres: Home Office, Findings 181. 4 pages. www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/r181.pdf

Johnson, S. et C. Loxley (2001). *Installing Alley-gates: Practical Lessons from the Burglary Prevention Projects*. PRCU Briefing Note 2/01, Londres: Home Office.
www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/brf201.pdf

Johnson, S. *et coll.* (2003). *Pushing Back the Boundaries: New Techniques for Assessing the Impact of Burglary Schemes*, Londres : Home Office On-Line Report. www.crimereduction.gov.uk/burglary64.pdf

Johnson, S. D. et K. J. Bowers (2003). *The role of publicity in crime prevention: findings from the Reducing Burglary Initiative*. Home Office Research Study 272. 60 pages.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/hors272.pdf

Johnson, S. D. et K. J. Bowers (2004a). "The Stability of Space-Time Clusters of Burglary" in *British Journal of Criminology*, Vol. 44. pp. 55-65.

Johnson, S. D. et K. J. Bowers (2004b). "The Burglary as Clue to the Future: the Beginnings of Prospective Hot-Spotting" in *European Journal of Criminology*, Vol. 1, No. 2. pp. 237-255.

Johnson, S. D. et K. J. Bowers (2005). « Domestic Burglary Repeats and Space-Time Clusters. The Dimensions of Risk » in *European Journal of Criminology*, vol.2, No.1. pp.67-92.

Kodz, J. et K. Pease (2003). *Reducing Burglary Initiative: early findings on burglary reduction*. Home Office Research Findings 204. Londres: Home Office. www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/brf101.pdf

Laycock, G. (1985). *Property Marking: a deterrent to domestic burglary?* Crime Prevention Unit: Paper 3, Londres : Home Office. www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/fcpu3.pdf

Lister, S. *et coll.* (2004). *Evaluation of the Leeds Distraction Burglary Initiative*. Londres: Home Office, Online Report 44/04. 79 pages. www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs04/rdsolr4404.pdf

Mawby, R. (2001). *Burglary*. Cullompton, England: Willan Publishing.

Millie, A. (2005). "Reducing burglary by crackdown and consolidation" in *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, Vol. 28, No. 1. pp.174-188.

Millie, A. et M. Hough (2004). *Assessing the impact of the Reducing Burglary Initiative in southern England and Wales*. Londres: Home Office, Online Report 42/04. 27 pages.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs04/rdsolr4204.pdf

National Crime Victimization Survey Victimization Survey (2005). *Criminal Victimization in the United States, 2003*. Statistical Tables, U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics National Crime Victimization Survey Victimization Survey. www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/pdf/cvus03.pdf

New Zealand Police (2005). *New Zealand Police Statement of Intent 2005/2006*.
www.police.govt.nz/resources/2005/statement-of-intent/statement-of-intent-2005.pdf

Nicholas, S. *et coll.* (2005). *Crime in England and Wales 2004/2005*. Home Office Statistical Bulletin.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs05/hosb1105.pdf

Observatoire national de la délinquance (2005). *1^{er} rapport annuel*. INHES.
www.inhes.interieur.gouv.fr/admin/editeur/userimages/RapportComplet2.pdf

Office of the Police Commissioner (2005). *New Zealand Crime Statistics 2004*.
www.police.govt.nz/service/statistics/2004/calendar/stats-national-20041231.pdf

Parent, Georges-André (2003). "Survol bibliographique : le cambriolage résidentiel : stratégies de prévention et d'intervention en Angleterre et en Amérique du Nord" in *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, No. 1. pp. 43-72.

Ratcliffe, J. (2001). *Policing Urban Burglary*. Trends & Issues in crime and criminal justice, No. 213, Australian Institute of Criminology. 6 pages. www.aic.gov.au/publications/tandi/ti213.pdf

Ratcliffe, J. (2002). *Burglary reduction and the myth of displacement*. Trends & Issues in crime and criminal justice, No. 232, Australian Institute of Criminology. 6 pages.
www.aic.gov.au/publications/tandi/ti232.pdf

Ratcliffe, J. (2003). *Suburb Boundaries and Residential Burglars*. Trends & Issues in crime and criminal justice, No. 246, Australian Institute of Criminology. 6 pages.
www.aic.gov.au/publications/tandi/ti246.pdf

Ratcliffe, J. et M. McCullagh (1999). "Burglary, Victimization, and Social Deprivation" in *Crime Prevention and Community Safety: An International Journal*, Vol. 1, No. 2. pp. 37-46.

Rengert, G. et J. Wasilchick (2000). *Suburban Burglary: A Tale of Two Suburbs*. 2ème édition, Springfield, Ill.: Charles C. Thomas.

Sampson, R. (2001). *False Burglar Alarm*. U.S. D.O.J., Office of Community Oriented Policing Services, Washington D.C. 36 pages. www.cops.usdoj.gov/mime/open.pdf?Item=277

Sansfaçon, D. et D. Hicks (1999). *Réduction et prévention des cambriolages résidentiels et des vols avec violation de domiciles*. Montréal, Centre international pour la prévention de la criminalité.

Secrétariat Permanent à la Politique de Prévention (2003). *Techno prévention: Mesures préventives contre le cambriolage dans les habitations*. Service Public Fédéral Intérieur.

Sherman, Laurence *et coll.* (1998). *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising*. National Institute of Justice, U.S. D.O.J.

Sorensen, D. W. M. (2003). *The Nature and Prevention of Residential Burglary: A Review of the International Literature with An Eye Toward Prevention in Denmark*. Research Department III, Faculty of Law, University of Copenhagen. 98 pages. www.jm.dk/image.asp?page=image&objno=72496

South Australian Crime Prevention Unit (2002). *The South Australian Residential Break and Enter Pilot Project. Evaluation Report, Full Report Volume 2001*. Attorney's General Department, Canberra, Commonwealth of Australia. 77 pages.

SPF Économie (2004). *Criminalité enregistrée - Belgique (2000-2003)*. Direction générale Statistique et Information économique. http://statbel.fgov.be/downloads/cri0003_fr.xls

Statistique Canada (2005). *Le Canada en statistiques*. www40.statcan.ca/102/cst01/legal02_f.htm

Thornton, A. *et coll.* (2003a). *Distraction burglary amongst older adults and ethnic minorities*. Londres: Home Office, Findings 197. www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/r197.pdf

Thornton, A. *et coll.* (2003b). *Distraction burglary amongst older adults and ethnic minority communities*. Research Study 269. Londres : Home Office.
www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/hors269.pdf

Tilley, N. *et coll.* (1999). *Burglary Prevention: Early lessons from the Crime Reduction Programme*. Crime Reduction Research Series Paper 1. Londres: Home Office.

Townsley, M. *et coll.* (2000). "Repeat Burglary Victimization: Spatial and Temporal Patterns" in *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, Vol. 33, No. 1. pp: 37-63.

Van Kesteren *et coll.* (2000). *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries. Key findings from the 2000 International Crime Victims Survey*. WODC, Pays-Bas.

Van Nes, A. (2005). "Burglaries in the burglar's vicinity" in van Nes, A. (*ed.*). *Proceedings Space Syntax. 5th International Symposium*, TU Delft, Techne Press, Amsterdam.
www.bk.tudelft.nl/users/nes/internet/SpaceCrime.pdf

Weisel-Lamm, D. L. (2004). *Burglary of Single-Family Houses*. Problem-Oriented Guides for Police Series, No. 18, U.S. D.O.J., Office of Community-Oriented Policing Services.
www.cops.usdoj.gov/pdf/e07021611.pdf

Welsh, B. et D. Farrington (2002). *Crime prevention effects of closed circuit television: a systematic review*. Research Study 252, Londres: Home Office.